

L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE

Le marché
financier

Revenus
agricoles

L'autoformation

OCDE en chiffres 1995
supplément statistique

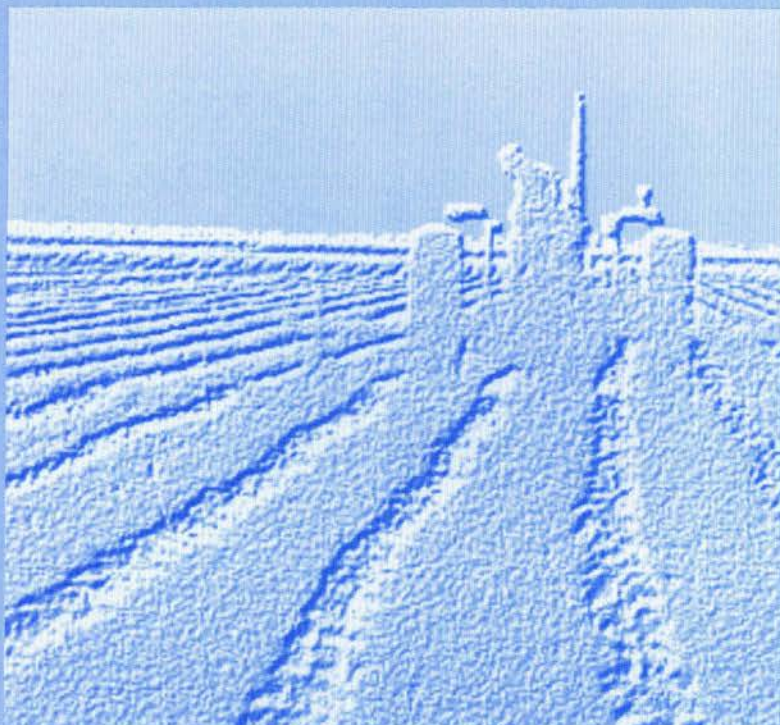
**Technologie,
innovation,
emploi**

France : FF24 ; autres pays : FF30 \$EUS DM9

n° 194 juin-juillet 1995



9 770304 339007



Les perspectives agricoles 1995-2000

La conclusion des accords d'Uruguay modifie notablement les perspectives agricoles des pays de l'OCDE. Le nouveau cadre commercial défini par le GATT va en effet entraîner des changements significatifs à la fois sur les marchés et les politiques agricoles. Il est donc nécessaire de prendre dès aujourd'hui la mesure des adaptations que ces bouleversements rendent inévitables pour pouvoir mener à bien les mutations du secteur agricole.

Comment vont évoluer les marchés des céréales, des oléagineux, de la viande et des produits laitiers ? Quelle part la réflexion sur l'environnement jouera-t-elle dans l'agriculture de demain ? Autant de questions concrètes qui exigent des réponses avisées.

Dans cette optique l'OCDE propose, avec **Les perspectives agricoles**, couvrant tous les pays membres de l'Organisation, un outil d'analyse et de travail sans équivalent, composé de réflexions prospectives et de prévisions statistiques allant jusqu'à l'an 2000. Ces perspectives à court et moyen terme constituent des éléments-clés pour déterminer les priorités, les orientations et le calendrier des réformes à mettre en place.

(51 95 06 2) ISBN 92-64-24389-5, février 1995, 110 p.
France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$29 DM47

*Également
disponibles*

POLITIQUES, MARCHÉS ET ÉCHANGES AGRICILES DANS LES PAYS DE L'OCDE

Suivi et perspectives 1995

(51 95 10 2) ISBN 92-64-24419-0

mai 1995, 320 p.

France : FF230

Autres pays : FF300 US\$57 DM86

POLITIQUES, MARCHÉS ET ÉCHANGES AGRICILES DANS LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, DANS CERTAINS NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS, EN MONGOLIE ET EN CHINE

Suivi et perspectives 1995

(14 95 05 2) ISBN 92-64-24434-4

mai 1995, 260 p.

France : FF150

Autres pays : FF195 US\$37 DM56

LA RÉFORME AGRICOLE ET SON IMPACT SUR LE SECTEUR DES FRUITS ET LÉGUMES DANS LES PAYS DE L'OCDE

(51 95 05 2) ISBN 92-64-24253-8

février 1995, 190 p.

France : FF180

Autres pays : FF235 US\$41 DM70

RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE **Nouvelles orientations. Le rôle des paiements directs au revenu**

(51 94 11 2) ISBN 92-64-24291-0

janvier 1995, 230 pp.

France : FF200

Autres pays : FF260 US\$49 DM79

COMPTES ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE 1979-1992*

Série «Statistiques agricoles»

(51 95 01 3) ISBN 92-64-04274-1

janvier 1995, bilingue, 244 p.

France : FF190

Autres pays : FF245 US\$46 DM75

* Également disponible sur disquette

L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE

Bimestriel publié en anglais
et en français par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUES

Rédaction :

Service des publications de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
Tél. (33 1) 45 24 82 00
Téléfax (33 1) 45 24 18 15
Internet OBS.MAG@OECD.ORG

© OCDE 1995

Les demandes de reproduction
ou de traduction totales ou partielles
des articles de *l'Observateur de l'OCDE*,
ainsi que toute correspondance,
doivent être adressées au :

rédacteur en chef
l'Observateur de l'OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16, FRANCE

Les articles reproduits ou traduits doivent
être accompagnés de la mention
- Reproduit (ou traduit) de *l'Observateur
de l'OCDE* - et de la date du numéro.
Les articles signés ne peuvent être
reproduits ou traduits qu'avec
leur signature. Deux exemplaires
justificatifs doivent être
envoyés au rédacteur en chef.

**Les articles signés expriment l'opinion
de leurs auteurs et non pas
nécessairement celle de l'OCDE.**

La rédaction n'est pas tenue de rendre
des manuscrits non sollicités.

Le numéro :

France : 24 FF

Autres pays : 30 FF - 5 \$EU - 9 DM

Abonnement un an :

France : 120 FF

Autres pays : 130 FF - 25 \$EU - 46 DM

Tél. (33 1) 49 10 42 69

Téléfax (33 1) 49 10 42 76

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Françoise Douaglin

Carol Thornton

Conception graphique

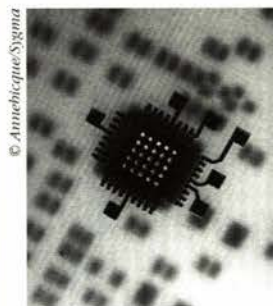
Codicom/Bonté Divine!

Réalisation technique

Frédérique Bidaux

Recherche photographique

Silvia Thompson



© AnniePicque/Sigma

Quelle est l'importance de la menace que la révolution
des technologies de l'information fait peser sur l'emploi ?
L'histoire comme l'analyse économique nous enseignent
que si des problèmes graves se posent pour des industries
vieillissantes, le changement technique crée, à plus long
terme, des activités nouvelles, donc des emplois.

Éditorial

Technologie	<i>Technologie, emploi et changement structurel</i> Jean-Claude Paye	4
--------------------	---	---

Analyses

Technologie	<i>La technologie et l'emploi</i> George Papaconstantinou	6
	<i>Le financement de l'innovation</i> Jean Guinet	10
Enseignement	<i>Enseignement «présentiel» ou à distance</i> Pierre Duguet	17
Agriculture	<i>Les revenus des ménages agricoles</i> Catherine Moreddu	21
Télécom	<i>Télécommunications et concurrence au Mexique</i> Luis Rey	26
Finances	<i>La déréglementation financière</i> Ketil Hviding	30

Coup de projecteur

Économie	<i>Autriche: défis pour le secteur des entreprises</i> Alexandra Iwanchuk Bibbee	34
-----------------	---	----

Exclusivité OBS

Économie	<i>Repères</i>	37
-----------------	----------------	----

Pour référence

Économie	<i>Communiqué ministériel</i>	39
	<i>La mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi</i>	43

Librairie

Parutions	<i>Nouvelles publications de l'OCDE</i>	44
Adresses	<i>Où obtenir les publications de l'OCDE</i>	50

Technologie, emploi et changement structurel

par Jean-Claude Paye, Secrétaire général de l'OCDE

La croissance et l'emploi dépendent, à terme, de la capacité des économies de générer des connaissances scientifiques et techniques et d'en tirer le meilleur parti – c'était là l'un des grands thèmes de l'Étude de l'OCDE sur l'emploi. Les gains d'efficacité résultant de l'adoption, de la diffusion et de l'amélioration constante de nouveaux procédés de fabrication comptent parmi les principaux facteurs à l'origine de la hausse séculaire des salaires réels dans les économies de l'OCDE. Enfin, de tout temps, l'apparition de nouvelles activités a été une source majeure de création d'emplois.

Toutefois, au cours des deux dernières décennies, marquées dans de nombreux pays de l'OCDE par un chômage élevé et persistant et, dans certains, par une inégalité grandissante des salaires, c'est souvent – du processus de « destruction créatrice » qu'implique le changement structurel – l'élément « destructeur » qui a été le plus visible. Dans l'esprit de beaucoup, le changement technique, conjugué à l'intensification de la concurrence internationale, est associé aux pertes d'emplois massives et au chômage qui frappe un nombre croissant de travailleurs dont les qualifications sont dépassées. De surcroît, la technologie, en particulier la technologie de l'information et de la communication, est tenue pour responsable des disparités de revenu de plus en plus prononcées et de la précarité de l'emploi.

Il y a donc un décalage. D'un côté, la confiance des économistes, des hommes d'affaires et des dirigeants dans la poursuite, sans précédent, de la croissance économique et de la progression de l'emploi imputables aux nouvelles technologies. De l'autre, le scepticisme d'une grande partie du public, susceptible d'être plus directement touchée par les suppressions de postes et la précarité de l'emploi, et qui doute que les nouvelles technologies soient génératrices de croissance et de demande. Ces problèmes d'ajustement constituent un défi majeur pour les gouvernements des pays de l'OCDE et font ressortir la nécessité de mesurer de façon plus précise les liens entre la technologie et l'emploi.

Quatre thèmes dominent le débat actuel et donnent lieu à de nombreuses interrogations. D'abord et avant tout : l'inquiétude de plus en plus vive que suscite la nature des emplois que les nouvelles

technologies font naître ou disparaître, ainsi que la répartition des avantages et des coûts qui en résultent pour les travailleurs. La diminution de la demande de main-d'œuvre non qualifiée a été si spectaculaire que le chômage et/ou la baisse des salaires relatifs ont touché une très large part de la population active peu qualifiée. Quelle est l'interaction entre l'adoption de nouvelles technologies et l'évolution tendancielle de la structure des qualifications dans la société ? Quelles qualifications deviennent obsolètes ? Lesquelles sont recherchées ? Comment les systèmes d'enseignement et de formation peuvent-ils satisfaire à la demande de qualifications nouvelles ?

Deuxièmement, il y a lieu de s'interroger sur les gains de productivité réels associés à l'utilisation de nouvelles technologies. Les rapports entre progrès technique, croissance de la productivité, salaires et emploi ont-ils évolué au cours des deux dernières décennies ? Quel rôle le secteur des services a-t-il joué à cet égard ? Les secteurs à forte productivité créent-ils plus d'emplois que ceux où la productivité est faible ? Dans quelle mesure le changement technique constitue-t-il une source d'économie de main-d'œuvre ? Cette caractéristique a-t-elle eu une influence plus ou moins marquée, selon les secteurs, sur la création d'emplois ? Quelles en sont les répercussions internationales ? Le progrès technique favorise-t-il plus la création d'emplois dans certains pays que dans d'autres ? Quels sont les facteurs principaux, comme la demande intérieure et étrangère, qui influent sur ces gains d'emplois ? Certaines de ces questions sont traitées dans le premier article de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.

Troisièmement, on peut s'interroger sur les exigences nouvelles qui découlent de l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier dans les secteurs où les marchés peuvent être défaillants ou mal réglementés. Les réglementations en vigueur font-elles obstacle à la concurrence sur les marchés de produits et à l'apparition de nouveaux produits et services ? Ou bien les entreprises sont-elles dissuadées de s'aventurer dans de nouveaux créneaux parce que les risques en sont trop grands ? On s'accorde généralement à reconnaître, par exemple, que les réglementations dans le domaine des télécommunications doivent s'adapter au contexte nouveau créé par les mutations techniques et

l'intensification de la concurrence. La réforme des réglementations et la suppression de nombreuses restrictions à l'entrée sur le marché sont indispensables au développement d'infrastructures d'information satisfaisantes ainsi que des applications et services correspondants qui apparaissent comme d'importantes sources de demande et d'emploi pour l'avenir. Ces questions concernant la réglementation et la croissance se posent dans le monde entier. Ce numéro de l'Observateur en donne une illustration dans une étude de cas sur le Mexique, devenu pays membre de l'OCDE il y a tout juste un an.

Quatrièmement, de nombreuses questions se posent concernant les changements organisationnels à introduire au sein des entreprises : dans l'organisation du travail (flexibilité, polyvalence, sécurité de l'emploi) ; dans l'organisation de la production (production «au plus juste», redimensionnement, spécialisation flexible) ; dans la capacité d'apprentissage des entreprises (acquisition de connaissances, rôle des actifs complémentaires). Il faut évoquer aussi le problème de la création effective et potentielle d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, et à cet égard le rôle que joue la technologie, et en particulier la haute technologie, dans ce processus.

Autant de changements qui ont de profondes incidences sur la politique en matière de technologie et d'innovation et sur d'autres aspects de l'action gouvernementale touchant le secteur des entreprises. L'orientation la plus indiquée pour les gouvernements est de centrer leur action sur la valorisation du capital humain. Si, dans l'ensemble, on ne perçoit guère d'infléchissements des politiques d'enseignement et de formation liés aux besoins de la technologie et des entreprises, on assiste en revanche à un vaste mouvement d'expérimentations qui visent à faire mieux s'accorder l'éducation et les impératifs de la vie professionnelle. A travers ces expérimentations, on s'efforce notamment de faire en sorte que les élèves et les étudiants acquièrent une plus large gamme de compétences sur lesquelles ils pourront s'appuyer pour suivre une formation continue, tout en cherchant à développer une formation pratique «juste à temps», à multiplier les possibilités de formation sur le tas, et à encourager l'esprit d'entreprise à travers l'enseignement et la formation.

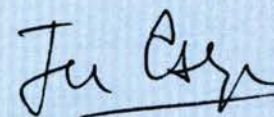
Toutefois la politique technologique vise encore surtout, la plupart du temps, à générer des techniques industrielles dans les grandes entreprises manufacturières. Or, pour améliorer les performances économiques sur le long terme, il y aurait sans doute intérêt à recentrer les efforts sur une large diffusion de l'information et du savoir, surtout auprès des petites entreprises, afin de compléter l'action menée en faveur du développement de nouvelles technologies. Certains pays ont pris des initiatives dans ce sens, mais des efforts supplémentaires pourraient être entrepris. Il faudrait aller plus loin dans le «rééquilibrage» de la politique technologique afin que les objectifs de celle-ci correspondent mieux à ceux des autres politiques menées, notamment de celles qui ont une incidence sur l'emploi et le capital humain. Le deuxième article analyse certaines de ces interactions entre les systèmes financiers et les systèmes d'innovation, et la nécessité d'en améliorer la synergie.

La volonté de resserrer les liens entre la politique technologique et d'autres domaines de l'action gouvernementale transparaît dans le réexamen des politiques susceptibles d'affecter la compétitivité des

économies engagé dans la plupart des grands pays de l'OCDE (notamment l'Allemagne, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni) ainsi que dans quelques pays membres plus petits. Les performances économiques et les résultats en matière d'emploi pourront être durablement améliorés si tous les acteurs concernés participent plus activement au développement et à la diffusion des technologies : d'une part, les institutions responsables de la science et de la technologie, de l'autre le système d'innovation dans son ensemble (entreprises industrielles de toutes tailles et de tous secteurs, centres de recherche, universités, établissements financiers et utilisateurs des technologies). Ce processus sera consolidé si les mécanismes du marché sont renforcés et la concurrence sur les marchés de produits intensifiée, et si les différents pays réexaminent les incitations et les institutions qui influent sur le comportement des entreprises et sur la fourniture de biens et de services par l'État.

D'une manière générale, il faudrait s'attacher à réduire les coûts et à accroître les avantages dont s'accompagnent les changements résultant de l'adoption des nouvelles technologies et des restructurations industrielles qu'elles impliquent. Il faudra notamment diminuer les coûts de transition et réagir aux défaillances des marchés, et, parallèlement, réduire le coût des longues périodes d'apprentissage requises. Les efforts devraient porter sur trois domaines d'action importants : premièrement, fournir aux exclus et aux catégories touchées par l'évolution des qualifications exigées une formation et des compétences tournées vers la technologie et l'entreprise ; deuxièmement, modifier ou supprimer les réglementations qui ralentissent l'adoption de technologies et de modalités d'organisation nouvelles (dans le domaine de la réglementation du travail ou de la passation de marchés publics par exemple) ; troisièmement, renforcer l'infrastructure des entreprises (notamment en diffusant plus largement des informations sur les «meilleures pratiques», domaine dans lequel de nombreux pays ont pris récemment des initiatives, et en modifiant les règles comptables pour prendre davantage en compte la contribution du capital humain).

Ces questions de fond se posent dans un contexte marqué par la mondialisation croissante de l'économie. L'OCDE a un rôle important à jouer à cet égard en faisant mieux comprendre la fonction de la technologie dans la croissance économique et en formulant des principes qui permettraient de maximiser les avantages des changements technologiques et d'en minimiser les coûts. Deux activités en cours illustrent les travaux menés par l'OCDE dans ce domaine. D'une part, la réunion du Comité de la politique scientifique et technologique, qui se tiendra au niveau des ministres en septembre 1995 et qui traitera notamment des liens entre le système scientifique et les ressources humaines. D'autre part, les travaux sur la technologie et l'emploi entrepris par l'Organisation à la demande du G7 en vue de contribuer à renforcer les effets bénéfiques des mutations technologiques.



La technologie et l'emploi

George Papaconstantinou

Le changement technologique facteur déterminant du niveau élevé de chômage actuel ? Largement répandue, cette opinion s'appuie sur la conviction que les nouvelles technologies seraient à l'origine des importantes suppressions d'emploi enregistrées dans les secteurs les plus divers et de l'écart de salaires qui se creuse entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés. Pourtant, les économistes en sont depuis longtemps convaincus : l'évolution technologique – création de produits nouveaux ou adoption de modes de production plus efficaces – conditionne le processus de croissance et de création d'emploi. Une dynamique qui permet des gains de productivité et la progression des revenus réels. En réalité, la contradiction entre ces deux visions n'est qu'apparente.

La théorie économique enseigne que l'impact de la technologie sur l'emploi résulte de deux processus opposés. D'un côté, l'introduction de nouveaux procédés – machines ou matériels générateurs d'économies de main-d'œuvre – réduit la demande de main-d'œuvre par unité de production. Mais, d'un autre côté, la productivité s'en trouve améliorée, les innovations engendrant une baisse des prix et donc un accroissement des salaires réels, des bénéfices et des revenus. D'où une demande accrue de main-d'œuvre. Parallèlement, l'innovation en terme de

produits – création de produits ou de services nouveaux – entraîne directement une croissance de l'emploi dans la mesure où une demande supplémentaire est ainsi créée.

Le tout est de savoir quel est le solde final en terme d'emploi. Les effets positifs indirects des nouvelles technologies résultant d'une productivité et de revenus accrus sont-ils supérieurs aux effets négatifs directs – suppressions d'emploi – découlant de leur introduction initiale ? La réponse que nous fournit l'histoire du monde industrialisé est que l'arrivée des technologies nouvelles s'est toujours traduit, dans un premier temps, par du chômage, mais que les emplois supplémentaires induits ont permis non seulement de compenser ces pertes d'emplois initiales mais encore d'augmenter considérablement l'emploi total.

A maintes reprises, le temps a donné tort aux cassandres qui agitaient le spectre d'un chômage technologique à grande échelle. Dans les années 1820, de nombreux observateurs qualifiés n'affirmaient-ils pas que les gains de productivité liés à la propagation du machinisme au Royaume-Uni réduiraient l'emploi ? Or les cinquante ans qui suivirent ont vu s'accroître aussi bien les salaires que l'emploi. Même phénomène aux États-Unis après la deuxième guerre mondiale lorsque l'informatique a fait son apparition : point de suppressions massives d'emploi mais un décollage des salaires sans aggravation sensible du chômage.

Reste que les effets positifs à long terme de la technologie sur l'emploi ne sauraient contenter les victimes de ses effets négatifs immédiats dans certaines branches, régions ou professions. Non seulement l'ajustement prend du temps mais encore les branches d'activités et les catégories de travailleurs qui bénéficieront ultérieurement de l'évolution des techniques ne sont pas nécessairement celles qui en supportent tout de suite les inconvénients. En outre, quels que soient les enseignements du passé, de nombreux observateurs se demandent si, cette fois, les effets positifs à long terme se feront sentir. Un pessimisme qui se fonde sur la spécificité des technologies de l'information, l'intensification de la concurrence internationale et les difficultés d'adaptation des travailleurs peu qualifiés à la nouvelle donne technologique.

Les «TI» sont-elles différentes ?

Faut-il sonner le tocsin et suivre ceux qui voient le développement des technologies de l'information (TI) déboucher sur le déferlement d'un «chômage technologique», à côté duquel la grande dépression des années 30 ferait figure d'avatar dérisoire¹ ? Une thèse qui s'appuie sur l'idée que l'incidence des TI sur l'emploi est d'une autre nature que celle des vagues technologiques antérieures. De fait, les technologies de l'information – combinaison et mise en synergie de l'informatique, de la micro-électronique et des technologies de télécommunication – a désormais un impact économique autrement plus profond et global que d'autres technologies nouvelles comme les nouveaux matériaux ou la biotechnologie. Un développement rapide et radical, une diffusion également rapide caracté-

George Papaconstantinou fait partie de la division des analyses économiques et des statistiques de la direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

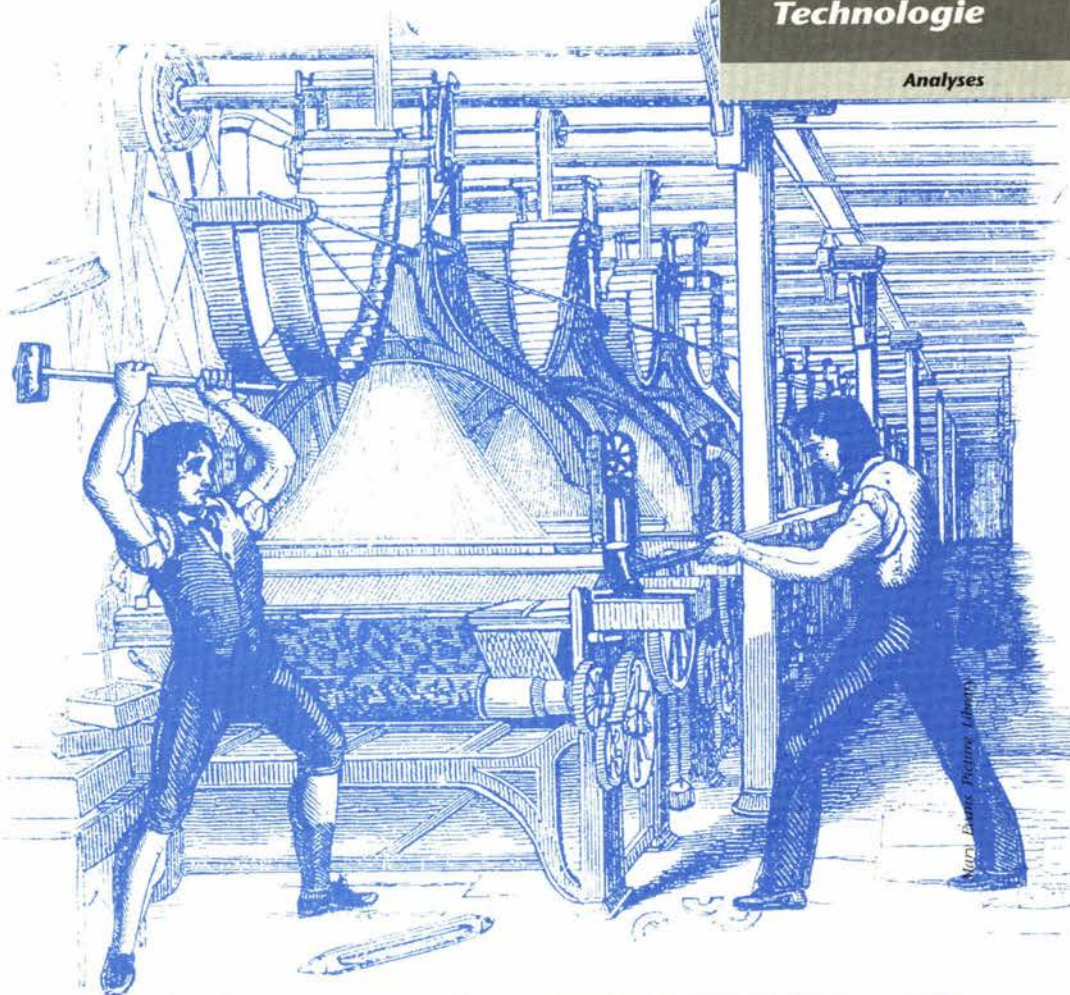
sent ainsi ces TI dont les applications intéressent pratiquement tous les secteurs d'activité : agriculture, industries manufacturières, services aux entreprises, secteur banque-assurances, commerce de détail et services publics tels que la santé et l'éducation.

Les biens et services issus des TI se sont diffusés rapidement dans les économies parce qu'ils sont, dans le même temps, devenus moins coûteux, plus rapides et plus puissants. Et les secteurs d'activité liés aux technologies de l'information sont ceux qui connaissent actuellement la plus forte croissance en termes d'échanges internationaux et de production mondiale, leur forte productivité étant en mesure de stimuler l'activité globale, l'emploi et l'élévation du niveau de vie. Les produits et applications issus des TI sont enfin à l'origine d'activités économiques entièrement nouvelles – le multimédia par exemple – et modifient, dans certains cas, la nature même du travail – comme en témoigne le recours accru au télétravail.

Force est de reconnaître néanmoins que les TI n'ont pas, jusque-là, créé des emplois à grande échelle. Pas plus d'ailleurs qu'elles n'en ont détruit, contrairement aux idées reçues. Plus décevant, hormis dans le secteur des services financiers, de l'assurance ou de la production de matériels et de services liée à l'information, l'introduction des TI n'a guère entraîné les gains globaux de productivité espérés, ni une demande accrue de nouveaux biens et services.

Il ne faut pas s'en étonner. Pour se développer efficacement et s'intégrer à nos modes de vie, ces technologies nouvelles supposent en effet une complète réorganisation du travail, un bouleversement des qualifications et même une adaptation du cadre économique institutionnel et réglementaire. Autant de mutations qui exigent du temps. Au demeurant, il a fallu attendre plusieurs décennies après leur introduction pour que les précédentes révolutions technologiques se traduisent pleinement par des créations d'emplois et une hausse du niveau salarial.

La concurrence internationale est fréquemment invoquée pour expliquer l'impact de la technologie sur l'emploi et les salaires. La dimension technologique du commerce international joue un rôle croissant dans le cadre de la mondialisation où les entreprises doivent mettre en place une approche globalisée des marchés et adopter les «meilleures pratiques» internationales. Ces marchés internationaux



A maintes reprises, le temps a donné tort aux cassandres qui agitaient le spectre d'un chômage technologique à grande échelle.

déterminent pour une bonne part la nature de l'impact de la technologie sur les emplois. En somme, l'intensification de la concurrence internationale ne rend plus automatique la traduction des gains de productivité en terme de hausse des salaires et des profits. Les conditions d'un accroissement des investissements et du nombre d'emplois ne sont donc pas toujours réunies. D'un autre côté cependant, demande et création d'emplois se trouvent stimulées par la baisse des prix et la diversification des produits résultant de la concurrence internationale.

Cela dit, de nombreuses études le montrent : l'évolution technique liée aux pressions de la concurrence internationale – qu'elle s'exerce sur les prix ou du fait de nouveaux produits mis sur le marché par les concurrents étrangers – est bien plus coûteuse en emplois que l'innovation technologique générée par les industries nationales de pointe. En somme, une industrie se situant à l'avant-garde du processus de transformation technologique et qui accroît ses parts de marché en investissant dans de nouveaux secteurs d'activités obtiendra de meilleurs résultats en terme d'emplois et de salaires qu'une industrie contrainte à évoluer par la pression extérieure.

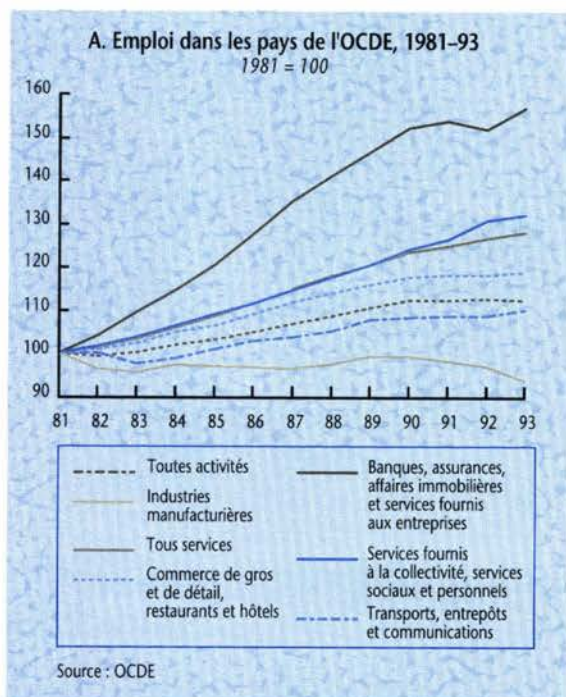
1. «Create technological unemployment on a scale that will make the Great Depression look like a picnic» in *Norbert Wiener, The Human use of Human Being: A Cybernetic Approach, Houghton Mifflin, New York, 1949.*

Tout à fait déterminante pour une économie est sa structure de spécialisation au niveau des produits. Les pays exportant des produits auxquels s'adresse une demande mondiale croissante – produits manufacturés à forte intensité technologique notamment – en tireront à l'évidence le meilleur bénéfice au niveau de l'emploi et des salaires. A l'inverse, les pays exportant essentiellement des produits dont le marché stagne – produits de base ou biens manufacturés peu élaborés – n'enregistrent qu'une croissance ralentie et parviennent difficilement à développer l'emploi. Grâce à une spécialisation à l'exportation bien en phase avec la demande mondiale croissante en matière de haute technologie, les États-Unis et surtout le Japon ont été plus prompts que les pays européens à développer ou à adopter de nouvelles technologies. Et ils ont, dans le même temps, obtenu de bien meilleurs résultats en matière de création d'emplois.

Où sont les gisements d'emplois ?

De nombreuses études réalisées dans les années 80 ont montré que l'évolution technologique ne saurait être tenue pour responsable des taux de chômage élevés. Dans certaines entreprises ou branches d'activité, l'introduction de technologies nou-

La technologie et l'emploi



elles s'accompagne certes de suppressions d'emplois. Mais l'évolution technologique favorisant l'emploi dans d'autres secteurs, gains et pertes ont tendance à s'annuler sur un plan global. Reste que les études soulignent les suppressions d'emplois et les baisses de salaires qu'engendre en général l'arrivée de nouvelles technologies. D'autant que ces pertes d'emplois ont généralement touché, au cours des deux dernières décennies, les activités manufactu-

rières à faible niveau technologique et à forte intensité de main-d'œuvre (textile, sidérurgie, métallurgie) alors que les secteurs créateurs d'emplois recouvrent les services et quelques industries manufacturières technologiquement et scientifiquement avancées où les salaires sont élevés : informatique et bureautique, communications, semi-conducteurs, aérospatiale (graphique A). Qu'ils soient industriels ou tertiaires, les secteurs où l'emploi s'est le plus fortement accru sont également ceux qui exigent un niveau de formation et de compétence élevé.

Le secteur manufacturier à forte intensité technologique n'est pas suffisamment étendu pour contribuer directement et de façon significative à la croissance globale de l'emploi. Mais la diffusion des technologies est aussi importante pour la hausse globale de la productivité et de l'emploi que leur mise au point. Les entreprises et branches

d'activités qui utilisent de façon efficiente les technologies nouvelles développées ailleurs (dans d'autres industries ou à l'étranger) et emploient des travailleurs hautement qualifiés ont assumé ces dernières années une large part des créations d'emplois tout en offrant des salaires supérieurs à la moyenne. Au Canada, les secteurs technologiquement pointus et à main-d'œuvre hautement qualifiée ont contribué plus que l'ensemble des autres

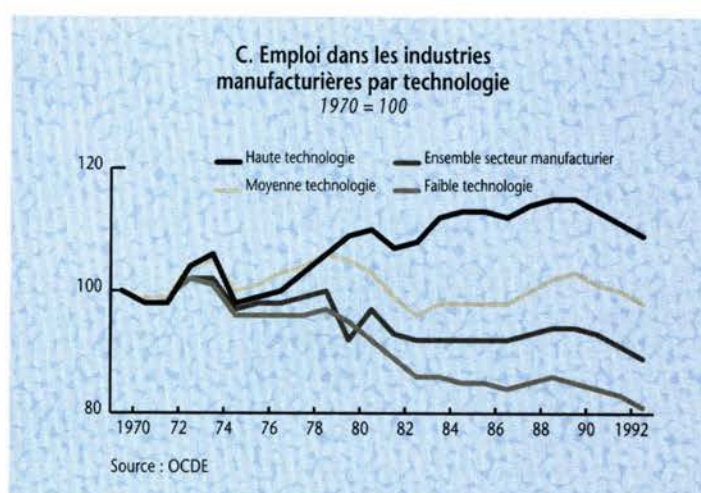
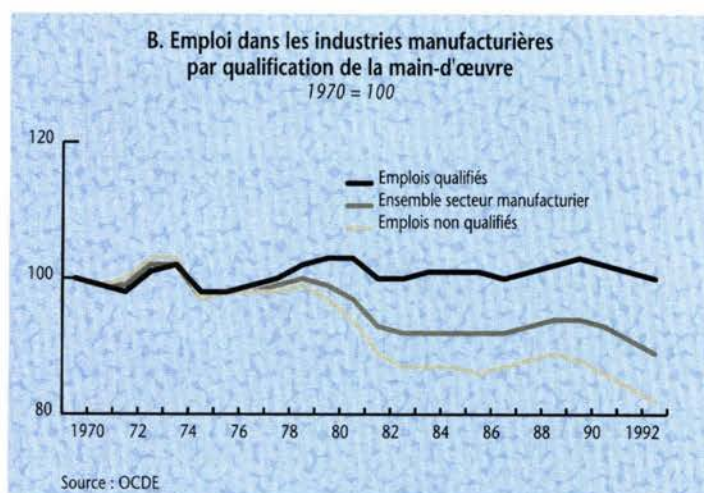
secteurs d'activité à la croissance de l'emploi total, bien que ne représentant qu'un tiers de celui-ci.

La tendance observée depuis une vingtaine d'années montre toutefois que ce sont les services qui offrent les plus importants gisements d'emplois. C'est dans ce secteur que les technologies de l'information sont le plus largement diffusées et qu'elles sont susceptibles d'avoir le maximum d'impact du fait de la prolifération des services nouveaux. Comme ailleurs, les TI peuvent entraîner des suppressions d'emplois dans la mesure où leurs effets sur la restructuration et la productivité transforment le secteur mais elles permettent également de créer un grand nombre d'emplois nouveaux à mesure que des produits et services nouveaux sont créés. En témoigne le développement de l'emploi dans des secteurs faisant largement appel aux TI - finances, services aux entreprises, commerce de gros et de détail... (graphique B).

Que se soit dans l'industrie ou les services, les investissements consacrés à l'innovation (R-D, « design », formation, logiciels, études de marché et commercialisation) accroissent la demande et favorisent les créations d'emplois². Dans une période caractérisée par la diffusion rapide de l'innovation, ces créations d'emplois peuvent continuer pour peu que les ventes progressent vite. Des entreprises qui se dotent d'une technologie économisant la main-

2. Voir pp. 10-16.

3. Danielle Colardyn et Marianne Durand-Droubin, « Compétences et qualifications », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995 ; Riel Miller et Gregory Wurzburg, « Investir dans le capital humain », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995.



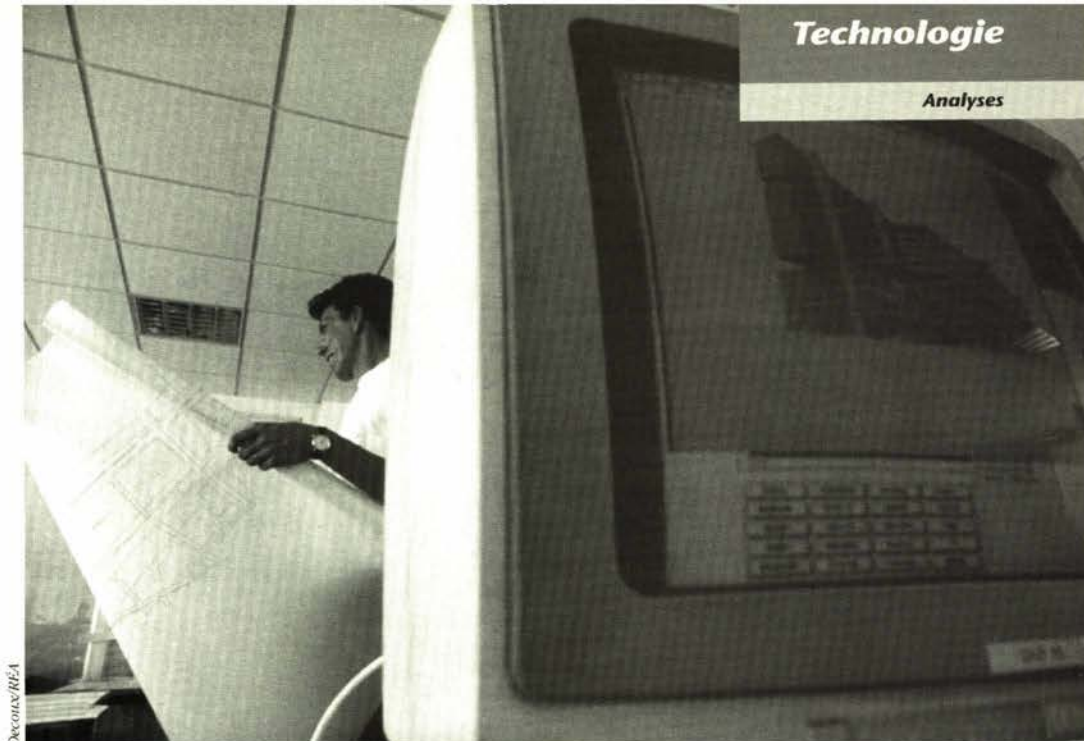
d'œuvre peuvent donc être en mesure de créer également des emplois chaque fois qu'elles parviennent à maîtriser ce changement technologique en combinant produits innovants et bonne stratégie de commercialisation.

Compétences et changement organisationnel

A ce stade, il est clair que la vraie question n'est pas celle de l'impact de la technologie sur le taux de chômage global. Mais bien plutôt celle de son incidence sur la nature et l'organisation du travail, sur la structure professionnelle et le niveau de qualification requis par les emplois nouveaux. Car l'adoption de nouvelles technologies implique une nouvelle distribution des emplois entre les différentes branches d'activités.

Définir la qualification adéquate n'est pas chose facile³. Une bonne exécution des tâches inhérentes à la plupart des emplois requiert en effet de nombreuses compétences, physiques (coordination, adresse, force), cognitives (capacité d'analyse et de synthèse, aptitude arithmétique, facilité d'expression) ou relationnelles (direction et supervision). Au-delà du caractère aléatoire de ce genre d'évaluation, de nombreuses études montrent que les nouvelles technologies informatiques exigent généralement moins de compétences traditionnelles que de capacité à l'abstraction et à la synthèse. Ces technologies paraissent donc propres à accroître le niveau de compétence et la proportion d'emplois hautement qualifiés. La part des emplois peu qualifiés et le niveau de qualification qu'ils exigent tendant de ce fait à se réduire mécaniquement, le niveau de compétence de l'ensemble de la main-d'œuvre ayant ainsi tendance à s'élever (graphique C).

Pour être intégrées efficacement, les nouvelles technologies nécessitent des changements d'organisation considérables qui aboutissent à une remise en question des modes traditionnels d'organisation du travail. Dans l'ensemble de la zone OCDE, petites et grandes entreprises sont en pleine restructuration et procèdent à l'expérimentation systématique de modes d'organisation axés sur le travail d'équipe, la mise en réseau et la formation continue. Un effort tendant à l'utilisation rationnelle des nouvelles technologies de production et de com-



Les secteurs – industriels ou tertiaires – où l'emploi s'est le plus accru exigent un niveau de compétence et de formation élevé.

munication (comme les techniques de production «au plus juste») qui aboutit à l'émergence de relations d'un type nouveau avec les fournisseurs et la sous-traitance. Mais le changement organisationnel ne saurait s'opérer plus vite que la transformation des capacités et du niveau de qualification de la main-d'œuvre.

■ ■

Les gouvernements ont un rôle à jouer pour maximiser le potentiel des nouvelles technologies en matière de créations nettes d'emplois. Ils doivent d'abord favoriser la qualification et la mobilité d'une main-d'œuvre qui doit pouvoir quitter les emplois condamnés pour se diriger vers ceux qui sont porteurs. Ce qui implique une expansion de la formation continue, des mesures propices au recyclage, ainsi qu'une réforme des systèmes éducatifs de manière à ce que les intéressés acquièrent les compétences requises par une société fondée sur l'information.

Les pouvoirs publics peuvent en second lieu contribuer à ce que les nouvelles technologies de l'information créent un maximum d'emplois. Il convient à cet égard d'ouvrir et de libéraliser davantage les marchés de biens et services pour pousser à l'adoption et à la diffusion généralisées des TI et susciter une demande de produits et services nouveaux. Des mesures favorisant la mise en place d'infrastructures matérielles devraient en outre faciliter la diffusion technologique et les investissements immatériels susceptibles de déboucher sur l'adoption de meilleures stratégies technologiques et organisationnelles.

Enfin, étant donné l'importance du savoir dans l'évolution des sociétés contemporaines, il est indispensable qu'une coopération internationale s'instaure afin de partager équitablement la charge des

investissements dans le domaine des connaissances génériques. Plus généralement, la mise en place d'infrastructures internationales visant à faciliter l'application des technologies de l'information impliquera l'existence de normes internationales, de règles d'accès aux réseaux et de droits de propriété appropriés. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



- Évaluation, certification et reconnaissance des qualifications et des compétences professionnelles dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, à paraître 1995
- Évaluation et reconnaissance des qualifications et des compétences dans la formation initiale et continue, à paraître 1995
- Danielle Colardyn et Marianne Durand-Drouhin, «Compétences et qualifications», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995
- *STI Revue* n° 15, 1995
- Riel Miller, *Connaissance de l'investissement et investissement dans la connaissance : la nécessité de repenser les systèmes d'information et de prise de décision sur le capital humain*, à paraître 1995
- Riel Miller et Gregory Wurzburg, «Investir dans le capital humain», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995
- Étude de l'OCDE sur l'emploi : données et explications, 1994
- Perspectives des politiques des technologies de l'information, 1994
- Les indicateurs d'utilisation des TI : une base nouvelle pour la formulation de la politique des TI (série PIC n° 31), 1993
- Georges Ferné, «Technologies de l'information : les nouveaux enjeux», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 182, juin-juillet 1993.

Le financement de l'innovation

Jean Guinet

Le financement de l'innovation est une source de préoccupation ancienne, mais qui resurgit aujourd'hui dans des termes nouveaux. Aujourd'hui, c'est-à-dire au moment où se font pleinement sentir les effets de la déréglementation-globalisation des marchés financiers sur les conditions d'engagement du capital dans les activités productives et où, simultanément, l'épanouissement des technologies de l'information et de la communication accélèrent la mutation des modes d'innovation. La rencontre de ces deux évolutions n'est-elle qu'heureuse ou comporte-t-elle aussi des risques ? Met-elle en porte-à-faux certains aspects du dispositif de soutien financier public à l'innovation et appelle-t-elle plus généralement l'ajustement d'autres conditions-cadres de l'activité économique ? La reconnaissance du rôle primordial de l'innovation dans le développement économique, à la fois comme ferment de la croissance et comme déterminant des positions concurrentielles dans les activités les plus créatrices de revenu et d'emplois, donne à ces questions leur vrai relief, tout en invitant à les préciser¹.

La compréhension des facteurs qui influent sur le dynamisme et l'orientation du processus d'innovation représente un enjeu majeur pour qui se préoccupe du rôle des gouvernements dans la stimulation d'une croissance créatrice d'emploi dans un contexte marqué par l'intensification et la globalisation des rivalités concurrentielles. S'agissant de la dimen-

Jean Guinet travaille à la division de la politique de la science, de la technologie et des communications, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

sion financière du problème, les interrogations suivantes viennent à l'esprit :

- le risque de sous-financement des investissements porteurs d'innovation est-il réduit ou aggravé dans le nouvel environnement financier ?
- les conditions de financement de l'innovation influent-elles sur l'orientation du processus d'innovation, en lui faisant éventuellement privilégier des formes d'innovation et de diffusion technologiques qui ne sont pas les plus propices à la croissance à long terme des revenus et des opportunités d'emploi ?

- tous les pays sont-ils également exposés à ces risques ou, au contraire, le sont-ils de façon très variable selon les caractéristiques de leurs systèmes financiers respectifs ?
- la globalisation des marchés financiers provoque-t-elle une égalisation des conditions de financement à l'échelle internationale, qui réduit leur rôle comme facteur de compétitivité ?

Élargir le cadre conceptuel

Répondre à ces questions fondamentales exige de se situer dans un cadre conceptuel plus large que celui dans lequel est souvent abordé, de façon tronquée, le problème du financement de l'innovation. En premier lieu, les investissements porteurs d'innovation ne se réduisent pas aux dépenses de R-D, mais constituent un assemblage indivisible d'investissements matériels et immatériels. C'est ce « paquet » que l'innovateur doit rendre crédible aux yeux de ceux qui doivent apporter leur concours financier.

En second lieu, il faut se garder de toute généralisation abusive puisque c'est la variété des formes d'innovation (radicale/incrémentale ; directement appuyée sur des connaissances scientifiques nouvelles/combinaison ingénieuse de solutions techniques existantes ; fruit de recherche systémique à grande échelle/à la portée de petites entreprises) et de ses domaines d'éclosion (industrie manufacturière mais aussi services) qui la rend féconde dans sa contribution au développement économique. Les diverses formes d'innovation ne posent pas toutes les mêmes problèmes de financement. Or, certaines, plus faciles à cerner, retiennent davantage l'attention (par exemple, le besoin pour l'État de compenser les défaillances du marché financier par des subventions, aides fiscales ou garanties). D'autres sont souvent laissées dans l'ombre (par exemple, le besoin de stimuler le développement ou de faciliter l'opération de certains mécanismes du marché financier).

En troisième lieu, les circuits de financement privé et public de l'innovation sont eux-mêmes très diversifiés et la déréglementation a stimulé un flux continu d'innovations financières qu'il s'agit de mieux mettre au service de l'innovation technologique. Ces circuits de financement ne sont pas généralement de simples mécanismes passifs d'allocation du ca-

1. *Les systèmes nationaux de financement de l'innovation*, Les éditions de l'OCDE, à paraître 1995.



Pour les chercheurs en biotechnologie, la création d'entreprise est un mécanisme qui transfère presque directement une connaissance scientifique pure dans le domaine du marché.

pital, qui n'influeraient pas sur le contenu des stratégies d'innovation. Nombre d'entre eux jouent aussi un rôle actif dans l'évaluation interne des projets d'innovation et exercent une surveillance étroite de l'utilisation des capitaux investis. De ce point de vue, la question du financement de l'innovation se relie aux réflexions sur le «gouvernement d'entreprise» (*corporate governance*), soit la façon dont la performance des entreprises est influencée par la structure de leur propriété et de leur financement.

Comme toujours lors d'un tournant de l'histoire économique – et la libéralisation et la globalisation des marchés en est un – les faits débordent du cadre des représentations théoriques qui sous-tendent les orientations de l'action publique. L'économie de l'innovation et l'économie financière ont toutes deux progressé à pas de géant au cours de la dernière décennie, mais elles l'ont fait sur des chemins plutôt parallèles que convergents. Le rapprochement de leurs perspectives peut toutefois être esquissé afin d'éclairer les choix des responsables de la po-

litique publique qui doivent agir sans attendre le mûrissement d'une approche théorique intégrée.

Le système financier gère des risques et l'innovation crée des incertitudes

Un système financier est un système de gestion de risques : une combinaison de formes d'engagement du capital dans le système productif et de procédures d'évaluation et de prise en charge de risques industriels, y compris les risques spécifiques de l'innovation. Un système financier sait gérer le risque, c'est-à-dire la possibilité de réalisation d'un scénario défavorable. Mais il est généralement allergique à l'incertitude, c'est-à-dire à l'impossibilité de spécifier les éléments du scénario lui-même.

Or l'innovation est un processus qui comporte une part irréductible d'incertitude : elle est une alchimie dont on peut comprendre les conditions fa-

vorisantes (aiguillon de la concurrence, qualité des infrastructures d'accès à la connaissance et de l'organisation des firmes, etc.) mais dont il est difficile de percer les mécanismes plus intimes.

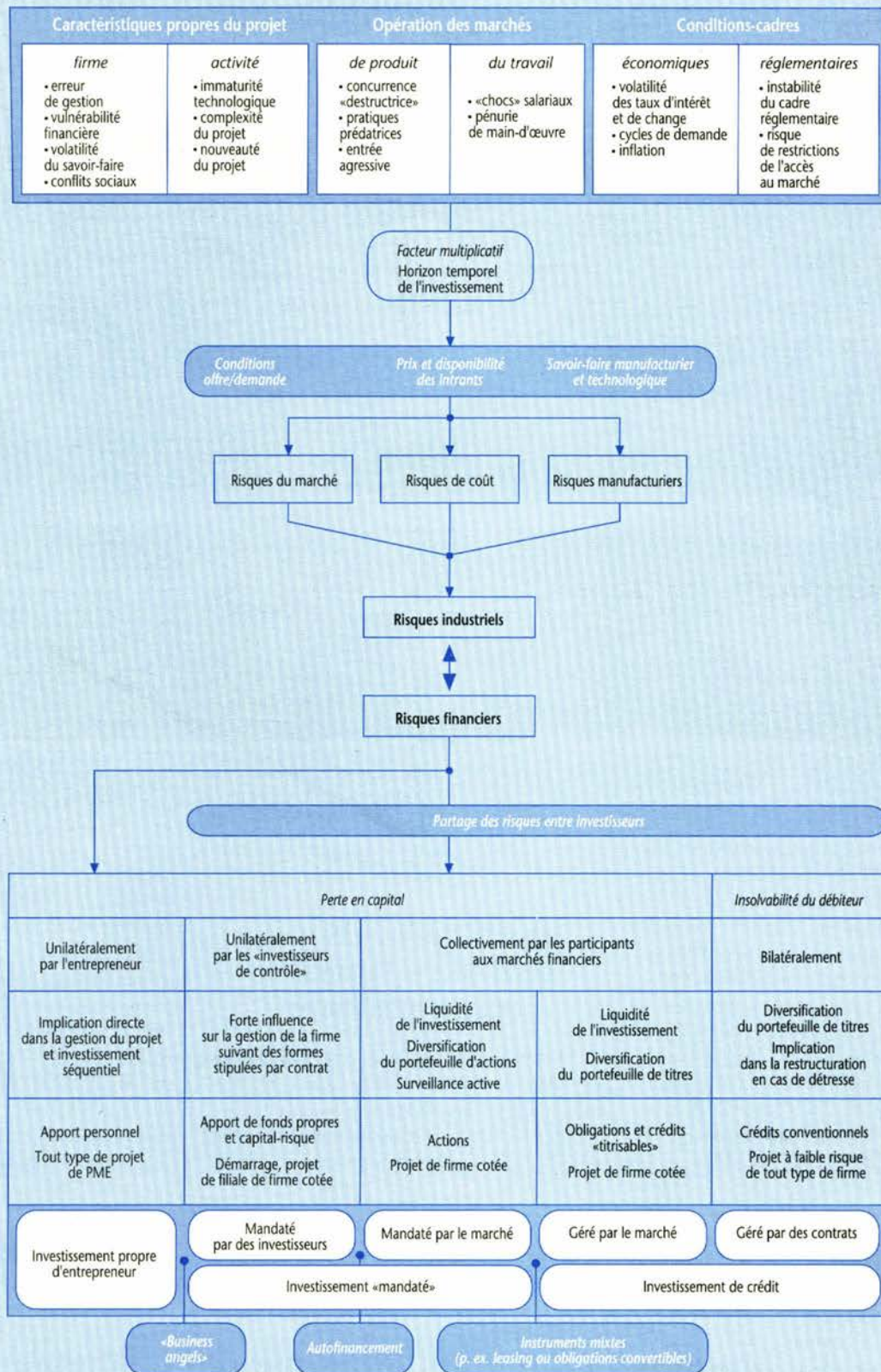
Par exemple, il n'y aurait eu aucun sens à parler *a priori* du risque pour la science américaine de ne pas savoir découvrir le principe du micro-processeur, ou celui pour la firme Philips de ne pas avoir vu l'invention du disque compact couronner un onéreux effort de recherche. L'incertitude n'est en outre pas simplement liée à la difficulté de percer le «mystère de la créativité», elle concerne aussi le degré auquel l'investisseur peut espérer s'approprier les fruits de l'innovation qu'il finance.

L'approche traditionnelle est dépassée

Dans une conception traditionnelle, l'importance pour la dynamique d'investissement des liens entre

Le financement de l'innovation

La gestion financière des risques industriels Les sources de risque industriel





Micro/SABA/REA

B. Stanley/SABA/REA

Microsoft n'aurait jamais pu naître sans le fameux NASDAQ – le marché électronique de cotation des jeunes firmes à fort potentiel de croissance.

pouvoir de gestion, structure de financement et structure de propriété des entreprises (c'est-à-dire de la question du «gouvernement d'entreprise») est négligée. L'on pense, en outre, pouvoir réduire la variété des combinaisons entre canaux de financement et formes d'innovation à trois modes de prise en charge des risques et incertitudes de l'innovation :

- le financement public de la partie amont du système d'innovation dans laquelle le niveau d'incertitude quant à la viabilité économique des projets est à son comble (recherche fondamentale et une partie de la recherche précompétitive)
- l'autofinancement de la partie des investissements d'innovation du secteur commercial, notamment la R-D, dont la rentabilité est difficile à apprécier par des intervenants extérieurs à l'entreprise
- le financement externe (par l'apport de fonds propres par les marchés financiers ou par des prêts

bancaires) dans les cas où les critères d'évaluation des institutions financières peuvent s'appliquer aux projets.

Dans ce schéma, les pouvoirs publics ont, outre la responsabilité de financer l'amont du processus, celle de corriger les imperfections du marché en aval par trois types d'actions.

Les premières consistent en des mesures destinées à renforcer la capacité d'autofinancement des entreprises et à augmenter l'incitation à investir dans l'innovation, allant de l'allègement de l'impôt sur les sociétés aux subventions ou aides fiscales à la R-D. Les deuxièmes visent à faciliter l'accès des innovateurs aux sources de financement externe, et comprennent les garanties de prêts ou les subventions d'intérêt. Les quatrièmes sont destinées à atténuer l'effet dissuasif pour les bailleurs de fonds de l'appropriabilité imparfaite des fruits de l'innova-

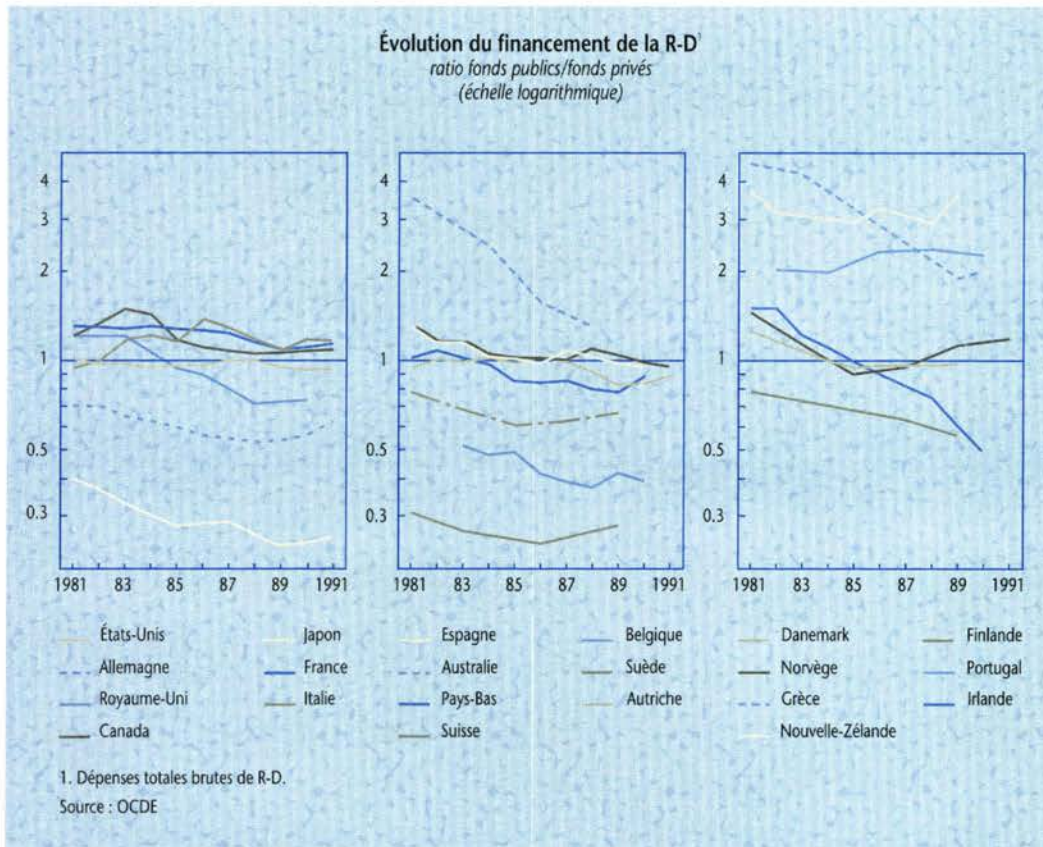
tion en assurant la protection de la propriété intellectuelle.

Cette vision des problèmes du financement de l'innovation, et du rôle des gouvernements dans leur solution, perd de sa validité parce qu'elle est tributaire d'une conception dépassée de l'innovation et qu'elle ne tient pas assez compte des transformations profondes qui affectent la sphère financière.

La mutation des modes d'innovation

En effet, le modèle linéaire de l'innovation est devenu obsolète. L'innovation peut de moins en moins se décrire comme la transformation du savoir scientifique en valeur économique par étapes successives faisant intervenir chacun des acteurs bien

Le financement de l'innovation



distincts, agissant indépendamment les uns des autres, et impliquant le franchissement d'une frontière clairement dessinée entre domaine du marché et domaine de l'intervention publique.

L'innovation est au contraire un processus de plus en plus interactif, impliquant souvent simultanément les différentes étapes et acteurs, y compris les utilisateurs. Ce qui a deux conséquences du point de vue du financement.

En premier lieu, le financement privé (sous la forme d'autofinancement ou d'apport externe de capitaux) est appelé à intervenir davantage pour des projets comportant une part de recherche précompétitive et même fondamentale (pour les chercheurs en biotechnologie, la création d'entreprise est un mécanisme qui transfère quasi directement une connaissance scientifique pure dans le domaine du marché). Ce qui pose le problème de l'aptitude du système financier à adapter ses critères d'évaluation.

2. Voir pp. 30-33.

En second lieu, le succès de l'innovateur individuel dépend de plus en plus de sa capacité de compléter son propre savoir-faire par l'accès à un grand nombre de compétences complémentaires (sous forme de brevets d'équipements spécialisés, de conseils, etc.) dont les détenteurs peuvent être en position d'exiger le partage de la rente d'innovation ; ce qui aggrave aux yeux des bailleurs de fonds le problème de l'appropriabilité imparfaite des fruits de l'innovation et accroît l'importance de l'infrastructure d'échange et de partage du savoir scientifique et technique.

La libéralisation des marchés financiers n'apporte que des solutions partielles

Parallèlement, le paysage financier a été bouleversé par la modification de la structure de l'épargne, notamment la montée des fonds de pension,

et par celle encore plus profonde des mécanismes de son allocation. On peut en retenir trois traits : le décloisonnement et la diversification des circuits financiers ; l'innovation financière, qui a permis d'accroître la négociabilité des instruments de financement, c'est-à-dire de mieux concilier les exigences de liquidité des épargnants et le besoin de capital « patient » du secteur productif ; la baisse de l'influence étatique sur l'affectation du capital. Et l'on peut souligner trois conséquences : l'élargissement de la gamme des possibilités de placement et de financement ; la réduction des coûts d'intermédiation financière grâce à une concurrence accrue et à la baisse des primes d'illiquidité induite par la plus grande négociabilité de nombreux instruments ; la rationalisation des critères d'évaluation des demandes de financement.

Quelles sont les conséquences pour le financement de l'innovation de la rencontre de ces évolutions ? On peut avancer quelques hypothèses avant d'en venir aux implications pour les politiques publiques. La libéralisation des marchés financiers a eu d'indéniables effets positifs. Elle a de manière générale accru l'efficacité et la flexibilité du système financier, tout en réduisant les différentiels internationaux de coût du capital pour les firmes ayant accès aux sources de financement en voie de globalisation². Il n'est pas surprenant, dès lors, que le débat sur les aspects financiers de la compétitivité ait tendance à porter aujourd'hui davantage sur la question de l'efficacité comparée des différentes formes de « gouvernement d'entreprise ». En perfectionnant le système global de gestion des risques, la libéralisation a facilité le financement privé de projets à forte rentabilité potentielle qui jusque-là présentaient une taille et un niveau de risque dissuasifs pour le secteur financier privé.

Mais la libéralisation a délivré ses bénéfices en modifiant le comportement des investisseurs et le « portefeuille de risques » pris en charge par le système financier. En d'autres termes, elle a modifié la composition de l'investissement total financé suivant la logique du marché, d'une façon qui n'a pas été forcément favorable à tous les investissements porteurs d'innovation. On peut penser qu'elle a

exercé une discrimination à l'encontre de certaines formes de risques, d'entreprises et d'investissement. En permettant de mieux satisfaire la préférence pour la liquidité des bailleurs de fonds, l'innovation financière a accentué la tendance du capital privé à se détourner des projets qui se prêtent mal à une évaluation collective d'après les critères normalisés de larges marchés interconnectés au plan international. Sont concernés au premier chef les projets risqués des PME dont les titres (de propriété ou de créance) ne peuvent pas être cotés sur des marchés assurant leur liquidité ; ce problème est aggravé là où le capital-risque est peu développé. Sont concernés aussi les investissements d'infrastructure (au sens classique du terme ou dans une acception plus large, comme par exemple les dépenses de recherche fondamentale ou les dépenses d'innovation ayant un caractère d'innovation sociale) qui montrent une faible rentabilité micro-économique mais dont l'utilité économique et sociale plus globale est grande. Par ailleurs, on peut s'interroger sur les conséquences de la rationalisation et de l'uniformisation des critères d'allocation de l'épargne (y compris celle des entreprises), ainsi que de l'élargissement des possibilités de placement financier, sur l'orientation des efforts d'innovation. Les innovations de produits sont en effet susceptibles d'être pénalisées par rapport aux innovations de procédés dans la mesure où elles sont affectées d'un degré d'incertitude plus important, la rationalité du producteur étant généralement plus facile à déchiffrer que celle du consommateur.

Au total, la transformation des marchés financiers n'apporte en elle-même qu'une réponse partielle et partielle aux problèmes du financement de l'innovation qui tiennent à l'évolution des caractéristiques des investissements concernés : la restructuration des liens entre recherche appliquée et recherche fondamentale ; l'incertitude croissante quant aux conditions d'appropriation de la rente d'innovation ; le renchérissement de la R-D et le raccourcissement de la durée de vie des produits. La réponse n'est que partielle car certaines formes d'investissements demeurent difficiles à financer par le marché. La réponse est partielle car la «révolution financière» a, du point de vue des possibilités de finan-

cement, élargi le fossé entre les activités fortement internationalisées par l'action de grandes entreprises et celles au rayon d'action plus limité impliquant des entreprises de moindre taille.

La persistance de fortes spécificités nationales

La libéralisation des marchés financiers n'a pas aboli toutes leurs imperfections dans le financement de l'innovation. Leur globalisation n'a pas davantage aboli la diversité des systèmes nationaux, même si elle l'a atténuée. Ces systèmes continuent à se différencier fortement selon : le poids respectif du financement public et privé (graphique) ; l'intensité et les formes d'incitation financière publique aux investissements d'innovation privés ; la structure du financement des entreprises (tableau) ; la nature des liens entre la structure de financement et la structure de propriété et de gestion des entreprises ; le

degré de développement et de sophistication des mécanismes de marché spécialisés dans la gestion des risques liés à l'innovation (le marché du capital-risque par exemple).

S'agissant du financement privé, il est classique de distinguer deux grandes familles de systèmes et l'OCDE en a examiné en détail les caractéristiques et évalué les forces et faiblesses dans le soutien de l'innovation. La première regroupe les systèmes dits «fondés sur le marché» (les États-Unis, mais aussi le Royaume-Uni ou l'Australie) qui font jouer un rôle prépondérant aux marchés financiers de titres dans l'approvisionnement de l'industrie en capitaux externes et se caractérisent par une séparation entre propriété et contrôle des entreprises. La seconde regroupe les systèmes dits «fondés sur le crédit» (Japon et pays de l'Europe continentale), qui réservent une place beaucoup plus importante aux banques, à la fois comme pourvoyeurs de fonds et comme partenaires dans la gestion des entreprises. >

Structure du financement net des entreprises non financières, 1980-90

Origine des fonds	États-Unis	Japon ¹	Allemagne	France ²	Royaume-Uni ³	Italie ⁴	Canada	Espagne ⁵	Finlande ⁶	Norvège ⁷	Pays-Bas ⁸	Suède ⁹
Autofinancement	70,6	39,9	73,6 ^a	37,0	48,6	48,9	54,5	54,0	45,3	54,9	68,9	43,0
Actions	-4,9	7,7	..	12,3	12,9	10,4	11,3	14,9	6,4	3,3	10,2	6,6
Titres à court terme	2,0	..	26,4 ^b	..	23,8	..	5,4	1,5	0,9	17,8 ^c	14,7 ^c	0,0
Prêts à court terme	2,7	15,1	..	16,3	23,8	5,0	6,4	3,4	7,7	18,7
Crédits commerciaux	6,9	10,1	..	16,2	23,8	18,1	3,5	11,9	7,8	7,1
Obligations	14,2	5,6	..	0,9	8,1	2,1	4,9	2,8	4,1	6,7	0,6	-2,5
Prêts à long terme	9,0	21,6	..	8,2	4,6	6,9	14,0	7,8	21,9	11,7	3,6	16,2
Autres ¹⁰	0,5	0,0	..	9,6	2,0	8,7	0,0	3,7	5,9	5,6	2,0	10,9

.. non disponible

1. 1982-89.

2. 1980-89; entreprises industrielles.

3. 1983-90; grandes entreprises.

4. 1982-90.

5. 1983-90.

6. 1980-88.

7. 1980-89.

8. 1981-89; entreprises manufacturières.

9. 1981-89.

10. Augmentation d'autres créances, transferts nets en capital reçus, écarts statistiques, etc.

a. Actions incluses.

b. Prêts à court terme, crédits commerciaux, obligations, prêts à long terme et autres inclus.

c. Prêts à court terme et crédits commerciaux inclus.

Source : OCDE

Le financement de l'innovation

Si l'on peut observer aujourd'hui un certain rapprochement entre ces systèmes nationaux de financement privé, certaines de leurs différences persistent. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les modes de financement et de contrôle des types d'investissement et d'entreprise qui sont difficiles à évaluer par des marchés internationalisés d'instruments financiers dits «sécuritisés». Les investissements d'innovation dans les PME et par la création d'entreprises deviennent de ce point de vue plus cruciaux dans la détermination des performances économiques nationales relatives, au fur et à mesure que la globalisation uniformise d'autres paramètres et que l'entrepreneuriat devient un vecteur plus important de la transformation du savoir scientifique en revenus et en emplois.

Recadrer les politiques publiques

Toutes ces évolutions appellent un recadrage des interventions publiques, puisqu'elles réduisent l'efficacité de l'approche traditionnelle qui consiste à amorcer le processus d'innovation en amont par le financement public de la recherche de base, tout en l'accompagnant en aval par des subventions ou des aides fiscales à l'investissement privé. Même si le besoin de réforme varie suivant les contextes nationaux (les États-Unis se distinguent par exemple de tous les autres pays par la sophistication de leur marché du capital-risque), on peut identifier certaines directions communes. En premier lieu, la nécessité de mieux marier la dynamique de l'innovation avec celle du marché dans un contexte de rigueur budgétaire impose de mobiliser davantage l'épargne privée (institutionnalisée, comme par exemple les capitaux «patients» des fonds de pension, ou individuelle, comme les capitaux «attentifs» apportés par les investisseurs de proximité, c'est-à-dire des individus fortunés intéressés par le financement direct d'entreprises prometteuses, les «business angels») au service de tous les stades du processus d'innovation. En second lieu, il s'agit de recentrer le soutien public pour qu'il bénéficie en priorité aux acteurs qui en ont le plus besoin ; la dérive de certains dispositifs d'aide sur les grandes entreprises, alors que l'évolution des marchés financiers est plutôt favorable à ces dernières. En troisième lieu, ce redéploiement doit s'accompagner d'une reconsidération des moyens d'action. A cet égard, on voit

poindre dans certains pays des évolutions qui traduisent le besoin de mieux différencier les problèmes et les objectifs, et de soigner l'adéquation des instruments d'action.

L'efficacité de la politique gouvernementale a souvent souffert de vouloir chercher une réponse unique à des problèmes complexes. Certains sont liés à la nature des investissements d'innovation : la part importante d'investissements immatériels rend difficile la prise de gage (*collateral*), ce qui augmente le besoin de fonds propres dans la phase du projet d'innovation où les possibilités d'autofinancement sont restreintes. D'autres sont liés à l'excès d'incertitudes (technique/gestionnaire/commerciale) entourant les projets novateurs ; les instruments adaptés sont alors ceux qui augmentent l'information pertinente à la disposition des bailleurs de fonds (un exemple est le projet d'*Investment Rating* lancé aux Pays-Bas par une banque, ou l'approche française des «réseaux de compétence»). D'autres enfin, sont liés à la faiblesse de certains maillons du système financier de gestion des risques (par exemple le marché du capital-risque) ; il s'agit alors de muscler ces mécanismes de marché.

De même faut-il distinguer différents types d'objectifs. Si l'on veut attirer des capitaux privés vers l'innovation en tenant compte des exigences de liquidité de leurs détenteurs, il convient par exemple de s'intéresser à la possibilité de «titriser» certaines créances (ce qui est envisagé en France pour les crédits garantis par la SOFARIS). Pour améliorer la prise en charge de certains risques (par exemple celui que doit prendre le capital d'amorçage ou de démarrage d'entreprises fondées sur la technologie), la garantie par l'État n'est pas la seule action concevable. On peut aussi chercher à mobiliser des investisseurs ayant un système de préférences adapté, par exemple les *business angels*, (l'action du *Danish Innovation Center* ou les aides fiscales octroyées dans le cadre de l'*Enterprise Investment Scheme* au Royaume-Uni). Si l'objectif est d'aider les entreprises à ne pas buter sur les limites de la croissance par endettement, quand le manque de notoriété leur interdit l'accès aux marchés ordinaires de capitaux propres, alors il faut dynamiser les marchés financiers spécialisés.

Les nouvelles orientations de politique qui se dessinent dans certains pays suggèrent enfin l'importance d'une bonne coordination d'actions complémentaires. Pour ne prendre que l'exemple du capital-risque, il est bon de méditer les leçons de

son évolution décevante en Europe au cours des dernières années, qui se résume en deux mots : dérive (il est en général de moins en moins intervenu aux stades – amorçage et démarrage – où il était le plus attendu) et essoufflement (le volume des capitaux mobilisés a diminué). Le gouvernement néerlandais a ainsi tiré un bilan négatif de son programme de garanties en faveur du capital-risque. Il est apparu que des mesures visant à attirer les investisseurs sur ce marché ne pouvaient pas être efficaces en l'absence de mesures complémentaires visant à assurer de bonnes conditions de sortie à ces investisseurs – d'où l'intérêt suscité dans de nombreux cercles par l'idée de créer un marché européen sur le modèle du NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated Quotations) américain.

■ ■

Au total, l'émergence d'un mode de croissance qui réserve une place grandissante à des formes entrepreneuriales de commercialisation de la science et de la technologie incarnant une «nouvelle alliance» entre sources de capitaux et sources de savoir, exige l'adaptation du modèle de soutien public, pour qu'il donne plus de poids à deux objectifs : promouvoir le développement des mécanismes de marché, de mobilisation des capitaux privés externes en faveur de l'innovation ; ôter les obstacles à une évolution du mode de «gouvernement d'entreprise», qui favorise la complémentarité entre sources internes et sources externes de capitaux dans le financement des stratégies d'innovation. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Les systèmes nationaux de financement de l'innovation, à paraître 1995

• Études économiques de l'OCDE, Italie, 1995

• Andrea Goldstein et Giuseppe Nicoletti, «Coup de projecteur sur l'Italie : le pouvoir dans les entreprises», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 192, février-mars 1995

• Rauf Cönenç, «Politique industrielle : une nouvelle approche», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 187, avril-mai 1994

• Hanspeter Gassmann, «Un nouveau cadre pour l'industrie», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 187, avril-mai 1994.



Enseignement «présentiel» ou à distance

Pierre Duguet

Les mutations économiques et sociales que connaissent aujourd'hui tous les pays de l'OCDE conduisent à une demande toujours accrue d'enseignement supérieur et de formation permanente. Pour relever ce défi, les pays ont élargi leur secteur d'enseignement supérieur. Mais développer seulement l'enseignement «présentiel» dispensé dans des établissements traditionnels est trop coûteux et ne permet pas de prendre en compte la diversité et la spécificité de la demande. Un enseignement ouvert et à distance, assisté par les technologies éducatives de pointe, complémentaire de l'enseignement présentiel semble être, pour les années à venir, la seule alternative¹.

Les individus, comme la société dans son ensemble, attachent plus de valeur que jamais à l'enseignement et à la formation. Ils considèrent de plus en plus que la formation initiale supérieure et la formation continue sont essentielles pour les perspectives d'emploi et le développement personnel de tous, et non plus seulement d'une élite. Cette dynamique conduit à un accroissement de la demande² que l'on peut classer dans trois catégories.

Tout d'abord, on observe une demande de plus en plus forte de jeunes sortant de l'enseignement secondaire d'une formation dans l'enseignement supérieur. Cette demande est renforcée parfois par

des objectifs politiques, par exemple en France où l'État a fait croître la demande sociale d'enseignement supérieur en annonçant l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. L'Allemagne envisage aussi d'augmenter l'accès à l'université. De plus, la crainte de ne pas trouver un emploi pousse les étudiants à prolonger le plus possible leur formation initiale.

Pierre Duguet est spécialiste des technologies éducatives au Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement de l'OCDE (CERI), direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales.

Deuxièmement, la demande de formation des adultes continue d'accroître régulièrement en raison de la nécessité de s'adapter aux changements structurels intervenus dans les pays de l'OCDE. De toute évidence, c'est la baisse rapide du nombre d'emplois non qualifiés enregistrée dans les industries de transformation à partir des années 80 qui a pesé le plus dans cette évolution. Mais, plus généralement, on s'est rendu compte que les changements structurels conduisent les travailleurs à jouer de nouveaux rôles, exigeant des capacités de réflexion et l'utilisation de connaissances de base dans des situations nouvelles et mal connues, et donc à acquérir de nouvelles compétences. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi*³ a parfaitement mis en lumière la nécessité de cette formation des adultes en cours d'emploi.

Enfin, indépendamment de la formation professionnelle initiale ou continue requise par le marché du travail, il existe dans de nombreux pays une demande croissante d'adultes, en particulier de personnes sans emploi, à la retraite ou de travailleurs à temps partiel, qui souhaitent une formation visant au développement de leurs capacités intellectuelles, techniques, culturelles, voire physiques. Il arrive même que cette demande d'épanouissement personnel soit au centre de l'éducation permanente, comme au Japon.

Demandes croissantes et plus exigeantes

Que ce soit au niveau de l'enseignement supérieur initial ou de l'éducation permanente, chaque individu souhaite trouver la formation la plus adaptée à ses objectifs et à ses moyens et tous demandent un système éducatif souple et ouvert. Suivre à plein temps un programme d'études dans un établissement d'enseignement supérieur convient à certains. Pas à tous. Le temps dont dispose les étu-

1. *Apprendre au-delà de l'école : nouvelles offres d'enseignement et nouvelles demandes de formation*. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1995. Cette publication fait la synthèse des questions évoquées lors d'une conférence qui a réuni, du 14 au 16 décembre 1994 au siège de l'OCDE, plus de cent participants de 24 pays.

2. Norberto Bottani, «Les indicateurs de l'enseignement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995.

3. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Faits, analyse, stratégies*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Données et explications*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

Enseignement «présentiel» ou à distance ?



Bisone/Sygma

La qualité de l'enseignement est en partie fonction de l'interaction avec un bon «prof». A cet égard, les cours magistraux laissent souvent à désirer...

dians ayant un emploi à temps plein ou partiel, ou des responsabilités familiales, est limité et ne colle généralement pas avec les horaires universitaires classiques. Par ailleurs, pour les personnes se trouvant loin des établissements qui les intéressent ou souffrant d'un handicap physique¹, il y a le problème du lieu d'enseignement, qui va croissant à mesure que l'offre se spécialise en raison de la diversité des besoins de formation. Enfin, de mauvais souvenirs de la scolarité obligatoire peuvent encore éloigner certains étudiants potentiels des établissements d'enseignement traditionnels, perçus comme inadaptés à une pédagogie moderne.

Offres nouvelles

La diversité de la demande de ces nouvelles catégories d'étudiants doit donc s'assortir d'une diversité de l'offre, que ni un seul type d'établissement ni même un «système» d'enseignement et de formation unique à caractère national ne pourra vraisemblablement assurer. L'offre de services éducatifs commence d'ailleurs à se présenter moins comme un service public traditionnel que comme une indus-

trie susceptible d'avoir des débouchés internationaux aussi bien que nationaux (le marché des CD-ROM, des logiciels didactiques ...).

La nature de l'offre évolue aussi pour lever les obstacles traditionnels à l'apprentissage. Tout d'abord, le cadre institutionnel se transforme. Une plus grande diversité apparaît, à la fois au sein des établissements d'enseignement supérieur et entre eux, pour ce qui est des modes d'enseignement et des catégories de clients visées. Beaucoup d'établissements accueillent plus volontiers les étudiants à temps partiel, proposent une gamme plus large de cours de durée variable et s'efforcent de combiner l'enseignement dispensé sur place et au-dehors en recourant au partenariat avec des organisations implantées sur les lieux de travail ou dans les collectivités. Au Royaume-Uni, la majorité des inscriptions dans l'enseignement supérieur est désormais le fait d'étudiants d'âge «mûr» qui n'ont pas poursuivi leurs études à plein temps. En Suède, on estime que près de la moitié de tous les adultes prend part chaque année à un programme de formation.

Une nouvelle structure financière se développe également. L'expansion de l'enseignement supérieur à partir des années 50 reposait sur l'engagement du

secteur public d'en assumer le coût. En revanche, l'essor actuel et futur de l'enseignement supérieur est envisagé dans le cadre d'un partage des responsabilités financières. On attend de plus en plus des employeurs et d'autres personnes qui bénéficient d'un investissement dans la formation qu'ils contribuent à son financement.

Enseignement à distance ou «autoformation»

Mais affranchir les étudiants des contraintes de lieu et de temps, éviter les déplacements vers les salles de cours, permettre à chacun de travailler à son propre rythme ne peut se réaliser que dans un système où une formation à distance est possible. A cet égard, le développement des technologies de la communication a aboli la distance conçue jusqu'à maintenant en termes d'éloignement géographique.

Est «à distance» tout étudiant qui n'est pas «en présence» de son enseignant, que ce soit parce qu'il est dans une salle d'études ou dans un bâtiment voisin, à son domicile ou dans un lieu situé à des centaines, voire à des milliers de kilomètres. Ce type d'enseignement à distance ou «d'autoformation dirigée» n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, en revanche, – et porteur d'avenir – c'est sa place par rapport à l'enseignement traditionnel et sa qualité grâce à l'utilisation pédagogique des technologies.

Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut diminuer les coûts principaux de l'enseignement traditionnel, c'est-à-dire la masse salariale, et la construction et l'entretien des bâtiments. De nombreux gouvernements espèrent que, grâce à ces économies, le coût unitaire de l'autoformation sera plus faible que celui de l'enseignement présentiel de type comparable. Toutes les études montrent que la formation à distance est, en moyenne, d'un coût deux fois moins élevé qu'une formation dispensée dans un cadre traditionnel. Il faut néanmoins souligner le coût initial relativement élevé de la production de matériel didactique.

La deuxième raison est d'ordre institutionnel. Pendant longtemps, on a considéré que l'enseigne-

ment à distance était à la périphérie du système d'enseignement supérieur traditionnel. L'étudiant «non traditionnel» tout comme l'enseignant «non traditionnel» jouissaient souvent de moins d'estime que les autres. Toutefois, le succès récemment remporté par les établissements d'enseignement ouvert et à distance (en particulier la célèbre *Open University* du Royaume-Uni) change cette situation, encore que les étudiants aient du mal à faire reconnaître, dans l'enseignement présentiel, leurs acquis dans l'enseignement à distance et *vice versa*. Mais on est en bonne voie pour arriver à cette reconnaissance mutuelle⁵.

La qualité grâce aux technologies ?

La troisième raison est pédagogique. Face à la diversité des étudiants, de leurs problèmes d'horaires et de situations géographiques, les établissements d'enseignement à distance ont cherché à innover dans le domaine de la pédagogie. Ils l'ont fait parfois plus et mieux que le système traditionnel. Les cours à distance ont par essence été conçus, mis au point et établis dans l'objectif de l'autoformation, ce qui nécessite une réflexion sur le savoir conduisant à une amélioration de la qualité des cours.

Mais la qualité est aussi souvent fonction de l'interaction avec un bon enseignant⁶. Or dans le système d'enseignement présentiel traditionnel, il est de plus en plus difficile d'assurer une interaction de qualité. De plus, les cours magistraux – très souvent donnés dans certains pays devant un très nombreux auditoire – sont un outil pédagogique qui ne se prête guère à l'interactivité.

La dernière raison – et de taille – est liée au progrès technologique qui permet maintenant un haut niveau d'interactivité pédagogique entre l'étudiant et les diverses sources de savoir. Même une simple cassette vidéo, qui ne fait que reproduire le très bon cours d'un enseignant dans un amphithéâtre, offre, grâce à la possibilité de revenir en arrière afin de mieux comprendre un point délicat, plus «d'interactivité» à l'apprenant que s'il avait assisté au cours lui-même. Mais lorsque l'on ajoute à cette possibilité – à vrai dire, assez peu interactive – l'utilisation de logiciels d'enseignement puissants assistés par ordinateurs employant le multimédia, c'est-à-dire le texte, le son, les images et les graphiques, l'autoformation peut devenir d'un excellent rapport qualité/coûts.

Les progrès technologiques (compression numérique, fibre optique) permettent désormais de trai-

secteurs de l'audiovisuel, des télécommunications et de l'informatique. En outre, grâce aux réseaux électroniques, chaque utilisateur/apprenant pourra accéder à diverses sources d'information ainsi qu'à des forums spécialisés dans diverses disciplines. De cette façon, les étudiants suivant le même cours pourront dialoguer entre eux, se communiquer les problèmes et échanger des solutions. Ils pourront aussi former une «classe virtuelle» tout en se trouvant dans des endroits différents et en suivant le cours à des moments différents. Ce phénomène représentera un aspect radicalement nouveau dans le monde de l'éducation.

Vers un enseignement supérieur sur mesure

En fin de compte, c'est l'ensemble du système d'enseignement supérieur qui est mis en question par les exigences nouvelles d'une formation adaptée aux besoins de l'étu-

diant et par les progrès technologiques. Il est donc nécessaire de mettre en place «un enseignement supérieur sur mesure», comme on le propose en France par exemple⁷. Il ne s'agira plus d'opposer les étudiants présents et les étudiants à distance, comme c'est le cas actuellement, ces derniers étant ceux qui ne



Les cours à distance, conçus et mis au point pour l'autoformation, ont souvent une pédagogie plus innovatrice que l'enseignement présentiel.

ter les images et le son comme des données informatiques et de les véhiculer sur des réseaux interactifs à haut débit. Internet préfigure la constitution des autoroutes de l'information qui permettront l'intégration croissante – nécessaire en particulier pour l'éducation à distance ou l'autoformation – des

4. Peter Evans, «La notion de handicap et l'école», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 187, avril-mai 1994.

5. Danielle Colardyn et Marianne Durand-Droubin, «Compétences et qualifications», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995.

6. David Hopkins et David Stern, «Les trois clefs d'un enseignement de qualité», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 191, décembre 1994-janvier 1995.

7. Vers un enseignement supérieur sur mesure, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris, 1994.



Les coûts principaux de l'enseignement traditionnel
 – salaires, construction
 et entretien des bâtiments
 – disparaissent avec
 l'autoformation.

peuvent être présents à l'université. Il s'agira au contraire de permettre à chaque étudiant, quelle que soit sa situation, de définir, dans le cadre de son projet de formation, un cursus comportant des enseignements en salle de cours et des enseignements s'appuyant sur les médias et les technologies qui les supportent. Satisfaire les besoins de l'étudiant, c'est placer celui-ci au centre du système, ce qui, en soi, est un grand changement.

D'ores et déjà, on peut noter cette tendance dans plusieurs pays, la première étape étant de regrouper sur une même institution les deux modes d'enseignement, présentiel et à distance. C'est le cas de 42 des 69 universités au Canada, de 23 des 80 en France, de 3 des 7 en Nouvelle-Zélande, de plus de la moitié au Royaume-Uni, de pratiquement toutes aux États-Unis, de toutes en Suède. La deuxième étape est de créer l'échange entre les deux modes d'enseignement, ce qui est beaucoup plus difficile.

Il faudra que les établissements d'enseignement supérieur de type présentiel transforment alors leur culture interne. D'une certaine façon, cela sera facilité par la présence d'étudiants qui ont grandi avec l'ordinateur et les formules d'apprentissage multimédia, et qui ont une ouverture d'esprit que n'ont pas, jusqu'à présent, la plupart de leurs enseignants. De plus, l'enseignement présentiel va devoir soutenir la concurrence d'autres secteurs. Ainsi, les entreprises du secteur privé mettent en place des programmes de formation assistés par les technologies. Dispensés sur place, ils sont souvent de très bonne qualité. Cette concurrence va forcer au renouveau du système traditionnel.

■ ■

L'enseignement supérieur se trouve donc confronté à un triple défi : assurer un enseignement de qualité adapté au 21^e siècle, le dispenser à tout jeune

étudiant ou adulte qui en a besoin et le fournir dans les meilleures conditions de rentabilité. La solution proposée d'une utilisation massive des technologies peut choquer les tenants de l'immobilisme, mais il n'y a pas d'autres choix. Privilégier la partie des activités de l'apprentissage qui prennent toute leur valeur dans une situation en face à face avec l'enseignant et laisser l'autre partie à l'autoformation assistée par les nouvelles technologies éducatives seraient sûrement la voie de la raison. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



Apprendre au-delà de l'école : nouvelles offres d'enseignement et nouvelles demandes de formation, à paraître 1995

Évaluation, certification et reconnaissance des qualifications et des compétences professionnelles dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, à paraître 1995

Évaluation et reconnaissance des qualifications et des compétences dans la formation initiale et continue, à paraître 1995

Danielle Colardyn et Marianne Durand-Drouhin, «Compétences et qualifications», l'Observateur de l'OCDE, n° 193, avril-mai 1995

Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE, 1995

Norberto Bottani, «Les indicateurs de l'enseignement», l'Observateur de l'OCDE, n° 193, avril-mai 1995

La qualité de l'enseignement, 1995

David Hopkins et David Stern, «Les trois clés d'un enseignement de qualité», l'Observateur de l'OCDE, n° 191, décembre 1994-janvier 1995

L'intégration : principes, pratique et perspectives de l'enseignement spécial dans les pays de l'OCDE, 1994

Études de cas sur l'intégration. Exemples de pratiques efficaces d'enseignement dispensé aux enfants ayant des besoins éducatifs particuliers dans les écoles ordinaires des pays de l'OCDE, 1994

Peter Evans, «La notion de handicap et l'école», l'Observateur de l'OCDE, n° 187, avril-mai 1994

L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Faits, analyse, stratégies, 1994

L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Données et explications, 1994.

Les revenus des ménages agricoles

Catherine Moreddu

A combien se montent les revenus des ménages agricoles ? Cette question s'inscrit dans ce qui constitue, pour la plupart des pays de l'OCDE, l'un des objectifs de la politique agricole : assurer aux ménages d'agriculteurs un niveau de vie comparable à ceux des autres secteurs de l'économie. A cet objectif s'ajoute parfois la volonté de limiter la variabilité des revenus au sein du secteur agricole lui-même¹.

La parité de niveau de vie pour l'agriculture par rapport aux autres secteurs occupe presque partout une place dominante dans les énoncés officiels de la politique agricole². Mais l'indicateur de revenu ou le groupe social à considérer est rarement bien défini ce qui rend cet objectif difficile à évaluer (encadré p. 22) et, par conséquent le cas échéant, à atteindre. Les comparaisons entre pays en termes de niveau de revenu sont encore plus ardues à cause de la variété des définitions et des disparités en matière de disponibilité, de fiabilité et de niveau de détail des informations. L'examen qu'a entrepris l'OCDE dégage pourtant certaines caractéristiques communes.

Catherine Moreddu travaille à la division des études nationales I et ajustement structurel de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'OCDE.

Si la composition du revenu des ménages agricoles varie d'un pays à l'autre, c'est en partie du fait des différences de définition, notamment du «ménage agricole». Aux deux extrêmes : les États-Unis et le Japon d'un côté, la Suisse de l'autre. Les États-Unis et le Japon utilisent une définition large et se distinguent par la faible importance relative du revenu agricole des ménages considérés comme «agricoles». La Suisse fait exception par la prépondérance du revenu agricole dans le revenu total car seuls les agriculteurs à temps complet et seuls les revenus des actifs agricoles sont pris en compte. Il est pourtant évident que les revenus non agricoles sont importants pour les ménages d'agriculteurs de tous les pays étudiés. Dans la majorité des cas, les revenus du travail, notamment les salaires, constituent la première source de revenu non agricole, suivis des prestations sociales, comme les pensions de retraite ou les allocations familiales, ou, dans un certain nombre d'autres pays, les revenus de la pro-

priété mobilière, immobilière et foncière. Enfin, quelle que soit la définition utilisée, la part du revenu agricole ne dépasse en général pas les trois quarts du revenu total et est parfois inférieure à la moitié. Cela même dans des pays utilisant une définition étroite du ménage agricole comme l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni qui prennent seulement en compte, dans leurs statistiques de revenu, les exploitations principales (graphique A).

Un revenu comparable

Pour douze pays de l'OCDE³, les revenus disponibles des ménages agricoles ont été comparés à ceux rencontrés dans d'autres secteurs de l'économie. Le graphique B présente le ratio du revenu disponible des ménages agricoles par rapport, selon le pays, à l'ensemble des ménages, aux ménages non agricoles, aux ménages de l'ensemble des salariés ou aux ménages de salariés de l'industrie. Dans la plupart des pays, les ménages agricoles ont des revenus comparables ou supérieurs à ceux des autres ménages⁴, les seules exceptions étant le Portugal et la Suède. En outre, compte tenu de la difficulté de mesurer avec précision les revenus en nature et de la possibilité pour les ménages agricoles de déclarer une partie de leur revenu d'exploitation comme investissement, les revenus agricoles sont sans doute sous-estimés.

En revanche, lorsque l'on considère le revenu disponible par membre ou par actif, les ménages agricoles se trouvent, dans plus de la moitié des cas étudiés, dans une situation défavorable par rapport aux ménages comparés. Cela s'explique par les caractéristiques structurelles des ménages agricoles qui, plus fréquemment que les autres, ont beaucoup d'enfants et englobent plusieurs générations. Lorsqu'il est possible, comme en Allemagne, en Finlande et en France, de comparer les revenus des ménages agricoles à ceux des autres catégories socioprofes-

1. *Ajustement du secteur agricole des pays de l'OCDE : problèmes et réponses*. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1995.

2. *Seules l'Australie, la Nouvelle-Zélande et, plus récemment, la Suède, ne font pas du niveau des revenus des ménages agricoles un objectif d'action explicite.*

3. *Allemagne (ex-RFA seulement), Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Suède.*

4. *C'est également le cas au Canada et aux États-Unis, où le revenu total des ménages agricoles est comparable à celui de l'ensemble des ménages.*

Les revenus des ménages agricoles

TOILE DE FOND

Problèmes méthodologiques

Qu'est-ce qu'un ménage agricole ?

Les conventions pour définir, d'une part un ménage, d'autre part son caractère agricole, varient selon les pays. Un ménage, au sens étroit du terme, comprend au maximum un couple et ses enfants à charge. Au sens large, il peut inclure d'autres adultes, voire l'ensemble des personnes vivant sous le même toit et partageant leurs repas. Selon les pays, un ménage est considéré comme agricole si, par l'ensemble des membres ou par la personne de référence, une certaine partie de son revenu, souvent la moitié, provient de l'activité agricole ou si un temps de travail minimal, en général un mi-temps, y est consacré. En outre, des limites plus ou moins contraignantes concernant la taille, physique ou économique, de l'exploitation sont souvent imposées.

Revenu total et revenu disponible

Le revenu d'un ménage peut être considéré comme une mesure du potentiel de consommation de ce dernier. Dans l'étude de l'OCDE, il est mesuré en termes de revenu total ou de revenu disponible. En général, le revenu total comprend les flux mesurables en termes monétaires qui proviennent de l'exploitation agricole, d'autres activités lucratives, de la pro-

priété ou de prestations sociales. La dépréciation est également prise en compte dans la plupart des pays. Par contre, les revenus en nature, qui sont difficiles à évaluer mais ne sont pas négligeables dans le cas des agriculteurs, ne le sont pas toujours. Le revenu disponible, égal au revenu total après prélèvements, traduit mieux le potentiel de consommation des ménages car, dans certains pays, les systèmes fiscaux et les régimes de sécurité sociale traitent différemment les catégories socioprofessionnelles.

Sources et disponibilité des données

Les données sur le revenu total des ménages agricoles peuvent être tirées de deux types de sources. La comptabilité nationale (le compte de production ou le compte de répartition du revenu) fournit des informations sur la composition du revenu des ménages dont les ménages agricoles. Les enquêtes sur les exploitations agricoles, sur le budget des ménages ou sur la fiscalité permettent de lier la situation des ménages agricoles en matière de revenu à des caractéristiques structurelles, socio-économiques ou régionales. Souvent, plusieurs sources sont combinées pour établir des données concernant le revenu. La disponibilité, la fiabilité et le niveau de détail des informations sur le revenu des ménages agricoles sont très inégaux d'un pays à un autre.

sionnelles, on constate que les revenus des ménages agricoles sont inférieurs à ceux de l'ensemble des autres travailleurs indépendants mais supérieurs à ceux des salariés.

Ces résultats ne concernent que des moyennes et ne rendent pas compte de la diversité des situations dans le secteur agricole. Pour cela, il faut examiner les revenus en fonction des caractéristiques structurelles ou démographiques des ménages ou des exploitations.

Disparités dans le secteur

Les disparités de revenu dans le secteur agricole demeurent importantes, même si, dans tous les pays

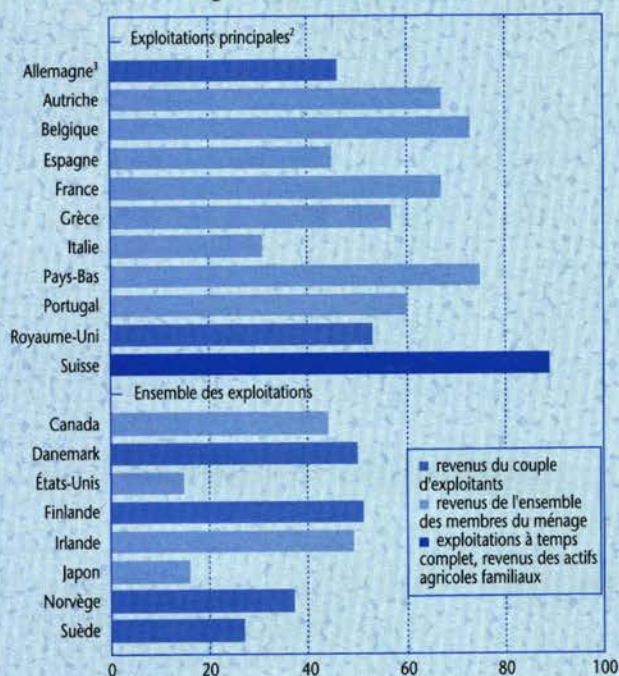
considérés, la prise en compte des revenus non agricoles tend à les atténuer. En effet, la capacité d'un ménage agricole à obtenir un revenu non agricole dépend de ses caractéristiques structurelles, comme par exemple la main-d'œuvre disponible pour d'autres types d'emplois, la proximité d'emplois hors exploitation ou le potentiel touristique de la région.

Les caractéristiques structurelles retenues sont celles qu'on trouve le plus fréquemment dans les statistiques officielles : l'âge du chef d'exploitation, la superficie ou la taille économique de l'exploitation, son orientation technico-économique et sa situation régionale. Les disparités sont mesurées par l'écart entre les deux extrêmes du spectre de revenu, rapporté à la moyenne de l'échantillon.

Les données disponibles pour cinq pays – Allemagne (ex-RFA seulement), Danemark, États-Unis, Norvège et Suède – montrent une évolution commune du revenu total des ménages agricoles en fonction de l'âge du chef d'exploitation. Il augmente avec l'âge, atteignant un sommet entre 40 et 50 ans en Allemagne, en Norvège et en Suède, un peu plus tôt au Danemark (35–45 ans), un peu plus tard aux États-Unis (45–55 ans), pour ensuite baisser. Si les écarts de revenu entre les diverses classes d'âge sont plus importants aux États-Unis et au Danemark qu'en Allemagne et en Suède, ils demeurent assez modérés avec un maximum à la moyenne compris entre 0,2 et 0,7 – sauf en Norvège où les pensions ne sont pas prises en compte dans le revenu total.

Quel que soit le système de classification utilisé par les onze pays⁵ qui rapportent de telles données, le revenu agricole et le revenu total ont tous deux tendance à croître avec la taille de l'exploitation. Toutefois, le fait que les plus petites n'ont pas toujours les plus faibles revenus totaux montre l'importance des revenus non agricoles. Dans la plupart des pays, les disparités de revenu sont réduites dans une large mesure si l'on considère l'ensemble des revenus plutôt que le seul revenu agricole. Au Japon par exemple, les revenus non agricoles sont si importants que tout écart en fonction de la taille disparaît lorsqu'on en tient compte. Dans la majorité des cas, l'écart de revenu total maximum rapporté à la moyenne est inférieur à un mais il est voisin de deux au Danemark, aux États-Unis et en Finlande, ainsi qu'en Allemagne lorsque les classes de taille sont définies selon la superficie.

Le revenu agricole peut, bien entendu, varier avec l'orientation technico-économique de l'exploitation. Les différences sont à cet égard parfois importantes. Dans bon nombre de pays, les revenus agricoles les plus élevés sont enregistrés dans les exploitations d'élevage intensif, tandis que l'élevage extensif procure souvent les revenus les plus faibles. Les revenus d'activités non agricoles dépendent, eux aussi, de l'orientation technico-économique de l'exploitation et en particulier de son intensité en main-d'œuvre. Ainsi, les exploitations de grandes cultures (céréales, oléagineux) ont souvent un revenu total relativement important. Alors que les écarts de revenu entre orientations technico-économiques peuvent être considérables lorsque seul le revenu agricole est pris en compte, ils sont plus modestes et leur ratio à la moyenne ne dépasse l'unité que dans trois cas (Australie, Dane-

A. Revenu agricole en % du revenu total¹

1. La période de base est, dans la mesure du possible, la moyenne des trois années, 1989 à 1991.
 2. Exploitations dans lesquelles l'agriculture est la principale source de revenu du ménage ou dont le chef consacre la plus grande partie de son temps à l'activité agricole.
 3. Ex-RFA seulement.
 Source : OCDE

mark, Royaume-Uni) sur quatorze lorsque l'ensemble des revenus est considéré.

Les différences régionales de revenu comptent généralement moins que la taille d'exploitation et l'orientation technico-économique. Là encore, les disparités sont atténuées lorsque l'ensemble des revenus des ménages est pris en compte – seule l'Australie, de par sa taille continentale, conserve encore des écarts régionaux importants.

Mieux cibler l'aide

Dans les pays de l'OCDE, la forme dominante d'aide à l'agriculture est le soutien des prix du marché, c'est-à-dire les mesures qui affectent simultanément les prix à la production et les prix à la consommation, par exemple les prix garantis. En 1994, il représentait 74 % de l'ensemble du soutien accordé à l'agriculture dans la zone OCDE. Quant aux

paiements directs, c'est-à-dire l'ensemble des transferts des contribuables aux consommateurs qui n'affectent pas les prix à la production, ils ne représentaient que 18 % du soutien total. Contrairement aux mesures de soutien des prix du marché qui affectent l'ensemble des producteurs en fonction des quantités produites, les aides directes peuvent être ciblées sur une catégorie particulière d'exploitants, selon notamment des critères de revenu.

Il n'existe pas, d'après la présente analyse, de problème de revenu généralisé dans le secteur agricole mais plutôt des carences spécifiques et localisées. En effet, les revenus moyens des ménages agricoles sont en général comparables à ceux observés dans le reste de l'économie, mais les données structurelles

indiquent des disparités de revenu total non négligeables dans de nombreux pays de l'OCDE. En conséquence, pour répondre à l'objectif en matière de revenu, les mesures gouvernementales devraient être concentrées spécifiquement sur les revenus insuffisants plutôt que s'adresser à l'ensemble du secteur comme le fait, par exemple, le soutien des prix lié aux quantités produites⁶. Non seulement, dans les pays de l'OCDE étudiés, les problèmes de revenu en agriculture semblent localisés mais, étant donné l'importance des revenus non agricoles, des mesures générales centrées sur l'activité agricole ne prennent en compte qu'une partie du problème. En outre, en masquant les signaux du marché,

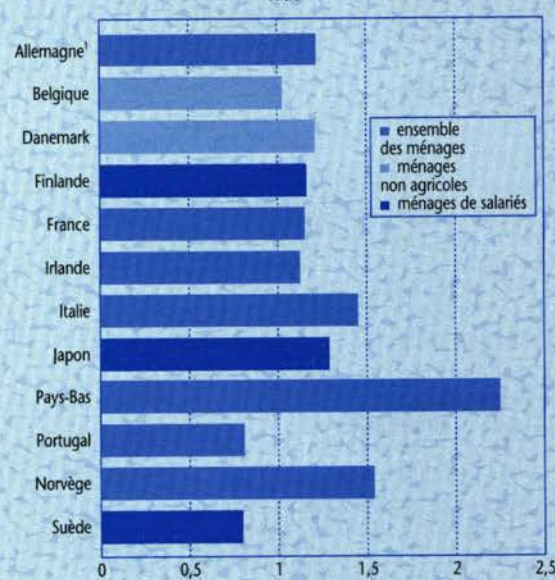
elles ont pour inconvénient de ralentir un ajustement des ménages agricoles vers une diversification de leurs sources de revenu, un changement d'orientation technico-économique, voire un abandon de l'activité agricole.

Il peut être approprié d'intervenir contre certaines rigidités structurelles ou démographiques, par exemple dans le cas des exploitants âgés (encadré p. 24). Les données structurelles sur les revenus des ménages agricoles peuvent contribuer à préciser les besoins en aide et à concevoir des mesures gouvernementales qui accroissent la mobilité de la main-d'œuvre dans et hors agriculture, améliorent les structures d'exploitation et favorisent la diversification potentielle des sources de revenu. Les paiements directs au revenu pourraient, plus efficacement que des mesures liées aux quantités produites, répondre aux objectifs des gouvernements en

5. Allemagne (sans les Länder nouveaux), Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Irlande, Norvège, Japon, Pays-Bas, Suède et Suisse.

6. Wilfrid Legg, « Paiements directs pour les agriculteurs », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 185, décembre 1993-janvier 1994.

B. Revenu disponible des ménages agricoles par rapport à celui des autres ménages



1. Ex-RFA seulement.
 Source : OCDE

Les revenus des ménages agricoles

ZOOM

La préretraite des agriculteurs

Michael Ryan

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les régimes de préretraite des agriculteurs ont été utilisés comme des instruments pour promouvoir, encourager et faciliter l'ajustement des ressources de manière à accroître l'efficacité et la viabilité de l'activité agricole¹. Les agriculteurs âgés sont perçus comme un problème du point de vue de l'efficacité du secteur car ils sont associés à des exploitations de petite taille, morcelées, ayant une productivité en dessous de la moyenne. Beaucoup de systèmes de préretraite ont également pour objectifs d'améliorer les revenus souvent plus faibles de la population agricole âgée et de maîtriser les excédents de production. D'une manière générale, ces systèmes imposent aux personnes concernées de renoncer à leur exploitation et de cesser toute activité agricole.

Même s'ils varient notablement d'un pays de l'OCDE à l'autre, les régimes de préretraite ont un certain nombre de traits communs : ils sont réservés aux agriculteurs âgés de 55 à 65 ans ; ils sont accordés aux agriculteurs ayant été à la tête d'une exploitation d'une taille minimale et ayant pratiqué l'agriculture pendant un minimum d'années (dix ans dans l'Union européenne). La plupart des systèmes prévoient plusieurs formes de transmission des terres : baux de fermage à long terme, dons ou ventes directes. Dans tous les pays soumis à l'enquête de l'OCDE², les allocations versées au titre de la préretraite sont assujetties à la législation fiscale et sociale normale du pays.

La structure de la population active agricole par âge est celle d'une pyramide inversée, à large sommet et à base étroite, l'âge moyen étant nettement plus élevé que pour l'ensemble de la population active. Dans l'UE, plus de 50 % des agriculteurs ont plus de 55 ans et autour du quart entre 55 et 65 ans (le tiers environ des exploitations agricoles ont à leur tête des agriculteurs de cette fourchette d'âge). Le marché du travail dans le secteur agricole se caractérise par un recul notable et continu de l'emploi, une moyenne d'âge élevée du départ à la

retraite et une forte proportion de propriétaires-occupants.

Les systèmes de préretraite ont réussi jusqu'à un certain point seulement à encourager et à faciliter l'ajustement des ressources dans les pays de l'OCDE : là où les incitations financières sont fortes, comme en Suède et en Finlande, le taux d'adhésion est relativement élevé. Dans la plupart des pays, ce n'est pas le cas. Ce faible niveau de participation peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs : le montant relativement bas des allocations autorisées, les conditions d'admission contraignantes de certains systèmes, une résistance culturelle du monde paysan à renoncer complètement à l'activité agricole. On doit enfin se poser la question de savoir s'il y a, dans beaucoup de pays, un nombre de préretraités supérieur à celui qui serait enregistré sans ces régimes.

Revoir les objectifs et élargir les conditions

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ce survol de l'expérience des pays de l'OCDE en matière de préretraite des agriculteurs. En premier lieu, beaucoup de régimes ont été conçus avec des objectifs trop multiples et parfois concurrents, et avec des conditions d'adhésion trop restrictives pour pouvoir attirer de nombreux candidats. Deuxièmement, bien que l'on ne dispose que de peu d'éléments d'information sur les structures d'incitations économiques, il semblerait que les incitations financières offertes n'ont souvent pas été suffisantes pour séduire les agriculteurs. Les allocations versées n'ont pas suivi la progression des autres systèmes de pension ; pour une plus large participation, il faudrait sans doute assurer un traitement plus généreux.

Dans les systèmes de préretraite dont l'objectif premier est de favoriser la mobilité des facteurs au sein du secteur agricole, il serait peut-être bon d'élargir l'objectif des régimes et d'assouplir les conditions d'adhésion. On pourrait aller jusqu'à envisager de faire disparaître la condition d'âge et à autoriser l'exercice d'autres formes d'emploi. Au Canada et en Australie, le premier point est déjà effectif et les régimes visent directement des objectifs d'efficacité et de mobilité des ressources.

Améliorer l'incitation

Dans quelle mesure les dispositifs d'incitations ont-ils des chances d'influer sur les décisions d'entrer dans le secteur agricole ou d'en sortir ? Il pourrait être utile, pour le

savoir, d'examiner davantage la littérature spécialisée concernant les incitations économiques dans des conditions d'incertitude et d'avoir des renseignements empiriques plus détaillés sur les stratégies des exploitants agricoles. Mais il est à noter que les pouvoirs publics auraient à peser les dépenses entraînées par des dispositifs d'incitations plus attrayants au regard des avantages escomptés en matière de mobilité des ressources ou de réalisation d'autres objectifs fixés pour le secteur agricole.

Il est moins facile d'apprécier dans quelle mesure les régimes de préretraite des agriculteurs permettent d'atteindre les objectifs en matière de revenu, étant donné que les ménages agricoles disposent de nombreuses et grandissantes sources de revenus non agricoles. Dans de nombreux pays, il est important que les dispositions des régimes de préretraite des agriculteurs soient intégrées aux systèmes de sécurité sociale ou soient compatibles avec eux, afin d'éviter aux agriculteurs âgés de se trouver pris au piège de la pauvreté.

Éliminer les autres barrières

Les problèmes structurels de l'agriculture peuvent avoir plusieurs causes autres que le problème de chefs d'exploitations âgés, notamment les restrictions au transfert ou à la vente des exploitations. Dans les situations de ce genre, les régimes de préretraite ne sauraient à eux seuls être efficaces pour favoriser l'ajustement structurel. Pour améliorer les structures agricoles par la création d'unités plus viables, il faudra probablement appliquer une stratégie plus large, visant à la fois à éliminer les obstacles à l'ajustement et comprenant des mesures ciblées d'encouragement à la mobilité des facteurs. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la situation est compliquée par les très forts niveaux de soutien attribués au secteur agricole dans son ensemble, principalement par des mesures en faveur de la production. Face à cela, on peut se demander si le fait de débarrasser le secteur de quelques unités peu productives exploitées par des agriculteurs âgés améliorerait l'efficacité de l'ensemble de l'économie sectorielle ou globale.

1. Ajustement du secteur agricole des pays de l'OCDE : problèmes et réponses, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1995.

2. Finlande, Japon, Suède, UE-12.

Michael Ryan travaillait jusqu'à récemment à la division des études nationales I et ajustement structurel de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'OCDE ; il est actuellement affecté à la division des économies en transition de la même direction.

matière de revenu sans entraîner autant de distorsions économiques.

■ ■

Il n'est aucunement nécessaire que les mesures conçues pour assurer aux ménages agricoles un niveau de vie comparable à ceux du reste de l'économie relèvent de la politique agricole. En effet, il pourrait être préférable d'accorder de tels versements dans le cadre de mesures sociales générales. Dans cette perspective, il serait indispensable d'améliorer les données afin de pouvoir comparer les revenus des ménages agricoles à ceux des autres ménages et identifier avec plus de précision ceux qui ont un revenu insuffisant par rapport à une référence donnée. Enfin, cet objectif de revenu comparable entre l'agriculture et les différents secteurs de l'économie devrait être formulé en termes plus précis quant au groupe d'exploitants à cibler, aux composantes du revenu à considérer et au niveau de revenu à atteindre. Ainsi, à l'aide d'un système flexible, il serait possible de recueillir des données mieux adaptées à l'évaluation de cet objectif et à la mise en place des mesures permettant de l'atteindre. ■



Leimadofor/REA

J.-P. Laffont/Sygma



BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Ajustement du secteur agricole des pays de l'OCDE: problèmes et réponses, à paraître 1995
- Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE - Suivi et perspectives 1995, 1995
- Réforme de la politique agricole: nouvelles orientations. Le rôle des paiements directs au revenu, 1995
- Wilfrid Legg, «Paiements directs pour les agriculteurs?», l'Observateur de l'OCDE, n° 185, décembre 1993-janvier 1994.



Les importantes disparités de revenu au sein du secteur agricole dépendent notamment de l'âge du chef d'exploitation, de la taille économique de celle-ci, de son orientation et de sa situation régionale.

Télécommunications et concurrence au Mexique

Luis Rey

L'expérience mexicaine est riche d'enseignements pour les pays aux réseaux de télécommunications relativement peu développés qui se demandent s'ils doivent ou non conserver une structure monopolistique. Au Mexique, l'ouverture à la concurrence pourrait entraîner une expansion rapide des services bien au-delà de ce qui semblait, encore récemment, un objectif ambitieux¹.

Il n'y a pas plus d'une dizaine d'années, on admettait communément que les télécommunications ne pouvaient être qu'un monopole et que seul un exploitant unique parviendrait à assurer un service universel à des tarifs abordables. Beaucoup de pays de l'OCDE étaient partisans du monopole d'État des télécommunications, et les pays en développement importaient généralement ce modèle sans se poser de question. Aujourd'hui, la plupart des pays de l'OCDE ont libéralisé ce secteur, ou sont en passe de le faire, et un nombre croissant de pays en développement se rendent compte de l'intérêt d'introduire la concurrence pour étendre leur réseau.

Le Mexique est, parmi les pays de l'OCDE, celui où l'infrastructure des télécommunications est la moins développée. En 1993, avec seulement 8,8 lignes pour 100 habitants, le taux de pénétration du téléphone représentait en gros un cinquième de la moyenne de la zone OCDE (tableau 1). En outre, il y a une très forte inégalité d'accès aux services de

télécommunications dans le pays puisque l'infrastructure est – bien évidemment – concentrée dans les grandes agglomérations urbaines, tandis que beaucoup de communes rurales sont privées de tout service.

Étant donné l'importance sans cesse croissante de la transmission des informations dans le développement économique et social, l'édification rapide de l'infrastructure des télécommunications représente un enjeu considérable pour le Mexique. C'est une des raisons qui a poussé ce pays à procéder à une réforme du secteur : séparation de l'exploitation et de la réglementation, privatisation de l'exploitant des télécommunications – Téléfonos de Mexico (Telmex) – et libéralisation du marché. Le

Luis Rey, qui travaille actuellement à la Commission fédérale de la concurrence au Mexique, était jusqu'à récemment consultant à la division de la politique de la science, de la technologie et des communications, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

Mexique est en mesure, à présent, de montrer la voie en matière d'utilisation de la concurrence pour combler son retard sur les autres pays de l'OCDE. Cela a été rendu encore plus souhaitable par l'instabilité financière du début de l'année.

Structure du marché

À l'heure actuelle, Telmex est le seul fournisseur autorisé à assurer les services de télécommunications publiques sur liaison fixe et possède les centraux téléphoniques, un réseau national de lignes

Lignes principales¹ : croissance 1992-93

	Nombre de lignes principales pour 100 habitants	
	1992	1993
Allemagne	43,9	45,7
Australie	47,1	48,7
Autriche	43,9	45,1
Belgique	42,5	43,7
Canada	57,1	59,2
Danemark	58,1	58,9
Espagne	35,3	36,4
États-Unis	56,5	57,4
Finlande	54,4	54,4
France	52,5	53,6
Grèce	43,6	45,7
Irlande	31,4	32,8
Islande	53,9	54,4
Italie	41,0	41,8
Japon	46,4	46,8
Luxembourg	52,8	54,1
Mexique	8,0	8,8
Norvège	52,9	54,2
Nouvelle-Zélande	44,4	46,0
Pays-Bas	48,7	49,9
Portugal	30,6	31,1
Royaume-Uni	45,2	49,4
Suède	68,2	68,0
Suisse	60,3	61,1
Turquie	16,1	18,4
OCDE	43,4	44,8

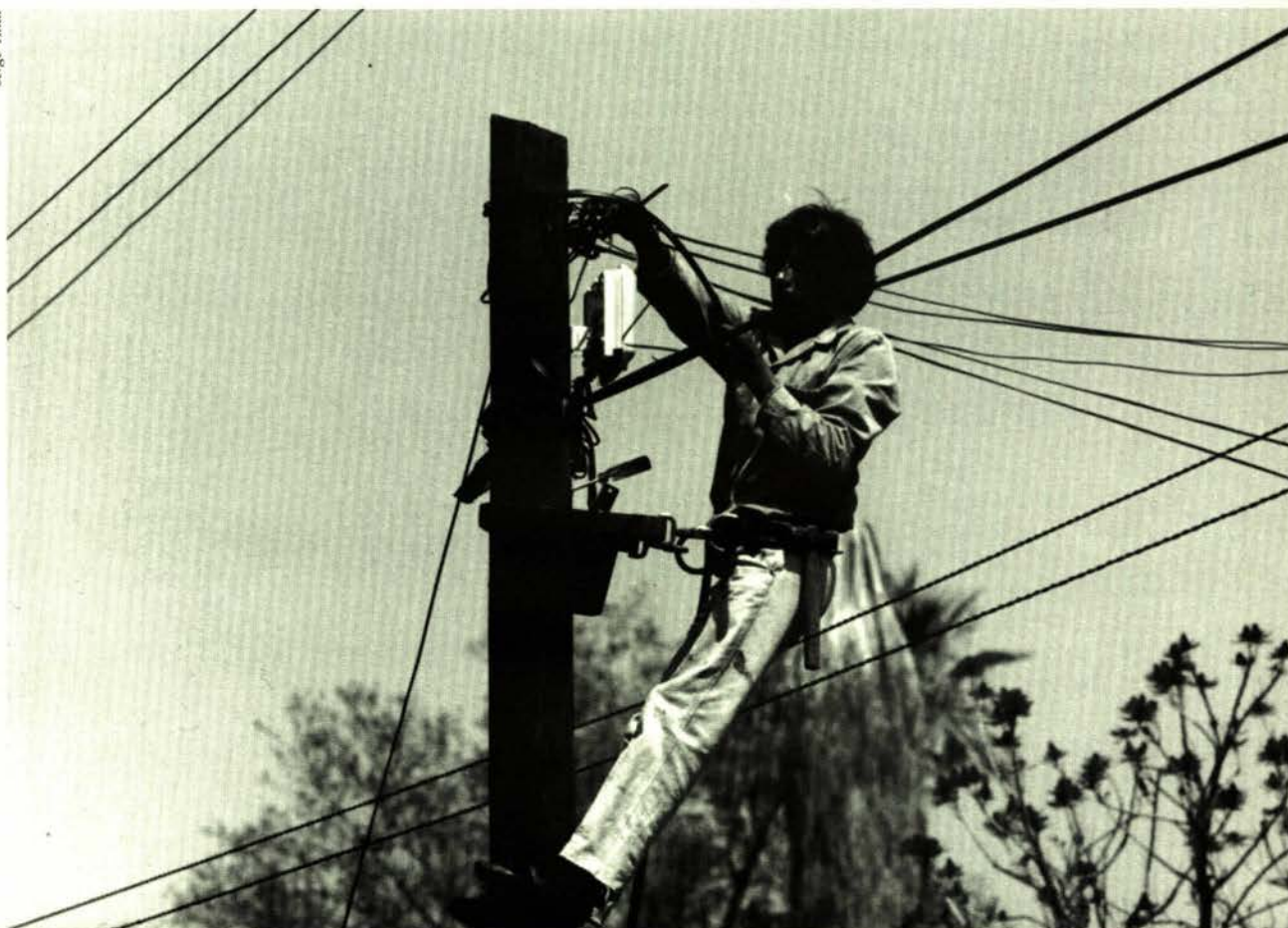
1. Relie l'équipement terminal de l'abonné au réseau public commuté et dispose d'un accès dans l'équipement de commutation téléphonique.

Source : OCDE, UIT

téléphoniques locales et les principales installations de transmission téléphonique longue distance. La réglementation des télécommunications relève du ministère des transports et des communications.

Durant la crise économique que le Mexique a traversé au cours des années 80, il a été confronté à différents problèmes persistants : endettement, chute des prix du pétrole, déficit public important, dévaluation du peso, forte inflation et faible investissement. Le gouvernement s'était fixé comme priorité, pendant cette période, de réduire les dépenses publiques, volonté qui s'est répercutée de manière visible sur le budget d'investissement de Telmex. Manquant de ressources fiscales, il a augmenté la taxation des services téléphoniques. Dans le même temps, il a réduit le montant annuel de ses investissements dans les télécommunications, mettant à plus rude épreuve encore l'aptitude de l'entreprise à financer sa croissance. Telmex a probablement eu la période la plus noire de son histoire récente en 1985, lorsque le tremblement de terre de Mexico a détruit le cœur même de son réseau longue distance, privant la capitale de toute communication avec le reste du monde pendant deux semaines.

À la fin des années 80, dans le cadre du programme général de réforme économique, le Mexique a commencé à restructurer le marché des télécommunications. En 1989, le gouvernement a annoncé son intention de privatiser Telmex et en 1990 l'entreprise a été achetée par Grupo Carso et deux associés étrangers, Southwestern Bell et France Telecom². Dans le cadre de cette réforme, un nouveau dispositif réglementaire a été mis en place, autorisant la concurrence dans l'infrastructure des



Telmex, privatisé en 1990, a pu conserver son monopole sur les services longue distance jusqu'en 1987 sous certaines conditions dont celle d'équiper tous les villages de plus de 500 habitants d'un service téléphonique en quatre ans.

services de communications locales et des communications mobiles.

Le gouvernement a décidé que Telmex conserverait jusqu'en 1997 ses droits exclusifs sur les télécommunications longue distance, l'un des segments les plus profitables de l'industrie, afin de lui permettre d'harmoniser les prix et les coûts des services. Telmex a déclaré que les tarifs des communications à longue distance étaient trop élevés tandis que ceux du service local (appels locaux et abonnement) étaient trop bas. Le rééquilibrage tarifaire

a commencé en 1987, et, depuis lors, on a enregistré un bouleversement radical de la composition des recettes (graphique A). Il s'agissait de renforcer le système tarifaire en introduisant des modifications qui permettraient à Telmex de financer son développement et de se préparer à la concurrence dans le secteur des services longue distance.

Telmex conservait son monopole sur les services longue distance mais, en contrepartie, s'engageait à faire progresser le nombre de ses abonnés d'au moins 12 % par an, ce qu'elle a réussi à faire jusqu'à ce jour (graphique B) ; en outre, l'entreprise devait doter tous les villages et villes de plus de 500 habitants d'un service téléphonique avant 1994, objectif qu'elle est en passe d'atteindre, et respecter des normes de qualité. Grâce à sa position monopolistique sur les services longue distance, Telmex

1. *Perspectives des communications 1995*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

2. Carlos Casasús, «Privatization of Telecommunications: The Case of Mexico», in Bjorn Wellenius et Peter A. Stern (dir. publ.), *Implementing Reforms in the Telecommunications Sector. Lessons from Experience*, Banque mondiale, Washington, D.C., 1994.

Télécommunications et concurrence au Mexique

est, de tous les exploitants de télécommunications dans le monde, celui dont les marges bénéficiaires sont les plus fortes. Son résultat d'exploitation a diminué en termes réels de 2,8 % par an entre 1980 et 1987, mais il a augmenté de plus de 40 % entre 1988 et 1993 – en fait, son résultat annuel net a pratiquement augmenté de 80 % en termes réels un an seulement après sa privatisation (graphique C)³. En outre, le résultat d'exploitation avant taxe en 1993 a représenté 43 % du résultat de Telmex⁴, comparé à 15 % en moyenne pour les autres exploitants de télécommunications publiques dans la zone OCDE.

Mobile ou fixe ?

Les communications mobiles, dont le marché s'est ouvert en 1990, ont connu un succès quasi immédiat et, à la fin de 1994, le service comptait déjà plus de 560 000 abonnés. De fait, leur taux de pénétration au Mexique après cinq ans d'existence dépasse celui de dix autres pays de l'OCDE dont la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas et la Turquie après une période égale. Dans une certaine mesure, cette

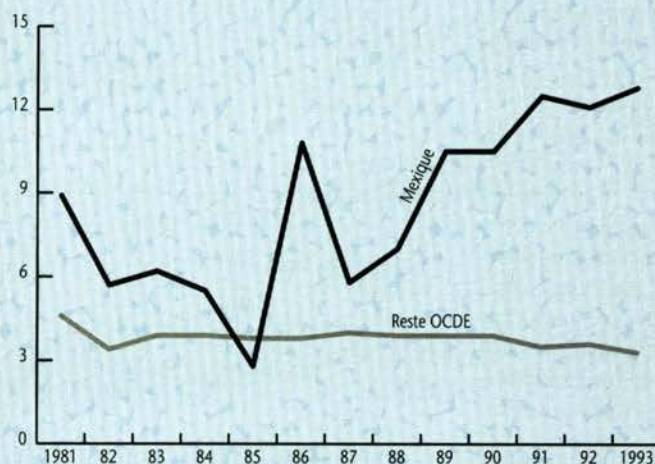
croissance peut être due à la demande non satisfaite par le réseau fixe de Telmex, mais les prix plus élevés de la téléphonie mobile en font un substitut relativement coûteux. Le Mexique diffère essentiellement de ces pays par le fait que le marché de la communication mobile y est ouvert à la concurrence tandis que les monopoles sont toujours en place cinq ans après le lancement de ce service dans

ces autres pays. Les firmes qui entrent sur le marché mexicain amènent l'expertise et les capitaux nécessaires pour le développer.

Le ministère des transports et des communications a subdivisé le pays en neuf régions et accordé deux concessions par région. Telmex, sous le nom de Telcel, est en concurrence dans chaque région avec un autre concessionnaire régional de radio-communication cellulaire. Iusacell, une entreprise mexicaine dont une partie du capital est détenue par Bell Atlantic (une société américaine de télécommunications), est le plus grand concurrent régional de Telcel.

En revanche, la concurrence ne s'est pas développée dans le secteur des services téléphoniques locaux qui, pourtant, était techniquement ouvert depuis le même nombre d'années que celui des communications mobiles. Bien que Telmex soit tenu d'assurer l'interconnexion des autres exploitants offrant un service local, les éventuels candidats ont été découragés parce qu'ils ne pouvaient vendre des services longue distance. En pratique, le monopole de Telmex dans ce domaine a empêché les effets bénéfiques de se faire sentir. Comme la politique mexicaine des télécommunications visait avant tout à développer le service et que cette extension n'était pas réalisable dans la pratique sans un cadre définissant notamment le prix et les conditions du

B. Croissance annuelle des lignes principales, 1981-93



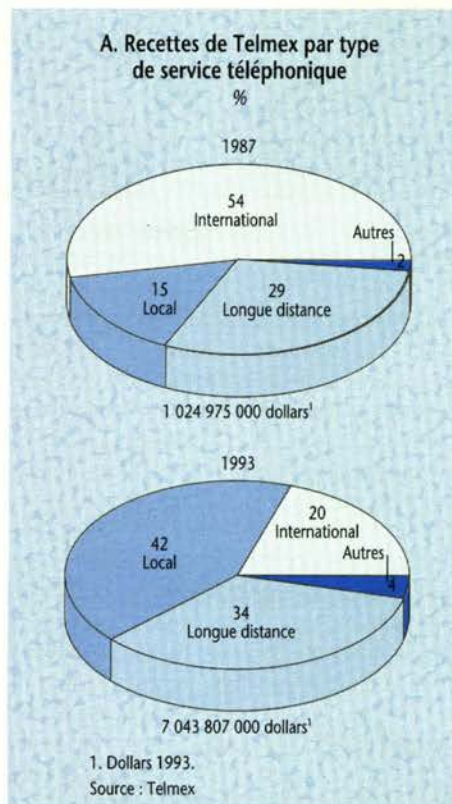
Source : Telmex

raccordement des réseaux des concurrents à celui de Telmex, la concurrence n'a pas eu les mêmes effets bénéfiques sur le service des communications fixes que sur les communications mobiles.

Le gouvernement mexicain s'est donné pour objectif d'atteindre 20 lignes principales pour 100 habitants d'ici à l'an 2000 et il est conscient de la nécessité d'utiliser la concurrence pour développer le service. En 1997, Telmex devra de ce fait offrir l'interconnexion à d'autres exploitants intéressés par le marché des communications longue distance. La Commission fédérale de la concurrence ayant présenté des arguments solides au gouvernement, celui-ci a décidé en 1994 d'accorder un nombre illimité de licences d'exploitation de services téléphoniques à longue distance en plus de celui de Telmex. Toutefois, de nombreuses décisions fondamentales, comme les prix que devront payer les nouveaux exploitants pour accéder au réseau de Telmex, n'ont pas encore été prises. De plus, le gouvernement a résolu de faire payer un droit d'entrée aux nouveaux exploitants. Le montant de ce droit n'a pas encore été fixé mais, déjà, cette décision préoccupe

3. Commission des opérations de bourse, Rapport annuel établi conformément à la section 13 de la loi de 1934 sur les opérations boursières, *Teléfonos de Mexico, Mexico, février 1993*.

4. Rapport annuel, *Teléfonos de Mexico, Mexico, 1993*.



la commission de la concurrence qui estime qu'elle peut décourager d'éventuels candidats.

La rentabilité du secteur des télécommunications au Mexique a amené quelques-uns des plus grands exploitants à vouloir s'associer à des entreprises mexicaines – de plus en plus nombreuses à s'intéresser aux télécommunications. AT&T a créé une co-entreprise au Mexique avec le conglomerat industriel Alfa. MCI s'est associé à Banacci, le plus important établissement financier mexicain (Banacci détient le plus vaste réseau privé au Mexique) et Sprint a annoncé son alliance avec Telmex. Iusacell a déjà créé avec Bell Atlantic une co-entreprise dans le but de fournir un service d'itinérance dans certains États américains et du Canada (dans le langage des télécommunications mobiles le terme «itinérance» signifie avoir la possibilité d'utiliser le même combiné dans différents pays). D'autres alliances sont nées entre Bancomer (le second établissement financier du Mexique) et GTE, ainsi qu'entre Protexa et Motorola dans l'intention de demander une concession de services longue distance.

L'ouverture du marché des communications longue distance à la concurrence aura aussi une incidence économique sur le service local. Ainsi, dans les deux années qui ont suivi la disparition, en 1992, du duopole au Royaume-Uni, des sociétés de télévision par câble qui se sont lancées dans la téléphonie ont conquis plus de 500 000 abonnés et sont déterminées à atteindre le chiffre d'un million d'ici à la fin de 1995. Le faible taux de pénétration du téléphone au Mexique rend particulièrement attrayante cette industrie pour les investisseurs n'ayant pas encore d'expérience des télécommunications : toute une série d'entreprises travaillant dans d'autres

secteurs – la finance, la manufacture du tabac, la pétrochimie – désire se lancer dans cette activité.

Ainsi, Pulsar, l'un des plus grands groupes industriels mexicains, a annoncé son intention d'entrer sur le marché local. Pulsar estime qu'en utilisant la même technologie de transmission sans fil que Ionica au Royaume-Uni et Telecom Finland, il peut desservir plusieurs millions d'abonnés d'ici à l'an 2000. Si l'on ajoute à cela l'élan que la concurrence donnera probablement à l'expansion du propre réseau de Telmex, l'objectif de 20 lignes pour 100 habitants que s'est fixé le gouvernement pourrait bien être dépassé.

■ ■

Le modèle adopté par le Mexique pour libéraliser les télécommunications est différent de ceux appliqués par la plupart des autres pays dont les marchés sont ouverts à la concurrence. Sachant que la concurrence peut accroître l'efficacité, le gouvernement mexicain essaie d'introduire une libéralisation poussée en ouvrant le marché des télécommunications à toute entreprise qui désire y investir.

Tout signe de croissance du marché mexicain des télécommunications dans le futur est encourageant. L'Accord de libre échange nord-américain et d'autres accords commerciaux régionaux, ainsi que la réduction des tarifs des communications longue distance internationales dans tous les pays de l'OCDE, ont eu un impact direct sur la croissance du trafic international ces dernières années. La progression de l'ouverture de l'économie mexicaine et la croissance nationale qu'elle entraînera pourraient se traduire par une augmentation de la demande nationale et internationale de services de télécommunications. Par ailleurs, la progression de l'ouverture de l'économie mexicaine et la croissance nationale qu'elle entraînera pourraient se traduire par une augmentation de la demande nationale et internationale de services de télécommunications. En outre, l'expansion de ces services ouvre des possibilités considérables aux investisseurs.

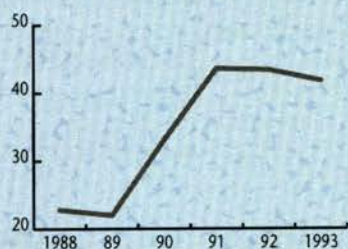
Le Mexique a besoin à présent d'un cadre réglementaire approprié, notamment pour l'accès au réseau existant à un coût raisonnable, afin de trans-



Pour atteindre son objectif de 20 lignes principales pour 100 habitants d'ici à l'an 2000, le gouvernement ouvrira les services longue distance à la concurrence.

poser les principes dans la pratique. Sans ce cadre, les autres entreprises ne parviendront pas à développer les services : leurs abonnés ne pourront pas avoir accès à ceux du réseau Telmex en payant un tarif raisonnable. De plus, le droit d'entrée proposé ne devra pas constituer un obstacle pour les concurrents éventuels. Il serait plus judicieux de renoncer à ce qui, dans la pratique, serait une taxe acquittée par les utilisateurs des télécommunications et de faciliter, au contraire, un développement efficace du service qui amènerait des avantages socio-économiques plus importants au Mexique et pourrait jouer un rôle dans la crise financière actuelle. ■

C. Recettes d'exploitation, 1988-93
% du revenu total



Source : Telmex

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Perspectives des communications
1995, 1995

Effets bénéfiques de la concurrence
dans les infrastructures de télécommunications,
1995

Yuji Kato et Sam Paltridge, «Télécommunications :
tarifs et réformes», l'Observateur de l'OCDE,
décembre 1994-janvier 1995.



La déréglementation financière

Ketil Hviding

Les pays de l'OCDE dérèglementent depuis quelques années leurs systèmes financiers. Destiné à faire jouer davantage les mécanismes du marché, ce mouvement de libéralisation multiforme est l'objet d'un bilan plutôt contrasté et surtout aléatoire du fait de la multiplicité des critères de mesure. La question essentielle n'en demeure pas moins de savoir si les gains résultant de ce processus – meilleure allocation des ressources, baisse du coût des services financiers, stimulation de la consommation – excèdent ses inconvénients – aggravation de la volatilité, multiplication des risques et fragilité systémique¹.

Innovation technologique et déréglementation ont été à l'origine des profondes mutations structurelles intervenues depuis une vingtaine d'années dans les systèmes financiers des pays de l'OCDE. Des mutations en partie spontanées dans la mesure où la prépondérance des mécanismes du marché s'est affirmée parce qu'un ensemble de facteurs rendait inopérants les contrôles directs. En premier lieu, l'utilisation de nouveaux instruments financiers a permis aux institutions de tourner la réglementation. Ainsi, en émettant des billets de trésorerie et des obligations, les entreprises ont pu lever directement des fonds sur les marchés de capitaux, ce qui a entraîné un rapide développement des marchés extra-territoriaux. En second lieu, c'est parce qu'elles étaient confrontées à l'inflation et au gonflement des déficits publics, que les autorités monétaires ont été amenées, dans les années 70, à faire preuve d'une flexibilité nouvelle en matière de détermination des taux d'intérêt.

Ketil Hviding travaille à la division des études monétaires et financières du département des affaires économiques de l'OCDE.

Tant de pressions rendaient inévitables une réforme de la réglementation. C'est ainsi que tous les pays de l'OCDE ont pris ces vingt dernières années des mesures de libéralisation dont le socle est constitué par la levée de l'encadrement du crédit, la fin des tarifs bancaires et des taux d'intérêt réglementés, la libéralisation de l'accès au marché et la suppression du contrôle des changes.

Ces réformes visaient à améliorer la régulation monétaire et à conférer une plus grande efficacité au secteur financier par intensification de la concurrence et élimination des distorsions au niveau de l'allocation des ressources. Mais l'obtention des résultats escomptés demeure un sujet de débat de même que l'incidence de la déréglementation sur la stabilité du système.

Où en est la déréglementation ?

Les systèmes financiers de la plupart des pays de l'OCDE ont été, dans les années 60 et 70, soumis à des réglementations de deux types. Les premières

limitaient la capacité des institutions financières à opérer aux prix du marché (encadrement du crédit et des taux d'intérêt, règles relatives aux placements et aux emprunts, fonds propres). Les secondes avaient trait au champ d'action des institutions et à l'accès au marché financier (autorisations d'activités, réglementations des participations croisées, restrictions à l'entrée sur les marchés intérieurs).

La déréglementation a été très poussée dans le premier cas, la plupart des contrôles ayant été levés dans la majorité des pays de l'OCDE. Et si certaines restrictions mineures subsistent, il est relativement facile de les tourner dans le présent contexte de libération quasi totale des mouvements de capitaux et d'internationalisation croissante des services financiers. Toutefois, la libéralisation ne s'est pas opérée de façon uniforme et le processus de déréglementation s'est déroulé différemment selon les pays. A l'exception de quelques précurseurs – comme l'Allemagne, le Canada, les Pays-Bas – qui ont aboli, dès la fin des années 50 ou dans les années 60, les derniers contrôles sur le capital ou les taux d'intérêt, la plupart des pays ont attendu la fin des années 70 pour entreprendre le grand nettoyage réglementaire. Dans certains cas – en Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni ou dans les pays nordiques – la déréglementation s'est déroulée assez rapidement et était pratiquement achevée au milieu des années 80. En revanche, le processus s'est déroulé plus prudemment et plus progressivement en Europe du Sud et au Japon.

Le deuxième « corpus » réglementaire – celui qui régit le champ d'action des institutions et encadre la concurrence dans le secteur financier – a fait l'objet d'une déréglementation plus limitée. On a certes libéralisé en grande partie l'accès aux marchés financiers internationaux et commencé à décloisonner les diverses institutions dans les pays où les frontières avaient été marquées, notamment au Canada, au Japon et au Royaume-Uni. La Communauté européenne n'est pas en reste avec le train de libéralisation résultant de la deuxième directive bancaire européenne – « l'agrément unique » entré en vigueur le 1er janvier 1993 qui instaure la reconnaissance mutuelle des normes réglementaires dans les pays de la CE. Le caractère limité du décloison-

1. Malcolm Edey and Ketil Hviding, « An Assessment of Financial Reform », document de travail, n° 154, 1995 (ce document pourra être obtenu gratuitement auprès du département des affaires économiques de l'OCDE).



Le krach boursier de 1987, le plus grave depuis la deuxième guerre mondiale, a joué le rôle de sonnette d'alarme en montrant qu'on n'est toujours pas à l'abri d'un incident.

nement des institutions s'explique largement par la complexité de ces questions et les avantages mitigés d'une déréglementation dans ce domaine.

Faire face au risque systémique

Les mesures de réglementation financière mises en œuvre dans le passé par les pays de l'OCDE, avaient trois finalités principales :

- améliorer l'allocation des ressources
- fournir des instruments de réglage monétaire
- remédier au dysfonctionnement du marché et protéger le secteur financier des turbulences systémiques externes.

La déréglementation a été poussée davantage dans les deux premiers domaines. En termes d'allocation efficace des ressources, il y a en effet un large consensus entre les gouvernements des pays de l'OCDE pour reconnaître la supériorité des mécanismes du marché sur les interventions réglementaires. Cette approche n'exclut pas pour autant le maintien (ou la mise en place) de dispositions réglementaires lorsque celles-ci sont propres à remédier à des dysfonctionnements identifiables du

marché – «risques systémiques» ou facteurs externes entravant le suivi des opérations.

La notion de «risque systémique» s'applique aux éventuelles répercussions sur l'ensemble du système financier des risques pris par certaines entités du secteur. Le risque systémique se profile notamment dans le cas d'une vulnérabilité des banques à des retraits massifs des déposants ; ou lorsqu'un participant de premier plan fait défaut dans ses obligations de compensation ; ou encore par l'effet déstabilisateur de pratiques «procycliques» dans les opérations de marché. Il en est ainsi de l'exécution automatique informatisée des ordres d'achat ou de vente ainsi que de la «couverture dynamique» se déclenchant à un niveau prédéterminé des cours.

Il est par ailleurs très coûteux pour un individu de faire l'évaluation des risques encourus par les institutions financières. Le déposant est donc incité à laisser à d'autres le soin de gérer le risque. Il peut en résulter un sous-investissement dans ce domaine et un défaut d'information, ce qui peut légitimer les autorités réglementaires dans leurs fonctions de classement et de contrôle des institutions financières même si des problèmes plus larges de sécurité systémique ne se posent pas.

La dernière décennie a vu, dans la plupart des pays, se renforcer nettement la surveillance et la réglementation prudentielles. La très large adoption du concordat de Bâle sur les normes de fonds propres dans le secteur bancaire a joué à cet égard un rôle majeur. Cet accord, conclu entre les banques centrales et les autorités de contrôle des pays du Groupe des dix, a introduit progressivement, entre 1988 et 1992, un ratio minimal de fonds propres représentant 8 % des engagements bancaires. En outre, le comité de Bâle et d'autres autorités nationales de contrôle étudient actuellement la mise en place de normes de fonds propres pour d'autres types d'activités financières, les opérations sur titres notamment.

Ces réformes traduisent pour une bonne part le sentiment que l'intensification de la concurrence aggrave le risque systémique en permettant aux institutions financières d'assumer davantage de risques, voire en les y incitant (tableau 1). En place avant la déréglementation, les dispositifs généralisés de contrôle des prix et d'encadrement quantitatif du crédit n'avaient certes pas pour objectif premier de limiter le risque systémique. Mais ces dispositifs ont pu avoir cet effet secondaire dans la mesure où ils restreignaient la concurrence et obligeaient les banques à opérer sur les segments du marché à faible risque.

Conséquences économiques

La notion d'efficacité du secteur financier recouvre à la fois des aspects internes (qualité et coût des prestations fournies) et des aspects externes (bonne allocation des ressources dans l'ensemble de l'économie). La déréglementation peut être bénéfique sur ces deux plans, pourvu que des turbulences de nature systémique ou une mauvaise supervision des risques n'engendrent pas des dysfonctionnements de marché.

Une intensification de la concurrence dans le secteur financier est un facteur important d'amélioration de son efficacité interne. Parallèlement, le coût des transactions sur les marchés de valeurs mobilières tend à diminuer avec l'innovation et la déréglementation. Les gains de productivité sont cependant difficiles à mesurer dans ce domaine étant donné l'absence de méthode universelle d'évaluation du produit bancaire réel. Doit-on par exemple apprécier une baisse des coûts de production par une réduction du volume ou par une baisse du prix

La déréglementation financière

1. Expansion des marchés financiers de produits dérivés, 1986-92

montants en principal notionnel en milliards de dollars¹

Instruments	1986	1988	1990	1992
Instruments négociés sur les marchés organisés	583	1 307	2 292	4 641
Options et contrats à terme de taux d'intérêt	516	1 175	2 054	4 288
Options de change et contrats à terme de devises	49	60	72	105
Options et contrats à terme sur indices boursiers	18	72	166	248
Instruments négociés de gré à gré	500	1 330	3 451	5 346
Échanges de taux d'intérêt ²	400	1 010	2 312	3 851
Échanges de devises et de taux d'intérêt	100	320	578	860
Autres	561	635
Total général	1 083	2 637	5 743	9 987
Total général rapporté :				
aux créances internationales des banques déclarants à la BRI	0,27	0,47	0,76	1,34
au PIB de la zone OCDE	0,10	0,19	0,35	0,59

.. non disponible

1. En cours en fin d'année.

2. Après correction des doubles déclarations.

Source : BRI et OCDE.

unitaire ? Concernant en outre les marges d'intérêt, on omet généralement de prendre en compte la dégradation structurelle de la qualité des portefeuilles de prêts due au fait que les meilleurs clients font directement appel aux marchés des capitaux (phénomène particulièrement courant aux États-Unis). Reste que, en dépit des incertitudes de chiffrage, plusieurs indicateurs mesurant le volume et le coût des services bancaires font apparaître une sensible amélioration de l'efficacité.

Avec les mêmes réserves de mesure, il semble que l'efficacité d'allocation du secteur financier se soit, elle aussi, améliorée. La disparition des taux d'intérêt administrés et de l'encadrement du crédit élimine en effet les distorsions sur les coûts de financement et favorise ainsi une meilleure allocation des investissements. Par ailleurs, la libéralisation des mouvements de capitaux a multiplié les possibilités de diversification internationale des portefeuilles. Plusieurs études le montrent, la diversification est extrêmement bénéfique en matière de titres. Elle aurait au total engendré, si l'on en croit certaines estimations, des gains compris entre 0,25 % du PIB et 11 % de la consommation mondiale². Malgré le recul récent, ce phénomène est illustré – notamment sur les marchés « émergents » – par la tendance à l'accroissement des actifs étrangers détenus par les organismes de placements col-

lectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et les fonds de pension. Les statistiques donnent enfin à penser que l'atténuation des contraintes de liquidité devrait permettre aux consommateurs de tirer bénéfice d'un meilleur étalement de leurs dépenses³.

Ces bénéfices engendrés par la déréglementation doivent être cependant pondérés par l'impact de cette dernière sur la stabilité et la volatilité des marchés. La déréglementation est en effet allée de pair avec une multiplication des défaillances dans le secteur financier (tableau 2) : crise des caisses d'épargne aux États-Unis, faillites bancaires dans les pays nordiques, graves difficultés de certaines banques japonaises, françaises et, plus récemment, mexicaines. Mais si l'on ne peut nier que la conduite du processus de libéralisation financière n'est pas étrangère à ces défaillances, il serait faux de la considérer comme le seul facteur explicatif. D'autres éléments importants sont intervenus : mauvaise gestion macro-économique, interaction entre la déréglementation financière et des distorsions micro-économiques, inadaptation des normes de fonds propres et insuffisance du contrôle bancaire...

Les problèmes du secteur bancaire dans les pays nordiques constituent une bonne illustration des interactions entre déréglementation financière et distorsions micro-économiques. Le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède ont ainsi mis fin à

l'encadrement du crédit ou au plafonnement des taux d'intérêt au moment où les emprunteurs bénéficiaient, après impôts, de taux faibles ou même négatifs du fait de la généreuse déductibilité fiscale des paiements d'intérêts et du niveau très élevé des taux marginaux de l'impôt sur le revenu. La libéralisation financière ayant provoqué un boom de l'investissement immobilier, le taux d'épargne a fortement baissé. La fragilisation du secteur financier a été plus ou moins marquée selon les pays du fait des disparités en matière de normes de fonds propres, de qualité du contrôle prudentiel, de gestion macro-économique et de rythme de la déréglementation. Ainsi, parce qu'il avait mis en place des réglementations rigoureuses et des normes élevées de fonds propres, qu'il avait enclenché plus tôt le processus de déréglementation et que les banques étaient accoutumées à un environnement plus concurrentiel, le Danemark a mieux tiré son épingle du jeu.

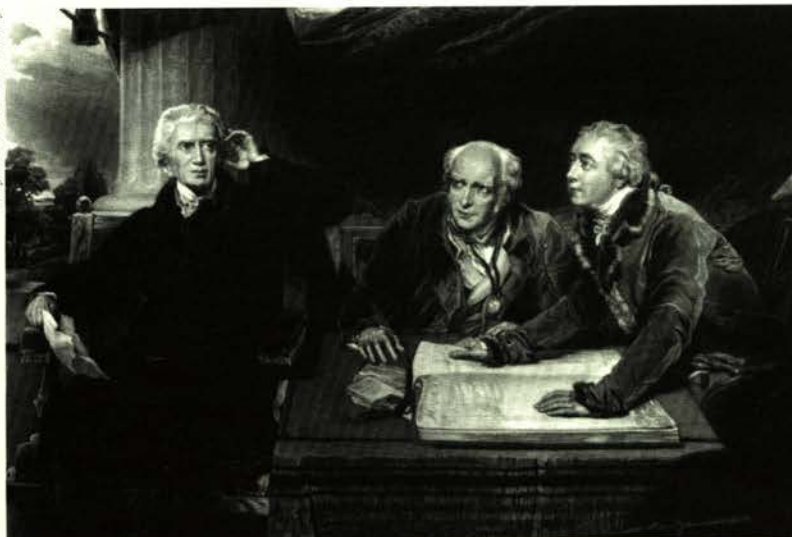
Si la déréglementation a fragilisé les institutions financières, elle n'a en revanche guère accru la volatilité du cours des obligations d'État. Et cela bien que d'inquiétantes turbulences se soient produites. Comme le krach boursier d'octobre 1987, le plus grave depuis la deuxième guerre mondiale, à propos duquel on a tant dénoncé les méfaits de la volatilité. Les économistes ont, il est vrai, éprouvé quelque difficulté à faire le lien entre cet accident et les données économiques fondamentales du moment. De fait, au moment du krach, aucun événement économique ne s'est produit qui aurait pu justifier une correction des cours aussi radicale. Et la propagation internationale de cet effondrement ne peut davantage être attribuée à la modification d'un quelconque facteur « fondamental » commun, comme une poussée des anticipations inflationnistes ou un ajustement des taux d'intérêt.

Quant aux autres perturbations ayant affecté depuis dix ans les marchés de valeurs mobilières, elles concernent essentiellement les marchés étroits et relativement nouveaux. On peut citer à cet égard la crise du marché des obligations à haut rendement (*junk bonds*) en 1989, les remous sur le marché de l'écu en 1992 ou l'effondrement du marché suédois des billets de trésorerie en 1990 consécutif

2. Maurice Obstfeld, « International Risk Sharing and Capital Mobility: Another Look », *Journal of International Money and Finance*, vol. 11, février 1992.

3. Adrian Blundell-Wignall et al., « La politique monétaire dans le contexte de la libéralisation financière », *Revue économique de l'OCDE*, n° 15, automne 1990.

Mary Evans Picture Library



«Vous avez dit produits dérivés ?» (Les pères fondateurs de la banque Barings).

à la défaillance de plusieurs petites sociétés financières. Plus récemment, on doit mentionner les problèmes du marché américain de «l'immobilier-papier» (titres adossés à des créances hypothécaires) ainsi que la crise des marchés boursier et obligataire mexicain en 1994-95.

La nécessité d'un renforcement des contrôles et d'une trans-

nombreux déposants. Les sauvetages financiers rapides et massifs ont donc certainement limité le coût économique global des crises de marché. Mais le danger serait que les institutions financières se départissent désormais de la prudence requise en anticipant systématiquement, en cas de coup dur, leur remise à flot par les pouvoirs publics.

2. Coûts des opérations publiques de sauvetage d'institutions financières¹

	Période	Coût total	
		milliards de dollars ²	% du PIB ³
États-Unis			
Assurance des dépôts	1980-92	195,0 ^a	3,2
Japon			
Assurance des dépôts	1991-92	0,6	0,0
Australie			
Gouvernements des États	1989-91	4,4	1,6
Finlande			
Administration centrale	1991-92	1,8	1,7
Fonds gouvernementaux	1991-92	3,1	3,0
Banque centrale	1991-92	2,9	2,7
Total		7,8	7,4
Norvège			
Fonds gouvernementaux	1988-92	3,2	2,8
Administration centrale	1988-92	0,2	0,1
Banque centrale	1988-92	0,2	0,1
Total		3,6	3,0
Suède			
Administration centrale	1991-93	12,7	5,2

1. Les données sont fondées sur des estimations officielles ou largement reconnues et n'incluent pas des appréciations plus incertaines concernant les problèmes du secteur bancaire par exemple en France et en Espagne. Les chiffres se réfèrent aux coûts évalués au moment des injections de capital et ne prennent en compte aucune réévaluation.

2. Coûts cumulés au taux de change de 1992.

3. PIB en 1992.

a. Couvre les estimations actualisées des opérations inscrites par le FSLIC et le RTC (180 milliards de dollars EU) et les estimations les plus basses des pertes du *Bank Insurance Fund* (15 milliards de dollars EU).

Sources: CBO, FMI, BRI, autorités nationales et estimations OCDE (France).

parence accrue sur les marchés dérivés a été mise en relief par les derniers «bouillonnements» ayant sanctionné des stratégies aventureuses de valorisation des actifs : Procter and Gamble, Metallgesellschaft, Comté d'Orange ou Barings, pour ne citer que les cas les plus connus. La rapidité vertigineuse avec laquelle peuvent être prises des «positions» de marché à grande échelle souligne la nécessité d'une gestion du risque en temps réel et d'une réaction appropriée – en temps et en intensité – des instances de régulation et des banques centrales.

En règle générale, les mesures anticrise adoptées ont pu mettre un terme aux perturbations systémiques causées par les pertes bancaires ou calmer les turbulences affectant les marchés de capitaux. Dans ces périodes critiques, les gouvernements comme les banques centrales ont été en mesure de fournir rapidement les liquidités jugées nécessaires et de protéger efficacement les déposants. La cure s'est traduite soit par la fusion-liquidation des établissements bancaires en cause, soit par une injection de fonds propres doublée d'un renforcement du contrôle public, cette dernière méthode étant privilégiée en cas de menace sur la solvabilité des grandes banques. Illustrent ce type de gestion de crise le traitement du krach boursier de 1987, la reprise par l'État des plus grandes banques norvégiennes et, plus récemment, le plan de sauvetage financier du Mexique. L'évocation des années 20 et 30 permet de mesurer le chemin parcouru. A cette époque, faute d'assurance-dépôts et d'une quelconque flexibilité à l'égard des banques défaillantes, les paniques bancaires étaient fréquentes et entraînaient la ruine de

Une leçon importante de l'évolution récente est que les innovations financières rendent tout un arsenal réglementaire difficile à faire respecter. Il serait donc vain de le rétablir sous prétexte de remédier à certaines conséquences négatives de son abolition. L'action réglementaire doit donc se borner à limiter les prises de risques excessives afin de fausser le moins possible le jeu du marché.

La déréglementation a également mis en lumière l'importance des liens interactifs entre politique macro-économique et action sur les structures financières. Ainsi, la liberté des mouvements de capitaux – à l'intérieur des pays comme au niveau international – implique d'autant plus une politique macro-économique propice à la stabilité financière que les marchés sont devenus hypersensibles aux incertitudes de politiques économiques. Des incertitudes engendrées aussi bien par des incohérences patentées entre objectifs affichés que des difficultés politiques et sociales actuelles ou futures. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Rentabilité des banques : comptes des banques 1984-1993, 1995
L'évaluation de la réforme structurelle : leçons pour l'avenir, 1994

Les banques à l'épreuve, 1992
Jan Schuijer, «Les banques à l'épreuve», l'Observateur de l'OCDE, n° 173, décembre 1991-janvier 1992
Adrian Blundell-Wignall et al., «La politique monétaire face au marché global», Revue économique de l'OCDE, n° 15, automne 1990.

Autriche

Défis pour le secteur des entreprises

Alexandra Iwanchuk Bibbee

Le secteur des entreprises se caractérise, en Autriche, depuis longtemps par d'assez bonnes performances macro-économiques : des bas niveaux de chômage et d'inflation, une forte croissance de la productivité. Ces bons résultats sont cependant allés de pair avec des faiblesses dans certains secteurs ne faisant pas l'objet d'échanges internationaux, tels que les services (distribution, transports, télécommunications), l'agriculture et les industries nationalisées (surtout dans les métaux de base, la chimie et le raffinage du pétrole). Des prix relativement élevés, une inflation persistante et une médiocre progression de l'emploi y trahissent l'existence de rigidités micro-économiques – notamment les fortes restrictions qui s'appliquent tant à l'accès au marché qu'au fonctionnement des entreprises. Les prix autrichiens sont ainsi supérieurs de 5 à 40 % à ceux pratiqués par d'autres pays de l'Union européenne (UE) sur une large gamme de biens et de services.

Pour remédier à cette situation, les autorités ont lancé un ambitieux programme de rationalisation, de privatisation et de déréglementation. Le processus d'ajustement et de réforme des structures s'est accéléré avec la création de l'Espace économique européen (EEE) en 1994 et l'entrée de l'Autriche à l'UE à compter du 1er janvier 1995. Il a été également renforcé par l'intensification de la concurrence

résultant de l'ouverture de l'Europe centrale et orientale. Le secteur des entreprises devra renforcer sa compétitivité face à ces nouveaux enjeux¹.

Adapter les spécialisations

Par rapport à celle des autres pays de l'OCDE, la production manufacturière est en Autriche axée plus sur les industries à forte intensité de ressources et de main-d'œuvre que sur la production à haute intensité de recherche ou sur les autres formes de production à valeur ajoutée élevée. Cette spécialisation désavantage nettement le pays face à la concurrence naissante de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie de l'Est. L'Autriche n'est certes pas seule à dépendre des industries de basse technologie, mais le défi concurrentiel auquel elle est confrontée se pose sans doute avec plus d'acuité qu'ailleurs parce que ses produits sont particulièrement exposés à la concurrence des produits d'Europe orientale. Depuis le début de l'ouverture et de la réforme des économies de cette région en 1988, les exportations autrichiennes qui leur sont destinées s'accroissent en moyenne de 20 % par an, et les importations de 15 %. De plus, les faibles coûts du travail en Europe de l'Est, conjugués à la haute qualité de la main-d'œuvre, ont entraîné des sorties massives de capitaux : la part actuelle de l'Autriche dans les flux totaux d'investissement direct étranger vers ces pays – 11 % – est extrêmement importante si l'on considère la part du PIB autrichien dans celui de la zone OCDE (1 %).

Ce resserrement des liens commerciaux et d'investissement entraîne une évolution des filières de

spécialisation. Étant donné la sérieuse pénurie de capital d'Europe de l'Est, les exportations les plus compétitives de l'Autriche sont celles des secteurs à forte intensité de capital et de technologie – machines et matériel de transport ; la production, l'investissement et l'emploi en sont tous en hausse. À l'inverse, des pressions à la baisse s'exercent sur les profits dans les secteurs qui se trouvent en concurrence avec des importations en provenance de l'Est, essentiellement les industries à forte intensité de main-d'œuvre et de ressources, comme les métaux de base et les textiles, où la production et l'emploi reculent. Les coûts de l'ajustement pourraient être en fin de compte très élevés étant donné la concentration régionale des industries touchées et de la spécificité des qualifications et des équipements en cause.

Malgré le poids indéniable que l'ajustement fait peser sur ces secteurs exposés, l'Autriche aura tout intérêt, à long terme, à contribuer au démantèlement des obstacles non tarifaires que l'Union européenne oppose aux économies d'Europe de l'Est et à y favoriser l'intégration de ces pays. Un redressement économique de l'Europe orientale lié à une plus grande facilité d'accès aux marchés européens et à une libéralisation des flux de facteurs ne pourra qu'améliorer la prospérité et la sécurité économique de l'Autriche. Les avantages potentiels d'une extension des relations commerciales et d'investissement avec l'Europe orientale sont considérables : améliorations importantes de termes de l'échange découlant de l'accès à la main-d'œuvre et aux ressources bon marché de ces pays ; ouverture et expansion de marchés pour les exportations ; gains de productivité liés au développement d'autres filières de spécialisation sur la base d'une utilisation plus efficace des ressources humaines et financières, l'accent étant davantage mis sur les activités à forte intensité de capital et de connaissances.

Encourager l'innovation et la productivité

Si l'on veut maximiser les avantages nets du commerce avec l'Europe orientale ainsi qu'avec les autres pays non membres de l'OCDE, il faut libérer les flux de ressources – tant financières qu'humaines –

Alexandra Iwanchuk Bibbee travaille à la branche des études nationales et des perspectives économiques du département des affaires économiques de l'OCDE.

vers des activités faisant une plus large place à l'innovation et ayant une valeur ajoutée plus élevée – équipement électrique, optique, produits pharmaceutiques, instruments scientifiques par exemple. Il y a lieu de penser que, en Autriche, la capacité d'innovation du secteur des entreprises est limitée par des distorsions dans l'affectation du capital et par l'insuffisance des compétences en matière de R-D et de production ainsi que par l'étrécissement du marché intérieur. De fait, les dépenses de R-D par habitant sont inférieures de moitié à celles de la Suisse et de l'Allemagne et, depuis 1980, le taux de croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) est, lui aussi, inférieur de moitié à la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, cette faible croissance a été compensée par la part relativement élevée de l'investissement dans le PIB (26 % en 1992), grâce à quoi le taux de croissance de la productivité du travail a été comparable à la moyenne de l'OCDE.

L'adhésion à l'UE pourrait stimuler l'innovation en élargissant les marchés et en accélérant la déréglementation. Les autorités autrichiennes seraient cependant sans doute bien avisées de prendre de nouvelles initiatives pour améliorer l'offre de capital humain et financier. Les priorités de l'action gouvernementale dans ces domaines sont : le développement de marchés efficaces de fonds propres et de capital-risque ; la suppression des dernières subventions faussant le crédit ; l'amélioration du contrôle de la qualité dans le financement des programmes de recherche universitaire et de formation des apprentis ; l'intensification des efforts en faveur de l'enseignement supérieur² ; une amélioration de l'aide accordée sous forme de services de conseil et d'infrastructures en particulier aux petites entreprises.

Développer le secteur des services

Du fait de ces tendances et des efforts entrepris au milieu des années 80 pour réformer et – finalement – privatiser les entreprises nationalisées, le secteur manufacturier de l'Autriche n'a cessé de se contracter. L'agriculture tendant, elle aussi, à se réduire en longue période, on a en contrepartie assisté à une expansion des services. Néanmoins, comme dans beaucoup de pays européens de

l'OCDE, celle-ci a été entravée par les obstacles élevés à l'entrée et par l'absence de concurrence. La législation autrichienne se caractérise traditionnellement par de multiples réglementations régissant à la fois l'accès au marché (dont l'obligation d'une certification et l'attribution d'une licence) et la gestion des entreprises (sous forme, par exemple, de restrictions concernant la fixation des prix et les heures d'ouverture des commerces de détail).

La part importante de l'industrie manufacturière (environ 35 %) dans l'emploi total du secteur des entreprises peut donc être liée à la faiblesse des taux d'entrée et de sortie d'entreprises, traduisant un manque relatif de dynamisme. Si cette tendance persiste, le chômage structurel pourrait monter à des niveaux inacceptables. Par conséquent, l'objectif essentiel de la réforme structurelle devrait être d'accroître le potentiel de création d'emplois des services, tout en réunissant les conditions nécessai-

res pour que l'industrie puisse s'adapter à une concurrence plus rude.

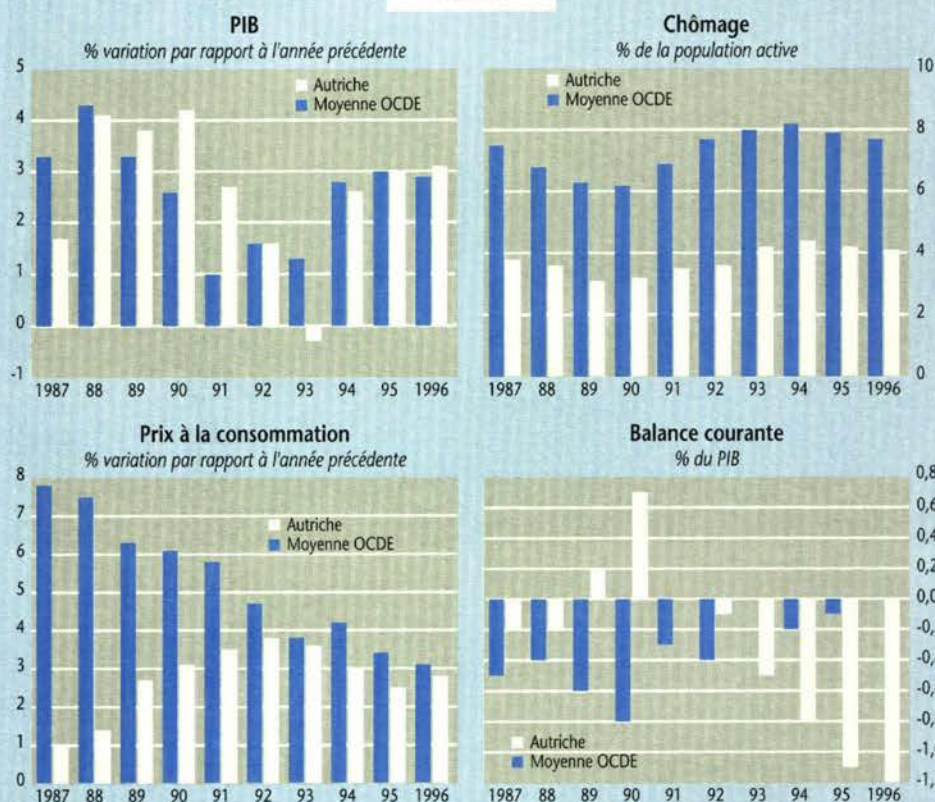
Intensifier la concurrence

L'adhésion à l'UE devrait contribuer à ouvrir plusieurs secteurs jusque-là abrités, tels que les télécommunications, le transport routier, la distribution, le bâtiment et les services professionnels. Cela facilitera l'accès d'entreprises nouvelles et, partant, intensifiera la concurrence, et permettra aux entreprises existantes de se développer et de réaliser ainsi de plus grandes économies d'échelle et de gamme. Par ailleurs, la concurrence plus vive qui résultera de l'adhésion devrait aider à mettre fin à des prati-

1 *Études économiques de l'OCDE : Autriche*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

2 John Pratt, « Autriche : réforme de l'enseignement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 186, février-mars 1994.

Repères



Autriche

Défis pour le secteur des entreprises



Ribozounski/REA

A la suite de l'adhésion à l'UE et face à l'intensification de la concurrence de l'Est, le secteur des entreprises autrichien doit renforcer sa compétitivité.

ques anticoncurrentielles antérieures comme l'interdiction d'importations parallèles (c'est-à-dire achats directs à l'étranger par des particuliers) et les arrangements d'exclusivité pour les approvisionnements et les ventes. Cela réduira les marges bénéficiaires

actuellement élevées et limitera la discrimination par les prix (la possibilité d'appliquer des prix différents selon les marchés).

L'Autriche a déjà adopté un grand nombre de réformes conformément aux directives communau-

taires concernant l'accès au marché. Les conditions restrictives qui s'appliquaient auparavant à l'octroi de licences ont été supprimées dans la plupart des secteurs (dont le commerce de gros et de détail, la construction, les services de télécommunications à valeur ajoutée). Bien que la certification reste obligatoire pour l'accès au marché des ressortissants autrichiens, les étrangers doivent seulement faire la preuve qu'ils ont des qualifications de niveau comparable, conformément aux règles communautaires.

Dans le secteur de la construction, les marchés publics doivent faire l'objet d'une publicité dans l'ensemble de l'UE, ce qui met un terme à la préférence donnée aux entreprises locales. Dans le commerce de détail, plusieurs lois interdisant la concurrence par les prix ont été abolies (bien que les horaires d'ouverture des magasins restent étroitement réglementés), les dispositions restrictives en matière d'urbanisme sont désormais en conformité avec les réglementations communautaires et les importations parallèles en provenance d'autres pays de l'UE sont autorisées. Dans le commerce de gros, la mise en œuvre du tarif extérieur commun et de la politique agricole commune réduira respectivement les prix à l'importation et les prix à la sortie de l'exploitation, ces derniers de quelque 20 %.

Si l'on en juge par les indicateurs macroéconomiques classiques, l'économie autrichienne s'est placée jusqu'à présent parmi celles qui affichent les meilleurs résultats dans la zone OCDE. Il semble cependant qu'avant l'entrée dans l'UE, cette position relativement favorable se soit affaiblie à certains égards. L'adhésion à l'UE devrait aider à corriger cette tendance en ouvrant l'économie à une plus forte concurrence, en réduisant les obstacles réglementaires et en améliorant la souplesse de réaction au défi de l'Est. Ce qui met l'économie en position de tirer parti de ces nouvelles possibilités tout en s'appuyant sur ses forces traditionnelles. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



Études économiques de l'OCDE : Autriche, 1995
Examens des politiques nationales d'éducation
- l'enseignement supérieur en Autriche, 1994
John Pratt, «Autriche : réforme de l'enseignement»,
l'Observateur de l'OCDE, n° 186, février-mars 1994.

Repères

ALLEMAGNE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	1,7	3,0
Indicateur avancé*	fév. 95	-0,6	5,6
Prix à la consommation*	mars 95	0,1	2,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 94	-3,69	-2,01
Taux de chômage	fév. 95	11,0	11,6
Taux d'intérêt	mars 95	5,07	5,84

* Ex-RFA

AUSTRALIE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T3 94	2,3	6,3
Indicateur avancé	déc. 94	-0,4	2,5
Prix à la consommation	T4 94	0,8	2,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	fév. 95	-1,14	-0,40
Taux de chômage	fév. 95	8,9	10,4
Taux d'intérêt	fév. 95	8,15	4,80

CANADA			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	1,4	5,6
Indicateur avancé	janv. 95	-0,3	4,3
Prix à la consommation	fév. 95	0,5	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	-2,80	-5,19
Taux de chômage	fév. 95	9,6	11,0
Taux d'intérêt	fév. 95	8,10	3,83

ÉTATS-UNIS			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	1,2	4,1
Indicateur avancé	fév. 95	-0,2	2,3
Prix à la consommation	fév. 95	0,4	2,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	-44,76	-30,59
Taux de chômage	fév. 95	5,4	6,5
Taux d'intérêt	mars 95	6,15	3,77

Définitions
Indicateur avancé indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus, etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance
Indice des prix à la consommation mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services
Balance courante milliards de dollars ; non corrigée des variations saisonnières sauf pour États-Unis
Taux de chômage % de la population active – taux de chômage standardisés (BIT) ; définition nationale pour Autriche, Danemark, Islande, Mexique, Suisse, Turquie ; corrigés des variations saisonnières sauf Autriche, Islande, Mexique et Turquie
Taux d'intérêt à trois mois, sauf pour Grèce (douze) et Turquie (six)
Source : Principaux indicateurs économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, avril 1995 ; pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'Observateur de l'OCDE.

AUTRICHE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	3,9	3,0
Indicateur avancé	janv. 95	-0,1	7,1
Prix à la consommation	fév. 95	0,5	2,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 94	0,21	-0,16
Taux de chômage	mars 95	7,0	7,0
Taux d'intérêt	janv. 95	5,12	5,46


DANEMARK			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T3 94	5,6	3,0
Indicateur avancé	août 94	-0,3	10,8
Prix à la consommation	fév. 95	0,4	2,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	0,10	0,55
Taux de chômage	janv. 95	10,7	12,5
Taux d'intérêt	fév. 95	6,00	6,20

FINLANDE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	4,7	4,4
Indicateur avancé	nov. 94	1,1	9,1
Prix à la consommation	fév. 95	0,3	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	-0,02	0,32
Taux de chômage	janv. 95	17,9	19,5
Taux d'intérêt	fév. 95	5,99	4,82


BELGIQUE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	1993		-1,7
Indicateur avancé	fév. 95	-2,4	-0,2
Prix à la consommation	fév. 95	0,3	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	2,40	2,97
Taux de chômage	fév. 95	10,3	10,2
Taux d'intérêt	mars 95	6,34	6,15

ESPAGNE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	0,8	2,8
Indicateur avancé	janv. 95	0,1	11,3
Prix à la consommation	fév. 95	0,5	4,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	janv. 95	1,52	0,35
Taux de chômage	T4 94	23,5	23,5
Taux d'intérêt	fév. 95	8,60	8,62


FRANCE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	0,6	3,6
Indicateur avancé	mars 95	-1,2	-1,0
Prix à la consommation	fév. 95	0,4	1,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	3,43	3,61
Taux de chômage	fév. 95	12,3	12,4
Taux d'intérêt	fév. 95	5,82	6,30




GRÈCE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	1993		-0,1
Indicateur avancé	fév. 95	0,8	4,7
Prix à la consommation	fév. 95	-0,4	10,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 94	1,35	1,61
Taux de chômage	
Taux d'intérêt	janv. 95	17,50	19,75




ITALIE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T3 94	1,0	3,7
Indicateur avancé	fév. 95	-0,1	0,5
Prix à la consommation	fév. 95	0,8	4,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	janv. 95	-2,53	-1,00
Taux de chômage	T3 94	11,8	10,3
Taux d'intérêt	déc. 94	8,51	8,85




MEXIQUE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	8,5	4,0
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	fév. 95	4,2	14,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	-7,44	-5,35
Taux de chômage	janv. 95	4,5	3,8
Taux d'intérêt	fév. 95	41,65	9,80




PAYS-BAS			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T3 94	0,5	1,9
Indicateur avancé	janv. 95	0,2	4,8
Prix à la consommation	fév. 95	0,5	2,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 94	3,02	2,01
Taux de chômage	janv. 95	7,2	7,3
Taux d'intérêt	mars 95	5,10	5,32




SUÈDE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	20,1	3,5
Indicateur avancé	fév. 95	-0,9	-2,5
Prix à la consommation	fév. 95	0,4	2,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	janv. 95	0,34	0,25
Taux de chômage	janv. 95	8,2	8,8
Taux d'intérêt	mars 95	8,67	7,04




IRLANDE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	1994		7,6
Indicateur avancé	déc. 94	2,3	15,2
Prix à la consommation	T1 95	0,8	2,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 94	0,95	1,03
Taux de chômage	fév. 95	14,4	15,1
Taux d'intérêt	fév. 95	6,44	6,14




JAPON			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	-0,9	0,9
Indicateur avancé	janv. 95	-1,0	6,1
Prix à la consommation	fév. 95	-0,4	0,2
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	janv. 95	3,69	6,83
Taux de chômage	janv. 95	2,9	2,7
Taux d'intérêt	fév. 95	2,29	2,09




NORVÈGE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	7,4	4,5
Indicateur avancé	oct. 94	0,6	4,3
Prix à la consommation	fév. 95	0,4	2,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 94	0,15	-0,22
Taux de chômage	T4 94	5,3	5,7
Taux d'intérêt	mars 95	5,39	5,25




PORTUGAL			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 93	1,6	-0,7
Indicateur avancé	oct. 94	1,3	11,6
Prix à la consommation	janv. 95	1,2	4,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 93	0,02	-0,58
Taux de chômage	T4 94	6,8	5,9
Taux d'intérêt	fév. 95	9,90	9,76




SUISSE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	0,6	2,6
Indicateur avancé	fév. 95	0,0	2,4
Prix à la consommation	fév. 95	1,0	1,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	
Taux de chômage	fév. 95	4,1	4,9
Taux d'intérêt	fév. 95	3,77	4,04




ISLANDE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	1994		1,9
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	mars 95	-0,2	1,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 94	0,07	0,05
Taux de chômage	janv. 95	6,8	7,5
Taux d'intérêt	janv. 95	6,60	5,23




LUXEMBOURG			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	1994		2,6
Indicateur avancé	fév. 95	-1,0	7,0
Prix à la consommation	mars 95	0,1	2,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	
Taux de chômage	
Taux d'intérêt	



NOUVELLE-ZÉLANDE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T2 94	0,7	3,6
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	T4 94	1,2	2,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 94	-0,99	-0,61
Taux de chômage	T4 94	7,5	9,2
Taux d'intérêt	mars 95	9,42	5,43



ROYAUME-UNI			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	0,7	3,9
Indicateur avancé	fév. 95	-0,1	2,0
Prix à la consommation	fév. 95	0,6	3,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	3,83	-0,84
Taux de chômage	fév. 95	8,5	9,9
Taux d'intérêt	fév. 95	6,75	5,22



TURQUIE			
période	variation par rapport à		
	la période précédente %	l'année précédente %	
Produit intérieur brut	T4 94	-23,4	-4,2
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	fév. 95	5,7	130,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	0,34	-1,58
Taux de chômage	avr. 94	8,3	7,3
Taux d'intérêt	fév. 95	107,42	100,00

Communiqué ministériel

Le Conseil de l'OCDE s'est réuni les 23 et 24 mai 1995 au niveau des ministres. La réunion était présidée par Pedro Solbes, ministre de l'économie et des finances, Javier Gomez-Navarro, ministre du commerce et du tourisme, et Javier Solana, ministre des affaires étrangères, de l'Espagne. Les vice-présidents étaient Yohei Kono, vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères, Ryutaro Hashimoto, ministre du commerce international et de l'industrie, et Masabiko Komura, ministre d'État à la planification économique, du Japon, et Sigbjørn Johnsen, ministre des finances, et Grete Knudsen, ministre du commerce et des transports maritimes, de la Norvège. Avant la réunion, le président a tenu des consultations avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'OCDE ; ces deux organismes ont soumis des déclarations aux ministres.

La plupart des pays de l'OCDE ont connu une nette reprise économique depuis la réunion des ministres de 1994. L'inflation est faible et les signes d'un recul du chômage se multiplient, les taux de chômage restant toutefois à des niveaux inacceptables dans plusieurs pays. Les gouvernements des pays de l'OCDE s'emploient à assurer un développement durable et une croissance non inflationniste. Des politiques économiques, sociales et environnementales bien conçues et compatibles avec la rigueur budgétaire créeront des emplois, seront source de prospérité et renforceront nos sociétés.

Engagements des ministres

Soucieux de tirer parti de ces évolutions et des interactions observées à l'échelle mondiale entre le développement économique, la libéralisation des échanges, les avancées technologiques, la croissance de l'emploi, la protection de l'environnement et la cohésion sociale, les ministres s'engagent à coopérer pour mettre en œuvre la stratégie ci-après :

- maintenir une croissance non inflationniste grâce à des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles se renforçant mutuellement, afin d'encourager une prospérité partagée et d'assurer la stabilité de l'environnement économique et financier

- donner une très haute priorité à la lutte contre le chômage, notamment le chômage des travailleurs peu qualifiés, le chômage des jeunes et le chômage de longue durée, qui peuvent conduire à l'exclusion sociale, et améliorer les possibilités de gains, en particulier au bas de l'échelle des revenus ; nos sociétés s'en trouveront renforcées
- garantir la stabilité des prix par une politique monétaire judicieuse
- répondre à l'impératif d'assainissement des finances publiques et de viabilité budgétaire afin de pouvoir financer par l'épargne nationale davantage d'investissements productifs et d'être mieux à même de faire face notamment aux nouvelles attentes d'une population vieillissante et aux besoins croissants dans le domaine des soins de santé
- maintenir les efforts déployés pour améliorer la mise en œuvre de ces politiques et poursuivre la coopération en matière de taux de change, de manière à assurer une plus grande stabilité des marchés de capitaux, à préserver la reprise en cours et à favoriser une expansion continue du commerce et de l'investissement au niveau international
- améliorer la capacité d'ajustement et la compétitivité dans une économie mondiale globalisée en redoublant d'efforts sur le front de la réforme structurelle, afin d'assurer une plus grande flexibilité économique, la croissance de l'emploi et le relèvement des niveaux de vie ; parmi les domaines prioritaires figurent l'amélioration de l'enseignement et de la formation (y compris la formation permanente), un meilleur fonctionnement des marchés du travail (y compris, le cas échéant, la mise en œuvre de politiques actives du marché du travail) et l'instauration de conditions propices à l'essor des petites et

moyennes entreprises

- promouvoir la réforme réglementaire et accroître la transparence des politiques gouvernementales et des marchés
- favoriser davantage une supervision prudentielle adéquate des institutions bancaires et des institutions financières non bancaires ainsi qu'une plus grande transparence des marchés de capitaux
- mettre au point des politiques qui tirent pleinement parti de la contribution que peut apporter à la croissance et à l'emploi le progrès des technologies, en particulier des technologies de l'information, et qui encouragent l'innovation dans nos sociétés
- continuer à œuvrer en faveur d'un meilleur environnement.

Dans le cadre de cette stratégie, les ministres prennent aussi les engagements suivants pour renforcer le système multilatéral :

- mettre en œuvre intégralement les accords du cycle d'Uruguay et assurer force et efficacité à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec un mécanisme de règlement des différends qui fonctionne bien et qui est respecté
- réaffirmer leur détermination à résister au protectionnisme sous toutes ses formes ; supprimer les obstacles (notamment administratifs et structurels) à l'ouverture des marchés nationaux à la concurrence mondiale
- maintenir l'élan de la libéralisation des échanges, facteur de croissance économique :
 - en menant à bien les négociations en cours, notamment dans le secteur des services conformément aux délais fixés dans l'Accord général sur le commerce

des services (AGCS) (fin juin pour les services financiers), ainsi que les actions et négociations complémentaires prévues dans l'Acte final du cycle d'Uruguay

- en s'efforçant d'assurer si besoin est une plus grande transparence des travaux de l'OMC

- en explorant activement, dans l'esprit de consensus nécessaire, les possibilités de nouvelles initiatives pour réduire de façon globale et équilibrée les barrières commerciales et les autres mesures faussant les échanges
- en préparant activement l'ambitieuse réunion ministérielle que l'OMC doit tenir à Singapour en 1996

- promouvoir les initiatives de réforme réglementaire intérieure visant à favoriser un ajustement structurel positif, en particulier lorsque ces initiatives conduisent à la libéralisation des flux d'échanges et d'investissements
- ouvrir immédiatement des négociations à l'OCDE en vue de parvenir à un Accord multilatéral sur l'investissement d'ici à la réunion ministérielle de 1997. Cet accord :
 - établirait un large cadre multilatéral pour l'investissement international, avec des normes élevées pour la libéralisation des régimes en matière d'investissement et pour la protection des investissements et avec des procédures efficaces de règlement des différends
 - serait un accord international autonome ouvert à tous les pays Membres de l'OCDE et aux Communautés européennes ainsi qu'à l'adhésion de pays non membres de l'OCDE, qui seront consultés à mesure que progresseront les négociations
- se préparer pour des discussions sur l'investissement à l'OMC, qu'il conviendrait d'envisager à l'avenir, et encourager l'OCDE à coopérer avec l'OMC à cette fin

- faire en sorte que soit ratifié et mis en œuvre, par les participants, l'Accord sur les conditions normales de concurrence dans l'industrie de la construction et de la réparation navales marchandes, adopté à l'OCDE depuis leur dernière réunion
- s'en tenir rigoureusement à la lettre et à l'esprit des disciplines qu'ils ont adoptées en matière de crédits d'aide liée.

Eu égard à l'interdépendance mondiale et à l'importance que continue de revêtir la coopération pour le développement, les ministres s'engagent à :

- soutenir l'intégration des pays en développement et des économies en transition dans le système économique mondial
- mettre en œuvre les orientations stratégiques définies dans la déclaration «Vers un partenariat pour le développement dans le nouveau contexte mondial», adoptée par la réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement, réaffirmant notamment leur détermination à mobiliser autant de ressources publiques que possible et à encourager les apports privés afin de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour répondre eux-mêmes à leurs besoins.

Tâches confiées à l'OCDE par les ministres

Pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie définie ci-dessus, les ministres invitent l'OCDE à :

- bien intégrer les analyses macro-économiques et micro-économiques et les recommandations d'action correspondantes et suivre la mise en œuvre de celles-ci

• continuer d'œuvrer à une meilleure compréhension des conséquences économiques du fonctionnement des marchés financiers internationaux

• comme indiqué dans *L'étude de l'OCDE sur l'emploi : la mise en œuvre de la stratégie*¹, suivre l'application des recommandations par pays fondées sur cette stratégie et achever les examens thématiques prévus sur les politiques actives du marché du travail, sur la fiscalité et les transferts sociaux, sur les interactions des politiques macro-économiques et structurelles et sur la technologie, la productivité et la création d'emplois ; présenter un rapport aux ministres en 1996

• examiner la possibilité de mettre au point des mesures comparables et normalisées de l'investissement en capital humain et des indicateurs de performance communs pour ce type d'investissement, et faire rapport aux ministres en 1996

• inventorier et analyser les conséquences du vieillissement démographique pour l'action des pouvoirs publics, un rapport initial étant présenté aux ministres en 1996

• poursuivre et intégrer les travaux sur les divers aspects de la réforme des dispositifs et des services de protection sociale ainsi que sur les migrations

• continuer les travaux sur les politiques de développement territorial afin de répondre aux problèmes de restructuration des petites et grandes agglomérations et des régions

• examiner plus avant les effets de la technologie, du progrès des connaissances et de l'innovation sur la productivité, la croissance et l'emploi et recommander les orientations qu'exige une économie fondée sur le savoir ; engager des travaux similaires sur la société de l'information/l'infrastructure de l'information à l'échelle

planétaire en consultation, le cas échéant, avec les milieux non gouvernementaux compétents ; soumettre aux ministres des rapports sur ces deux questions en 1996

• continuer à rechercher des moyens appropriés et performants pour atteindre les objectifs dans le domaine de l'environnement, entre autres par une meilleure internalisation des coûts environnementaux et par l'application du principe pollueur-payeur, et améliorer encore la compatibilité de la politique économique et de la politique de l'environnement, dans la perspective de la réunion de 1996 des ministres de l'environnement de l'OCDE ; contribuer aux activités entreprises dans le prolongement de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, notamment en mettant en œuvre et en développant l'Initiative technologique sur le changement climatique, en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et avec le secteur privé

• continuer d'accorder une attention particulière aux incidences de la globalisation et de l'interdépendance dans tous les domaines dont elle s'occupe.

Afin de renforcer le système multilatéral, les ministres demandent à l'OCDE de :

- poursuivre les travaux et les analyses interdisciplinaires sur les «nouvelles» questions commerciales et sur l'ouverture des marchés nationaux à la concurrence mondiale ; dans ce cadre, envisager d'élargir le concept d'accès aux marchés de façon à couvrir non seulement les obstacles publics et privés à l'entrée sur les mar-

1. Voir p. 43.

chés mais aussi les conditions applicables sur chaque marché aux investissements et aux transactions

- en collaboration avec l'OMC, poursuivre ses fructueux travaux sur les échanges et l'environnement de façon à approfondir l'analyse et à contribuer à l'élaboration d'un consensus sur des options ou recommandations visant à favoriser davantage la compatibilité et le renforcement de la politique commerciale et de la politique de l'environnement
- poursuivre ses travaux sur la réforme des politiques agricoles
- continuer l'analyse et le dialogue sur la politique de la concurrence et les interactions de la politique commerciale et de la politique de la concurrence, sur les crédits à l'exportation et sur les aides à l'industrie ; achever rapidement la révision des principes applicables en matière de prix de transfert
- poursuivre activement et avec diligence les travaux sur les échanges, l'emploi et les normes du travail que les ministres ont demandés en 1994
- continuer de suivre l'évolution de l'intégration régionale pour contribuer à faire en sorte que les initiatives commerciales régionales soient compatibles avec le système commercial multilatéral tel qu'il a été récemment renforcé
- examiner l'importance, les orientations et les instruments de la réforme des régimes réglementaires, et entreprendre des travaux exploratoires sur la question du gouvernement de l'entreprise
- renforcer les travaux sur la corruption dans le cadre de transactions internationales et, reconnaissant qu'une approche efficace parmi d'autres, dans la mesure où elle est conforme aux régimes juridiques nationaux, pourrait consister à incriminer de tels faits, présenter à la réunion ministérielle de 1996 un rapport d'étape complet sur la mise en œuvre de la recommandation de l'OCDE de 1994.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, les ministres demandent à l'OCDE :

- d'élaborer les orientations stratégiques de la coopération pour le développement au tournant du siècle, pour répondre à l'évolution de la situation sur les plans économique, humain, environnemental et technologique
- de rester ouverte et sélective dans ses relations avec les économies non membres, de maintenir la tradition de critères rigoureux pour l'adhésion à l'OCDE et la participation des pays non membres aux travaux des comités et de développer avec flexibilité d'autres formes de dialogue et de coopération avec les non-membres sur la base de l'intérêt mutuel
- de mener à leur conclusion les processus d'adhésion de la Hongrie, de la Pologne, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Corée dès que chacun de ces pays sera désireux et capable d'assumer toutes les responsabilités de membre de l'OCDE et de participer ainsi à son réseau de disciplines
- de poursuivre activement la mise en œuvre de la Déclaration sur la coopération entre la Fédération de Russie et l'OCDE
- de continuer à développer son dialogue et sa coopération avec la Chine à la lumière de la prochaine mission du Secrétaire général à Pékin
- de maintenir sa coopération, qui va s'intensifiant, avec les autres économies en transition d'Europe et d'Asie, notamment

dans le cadre des programmes spécifiques et activités spéciales entrepris avec certains pays en 1995

- de développer le dialogue fructueux avec les Économies dynamiques non membres, qui a été récemment élargi dans certaines activités à de nouveaux participants ; de continuer à coopérer avec les pays d'Amérique latine lorsqu'existent des intérêts mutuels
- de travailler à établir un plus large éventail de relations au moyen d'un forum pour le dialogue avec les économies de marché émergentes ; la structure qui sera destinée à favoriser ce dialogue fonctionnera conformément aux principes, aux objectifs et aux règles de l'OCDE
- d'examiner plus avant, après l'achèvement de la première phase de l'étude de l'Organisation sur les liens entre l'OCDE et les principales économies en développement, certains aspects et effets plus particuliers de ces liens et les conséquences pour les choix que devront faire les pays Membres de l'OCDE à l'avenir.

• •

Les ministres demandent à l'OCDE de définir clairement les priorités de ses travaux afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Ils considèrent que l'Organisation est bien armée pour faire face aux nouveaux défis. Elle a démontré sa capacité de réaliser des analyses reflétant des conceptions politiques, économiques et sociales largement partagées. Elle sait aussi adapter ses activités aux nouveaux besoins.

La mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi

Il y a un an, les ministres des pays de l'OCDE ont souscrit à *L'étude sur l'emploi* qui proposait un vaste programme d'action pour faire reculer le chômage et stimuler durablement la croissance de l'emploi¹. Quelles initiatives les pays Membres ont-ils prises depuis lors et que reste-t-il à faire ?

La reprise économique s'est accompagnée d'une progression de l'emploi qui est toutefois moins rapide que lors des précédentes phases d'expansion conjoncturelle. La décrue du chômage s'est amorcée, mais elle est lente, et les problèmes les plus irréductibles ont à peine trouvé un début de solution ; même avec la reprise, les travailleurs sans qualifications ou peu qualifiés sont de plus en plus exposés à la précarité de l'emploi, au chômage de longue durée, à l'exclusion sociale. La conclusion essentielle de *L'étude sur l'emploi* conserve toute sa validité – il faut remédier d'urgence à l'incapacité de nos économies et de notre main-d'œuvre de s'adapter suffisamment vite à de nouvelles conditions. En outre, les tendances observées récemment confirment les disparités de résultat en matière de création d'emplois, qui existent depuis longtemps entre les pays de l'OCDE, et les différentes tensions qui, d'une manière ou d'une autre, risquent de fragiliser le tissu social de tous les pays Membres.

La menace d'un chômage élevé et persistant pèse encore lourdement sur les années à venir,

en particulier dans les pays d'Europe continentale. La priorité absolue pour les gouvernements doit être de tout faire pour mettre à profit la synergie entre les politiques macro-économiques et les politiques structurelles – gage d'une croissance durable et génératrice d'emplois. Les pays de l'OCDE devraient ainsi pouvoir atténuer le décalage qui existe entre leur besoin et leur capacité de s'adapter aux nouvelles technologies, à la concurrence intense et à la mondialisation – phénomènes porteurs d'immenses possibilités pour l'avenir.

Mais le défi est de taille. Les taux de chômage élevés et les tensions qui en résultent dans la société sont à l'origine de pressions qui poussent à recourir à divers expédients comme le protectionnisme ou d'autres mesures inadaptées, qui ralentissent le rythme de l'ajustement.

L'OCDE continue à aider ses pays Membres à relever ce défi. Dans le prolongement de *L'étude sur l'emploi*, l'Organisation est entrée dans une phase de suivi actif, détaillé et multilatéral en vue de déterminer le besoin de réforme et d'en suivre la mise en œuvre. Les recommandations d'actions spécifiques à l'intention de chaque pays sont en cours d'élaboration. Elles sont progressivement enrichies par les résultats d'analyses comparatives approfondies entre pays qui portent, par exemple, sur la technologie, la productivité et l'emploi, les mesures actives visant le marché du travail et l'interaction entre les sys-

tèmes d'imposition et les systèmes de prestations sociales.

Ces analyses pays par pays constituent la base d'un processus permanent de surveillance multilatérale. La plupart des solutions proposées pour assurer une relance durable de l'emploi impliquent des arbitrages difficiles et comportent des écueils potentiels. Quoi qu'ils fassent, les gouvernements sont confrontés au risque de prendre des mesures qui n'aident pas suffisamment ceux qui en ont le plus besoin – voire qui leur portent involontairement préjudice.

Les gouvernements peuvent essayer, par exemple, d'encourager les travailleurs peu qualifiés à accepter des emplois faiblement rémunérés, en leur offrant, pour leur garantir un revenu décent, des prestations liées à l'exercice d'un emploi. Mais, ce faisant, ils doivent faire attention à ne pas aggraver l'engrenage de la pauvreté – dans lequel les travailleurs à bas salaire sont découragés de chercher un emploi mieux rémunéré.

Les règlements destinés à protéger les travailleurs qui ont un emploi appellent des compromis de même nature. S'ils peuvent favoriser l'établissement de liens durables entre les travailleurs et leur employeur, et encourager ainsi l'investissement dans l'amélioration des compétences, ils peuvent aussi dissuader les entreprises d'embaucher des chômeurs.

Chaque gouvernement peut tirer des enseignements de l'expérience des autres – de leurs succès comme de leurs échecs. Le processus d'examen par les pairs de l'OCDE – c'est-à-dire la surveillance multilatérale des pays Membres les uns par les autres – constitue un moyen unique à cet égard.

Un bilan des progrès accomplis par les gouvernements dans ce domaine est présenté dans une publication nouvelle intitulée *L'étude de l'OCDE sur l'emploi : la mise en œuvre de la stratégie*² que les ministres des pays de l'OCDE ont examinée lors de leur récente réunion à Paris.

1. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi : faits, analyses, stratégies et l'étude de l'OCDE sur l'emploi : données et explications*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

2. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi : la mise en œuvre de la stratégie*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

Publications

février-avril 1995

Bon de commande en fin de numéro

Économie

Études économiques de l'OCDE *
Série annuelle d'études par pays
Série 1994-1995

Autriche

avril 1995

Voir p. 34 de ce numéro de
l'Observateur de l'OCDE.

(10 95 11 2) ISBN 92-64-24415-8, 60 p.
Également disponible en allemand.

Grèce

mars 1995

Voir Georges Soumelis, «Coup de projecteur sur la Grèce : la déréglementation des marchés financiers», l'Observateur de l'OCDE, n° 193, avril-mai 1995

(10 95 16 2) ISBN 92-64-04258-X, 104 p.

Turquie

avril 1995

(10 95 27 2) ISBN 92-64-24417-4, 100 p.

Chaque étude:

France: FF100; autres pays: FF130 US\$24 DM39

Abonnement (17 à 19 études):

France: FF1 200;

Autres pays: FF1 300 US\$240 DM398

* Également disponible sous forme de livre

électronique

Revue économique de l'OCDE

N° 23 - hiver 1994

mars 1995

Comment l'emploi et les salaires réagissent-ils à l'évolution des échanges internationaux et de l'investissement direct ?

Quel est l'impact du programme du marché unique de la CE ?

Quels sont les bénéfices et les coûts d'une inflation zéro ?

Quelle pression exercera le vieillissement des populations sur le financement des systèmes publics de pension ?

Quelles sont les influences réciproques des développements et des politiques des échanges et de l'environnement ?

(13 94 23 2) 208 p.

France: FF140; autres pays: FF180 US\$31 DM53

Abonnement (deux numéros):

France: FF250; autres pays: FF270 US\$49 DM94

Réchauffement planétaire Dimensions économiques

et réponses des pouvoirs publics

avril 1995

(11 95 01 2) ISBN 92-64-24377-1, 200 p.
France: FF220; autres pays: FF285 US\$53 DM87

Services

Statistiques sur les échanges internationaux 1970-1992 *

mars 1995

Ces informations sont communiquées par les pays de l'OCDE et sont en grande partie inédites. Elles dressent un tableau statistique de la croissance des échanges internationaux de services, un domaine qui, vu la place grandissante des services dans nos économies, n'a cessé de se développer depuis deux décennies. Cette série comprend des tableaux pour 24 pays de l'OCDE ainsi que des données pour les catégories suivantes : voyages, transports, services publics et autres services privés.

(30 95 02 3) ISBN 92-64-04350-0, bilingue, 462 p.

France: FF220; autres pays: FF350 US\$65 DM102

* Également disponible sur disquette

Alimentation, agriculture

Changement technologique et ajustement structurel dans le secteur agricole de l'OCDE

avril 1995

Les causes des changements intervenus dans la productivité totale des facteurs sont examinées en mettant l'accent sur le rôle des politiques agricoles. L'étude examine également les liens entre les politiques sectorielles, notamment les politiques de recherche et de développement, le progrès technologique et la structure du secteur agricole et elle identifie les questions de fond qui se font jour à cet égard.

(51 95 08 2) ISBN 92-64-24409-3, 120 p.

France: FF120; autres pays: FF155 US\$30 DM45

Normalisation internationale des fruits et légumes

Avocats

mars 1995

(51 95 03 3) ISBN 92-64-04275-X, bilingue, 74 p.

France: FF80; autres pays: FF105 US\$19 DM31

Les 10 meilleures ventes

- 1. Études économiques de l'OCDE**
Série 1994-1995*
Italie
(10 95 19 2) ISBN 92-64-24323-2
France: FF100; autres pays: FF130 US\$24 DM39
- 2. Examens des performances environnementales**
Pays-Bas
(97 95 01 2) ISBN 92-64-24332-1
France: FF140; autres pays: FF180 US\$35 DM55
- 3. Coopération pour le développement**
Efforts et politiques des membres
du Comité d'aide au développement
Rapport 1994*
(43 95 02 2) ISBN 92-64-24322-4
France: FF130; autres pays: FF170 US\$33 DM52
- 4. Statistiques de la dette extérieure**
Rapport annuel*
(43 94 10 2) ISBN 92-64-24276-7
France: FF95; autres pays: FF125 US\$23 DM37
- 5. L'accès au voyage par avion**
pour les personnes à mobilité réduite
(75 95 02 2) ISBN 92-821-2200-X
France: FF130; autres pays: FF170 US\$30 DM50
- 6. Comptes nationaux**
Vol I - Principaux agrégats - 1960-1993*
(30 95 01 3) ISBN 92-64-04352-7, bilingue
France: FF160; autres pays: FF210 US\$39 DM63
- 7. Réforme de la politique agricole :**
nouvelles orientations
Le rôle des paiements directs au revenu
(51 94 11 2) ISBN 92-64-24291-0
France: FF200; autres pays: FF260 US\$49 DM79
- 8. Examen des pêcheries**
dans les pays membres de l'OCDE
Vol I - Principaux agrégats - 1960-1993*
(53 94 02 2) ISBN 92-64-24255-4
France: FF410; autres pays: FF520 US\$95 DM165
- 9. Subventions à l'industrie**
Manuel de notification
(70 95 01 2) ISBN 92-64-24318-6
France: FF90; autres pays: FF115 US\$23 DM35
- 10. Des villes pour le 21^e siècle**
Vol I - Principaux agrégats - 1960-1993*
(04 94 01 2) ISBN 92-64-24287-2
France: FF160; autres pays: FF210 US\$39 DM63

* Également disponible édition électronique

Développement et aide

Série des examens en matière
de coopération pour le développement

Irlande

N° 6
mars 1995
(43 95 04 2) ISBN 92-64-24379-8, 36 p.

Belgique

N° 7
mars 1995
(43 95 03 2) ISBN 92-64-24375-5, 50 p.

États-Unis

N° 8
mars 1995
(43 95 07 2) ISBN 92-64-24408-5, 78 p.
Chaque examen :
France: FF40 ; autres pays : FF50 US\$9 DM16

Documents OCDE

Le développement des capacités dans le domaine de l'environnement : un cadre pour la participation des donneurs d'aide

février 1995
(43 95 06 2) ISBN 92-64-24383-6, 58 p.
France: FF75 ; autres pays : FF100 US\$18 DM30

La faisabilité politique de l'ajustement dans les pays en développement

mars 1995
(41 95 04 2) ISBN 92-64-24395-X, 134 p.
France: FF110 ; autres pays : FF145 US\$27 DM43

Études du Centre de développement

La transformation économique de la Corée du Sud : leçons pour les économies en transition

par Chung H. Lee
mars 1995
Cette étude sur la transformation de la Corée depuis trente ans conteste l'idée que la réussite économique du pays est simplement due à une politique macro-économique judicieuse. Le gouvernement ne s'est pas contenté, loin de là, d'appliquer une politique rationnelle. Il a appuyé les entreprises privées, donné la priorité à l'éducation et réduit les inégalités au sein du monde rural. Cette étude examine en quoi un tel interventionnisme des pouvoirs publics peut renforcer l'efficacité économique dans un pays en transition. En

conclusion, elle affirme qu'une politique volontariste qui ne se borne pas à instaurer un environnement stable et neutre, propice au développement du secteur privé, peut accélérer la transition économique.

(41 95 02 2) ISBN 92-64-24325-9, 50 p.
France: FF70 ; autres pays : FF90 US\$17 DM28

Séminaires du Centre de développement

Tensions sociales, création d'emplois et politique économique en Amérique latine

février 1995
Les pays d'Amérique latine se sont engagés dans un nouveau sentier de croissance, ouvert par des politiques macro-économiques de vaste portée. Toutefois, de graves problèmes sociaux et d'emploi demeurent. Résoudre ces problèmes est la prochaine tâche à laquelle devra s'employer la région. Il faut élaborer et appliquer des politiques de valorisation des ressources humaines afin que la croissance puisse se maintenir dans un environnement mondial concurrentiel et que ses fruits puissent être plus également répartis ; des politiques sociales doivent être conçues pour protéger les pauvres et ceux qui sont actuellement exclus du processus de développement ; des institutions solides devront également être établies pour soutenir ces politiques.
(41 95 05 2) ISBN 92-64-24403-4, 384 p.
France: FF185 ; autres pays : FF240 US\$45 DM73

Interdépendance mondiale : les liens entre l'OCDE et les principales économies en développement Synthèse

mars 1995
La compétitivité croissante des pays en développement constitue-t-elle une menace pour les emplois et les salaires dans les pays de l'OCDE ? Cette étude montre que les pays de l'OCDE ont beaucoup plus à gagner qu'à perdre de la croissance rapide des principales économies en développement (PED) comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Ces pays représentent un vaste marché en rapide expansion pour les exportations de produits, de services, de savoir-faire et de capitaux en provenance des pays de l'OCDE et pourraient donc stimuler la progression de l'emploi et du revenu dans cette zone. Ayant adopté une stratégie de développement axée sur des liens étroits avec l'étranger, les PED ont de plus en plus intérêt à ce que le système économique mondial se libéralise et soit régi par des

règles bien définies. On peut s'attendre à ce qu'elles s'impliquent davantage dans la gestion à l'échelle mondiale du commerce et de l'investissement, de l'environnement, de la sécurité et des migrations internationales.

(41 95 03 2) ISBN 92-64-24348-8, 40 p.
France: FF40 ; autres pays : FF50 US\$10 DM16

Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide Versements, engagements, indicateurs par pays 1989-93 *

février 1995
(43 95 05 3) ISBN 92-64-04351-9, bilingue, 240 p.
France: FF295 ; autres pays : FF370 US\$68 DM110
* Également disponible sur disquette

Documents du Centre de développement

Beyond the Multifibre Arrangement Third World Competition and Restructuring Europe's Textile Industry *

par Giorgio Barba Navaretti, Riccardo Faini and Aubrey Silberston
avril 1995
* En anglais uniquement.
(41 95 01 1) ISBN 92-64-14326-2, 250 p.
France : FF125 ; autres pays : FF165 US\$32 DM49

Développement territorial

Examens de l'OCDE de la politique rurale Finlande

avril 1995
(04 95 02 2) ISBN 92-64-24385-2, 135 p.
France: FF150 ; autres pays : FF195 US\$35 DM60

Des créneaux commerciaux pour une stratégie de développement rural

avril 1995
Voir Bernard Lane et Kenji Yoshinaga, «Créneaux pour le monde rural», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 190, octobre-novembre 1994.
(04 95 03 2) ISBN 92-64-24390-9, 90 p.
France: FF95 ; autres pays : FF125 US\$23 DM37

Transports urbains et développement durable

mars 1995
L'augmentation continue de la circulation automobile dans les villes provoque embouteillages, pollution et accidents, et risque en outre de contribuer au réchauffement de la planète. Cette évolution devient de moins en moins

acceptable pour beaucoup de pays. Nombreuses sont maintenant les autorités nationales et locales qui s'efforcent de diminuer les déplacements urbains effectués en voiture particulière. Cette publication, portant sur 20 pays et 132 villes, conclut qu'un développement urbain durable exige une politique forte comportant une panoplie de mesures cohérentes : gestion renforcée de la circulation, planification de l'usage des sols plus efficace, normes d'émission plus strictes et taxes nettement plus élevées sur l'utilisation des voitures. Elle propose des moyens concrets de combiner les solutions préconisées et évalue les avantages à tirer de la réduction de la pollution et des encombrements.

(97 95 04 2) ISBN 92-64-24370-4, 152 p.
France: FF200 ; autres pays : FF260 US\$48 DM79

Échanges

Échanges et normes de travail Examen des principales questions

par Gary Fields
avril 1995
Cette étude a été présentée lors d'une réunion informelle sur les échanges et les normes de travail organisée par le gouvernement néerlandais à La Haye, en septembre 1994, afin de permettre un premier échange de vues informels, parmi les responsables des politiques commerciales, à propos du rapport entre échanges et normes de travail. Gary Fields, professeur d'économie du travail à la *School of Industrial and Labour Relations* de l'université Cornell, a écrit de nombreux ouvrages sur cette question et c'est en qualité de consultant auprès de l'OCDE qu'il a préparé cette étude. Dans un contexte plus large, l'OCDE a présenté un rapport sur les liens potentiels entre échanges et normes de travail à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel en mai 1995.

(22 95 01 3) ISBN 92-64-04353-5, bilingue, 66 p.
France: FF60 ; autres pays : FF80 US\$14 DM24

Éducation, enseignement

L'école dans la ville

avril 1995
(95 95 01 2) ISBN 92-64-24324-0, 156 p.
France: FF100 ; autres pays : FF130 US\$25 DM39

Série «Indicateurs sur les systèmes
d'enseignement»

Regards sur l'éducation Les indicateurs de l'OCDE

mars 1995
Voir Norberto Bottani, «Les indicateurs de l'enseignement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995.
(96 95 02 2) ISBN 92-64-24405-0, 350 p.
France: FF220 ; autres pays : FF285 US\$54 DM83
A paraître en allemand, espagnol, italien et japonais.

Statistiques de l'enseignement de l'OCDE 1985-1992

avril 1995
Ce recueil de statistiques sur l'éducation présente les données de base utilisées pour calculer les indicateurs de l'enseignement publiés dans le rapport **Regards sur l'éducation**, qu'il vient compléter. Les données statistiques présentées portent sur le contexte économique et social, les dépenses d'éducation, les ressources humaines, les flux d'étudiants (effectifs totaux, nouvelles inscriptions par niveau, diplômés) et la relation entre l'enseignement et le marché du travail.
(96 95 04 3) ISBN 92-64-04361-6, bilingue, 252 p.
France: FF160 ; autres pays : FF210 US\$40 DM60

Formation et emploi

avril 1995
(91 95 05 3) ISBN 92-64-04357-8, bilingue, 110 p.
France: FF90 ; autres pays : FF115 US\$22 DM34

Mesurer la qualité des établissements scolaires

avril 1995
(91 95 02 3) ISBN 92-64-04355-1, bilingue, 180 p.
France: FF120 ; autres pays : FF155 US\$29 DM47

Gestion de l'enseignement supérieur

Vol. 7 N° 1
février 1995
La garantie de la qualité devient un thème de première importance dans les politiques des pouvoirs publics et les pratiques des établissements. Ce numéro présente l'évolution dans sept pays de l'OCDE (Australie, Canada, Espagne, États-Unis, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni), évolution qui comprend les changements institutionnels et l'évaluation de la recherche et de l'enseignement.
(89 95 01 2), 142 p.
France: FF100 ; autres pays : FF130 US\$23 DM40
Abonnement (trois numéros) :
France: FF260 ; autres pays : FF285 US\$54 DM95

Emploi et affaires sociales

Études de politique de santé, n° 6

A la recherche de mécanismes de marché Les systèmes de santé au Canada, en Islande et au Royaume-Uni

avril 1995
Voir Yutaka Imai, «Le Royaume-Uni : le service national de santé», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 190, octobre-novembre 1994.
(81 95 03 2) ISBN 92-64-24339-9, 74 p.
France: FF80 ; autres pays : FF105 US\$19 DM31

Énergie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

Le transport du gaz naturel

avril 1995
Voir Jonathan Angel, «Le transport du gaz naturel», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.
(61 94 08 2) ISBN 92-64-24097-7, 388 p.
France: FF450 ; autres pays : FF560 US\$96 DM170

Oil Supply Security: The Emergency Response Potential of IEA Countries *

avril 1995
* En anglais uniquement.
(61 95 06 1) ISBN 92-64-14388-2, 250 p.
France: FF340 ; autres pays : FF425 US\$79 DM129

The Energy Charter Treaty *

février 1995
* En anglais uniquement.
(61 95 04 1) ISBN 92-64-14384-X, 36 p.
France: FF60 ; autres pays : FF80 US\$14 DM24

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)
Documents OCDE

Disposal of Radioactive Waste Environmental and Ethical Aspects of Long-Lived Radioactive Waste Disposal *

Proceedings of an International Workshop organised by the Nuclear Energy Agency in co-operation with the Environment Directorate
Paris, 1-2 septembre 1994
mars 1995
* En anglais uniquement.
(66 95 03 1) ISBN 92-64-14373-4, 318 p.
France: FF200 ; autres pays : FF260 US\$48 DM78

OECD Documents

Proceedings of the Seminar on Advanced Monte Carlo Computer Programs for Radiation Transport *

Saclay (France), 27-29 avril 1993
février 1995
* En anglais uniquement.

(66 95 05 1) ISBN 92-64-14376-9, 482 p.
France: FF400 ; autres pays : FF500 US\$93 DM150

Environnement

Glossaire de l'environnement anglais/français

mars 1995
Établi dans le cadre de la section française de la division de la traduction de l'OCDE, ce glossaire, le fruit du travail quotidien des traducteurs, se veut essentiellement pragmatique. Pour chaque entrée, il propose une ou plusieurs traductions, en précisant, lorsqu'il y a lieu, le champ d'application de chacune d'elles. Le lecteur trouvera ainsi la traduction de plus de 17 000 mots et expressions couvrant un très large éventail de domaines : pollution de l'air, de l'eau et du sol, gestion des déchets, changement climatique, produits chimiques dangereux et autres risques industriels, bruit, problèmes urbains, applications et risques des biotechnologies. Pour cette seconde édition, la terminologie a été enrichie de près de 6 000 entrées. Le glossaire contient notamment la traduction officielle des principales directives de l'Union européenne et des grandes conventions internationales dans le domaine de l'environnement.
(03 95 03 2) ISBN 92-64-24297-X, 500 p.
France: FF420 ; autres pays : FF525 US\$96 DM160

La pollution des véhicules à moteur Stratégies de réduction au-delà de 2010

février 1995
(97 95 02 2) ISBN 92-64-24312-7, 134 p.
France: FF120 ; autres pays : FF155 US\$29 DM47

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

OCDE - Examens des performances environnementales Pologne

mars 1995
Ce rapport s'inscrit dans le programme d'examen par l'OCDE des performances environnementales de chaque pays membre. Les efforts menés pour atteindre les objectifs nationaux et satisfaire aux engagements internationaux y sont évalués en détail. Les progrès accomplis ou à faire dans la réduction de la charge polluante, la gestion des ressources naturelles, l'intégration des politiques économique et environnementale et le renforcement de la coopéra-

tion internationale sont aussi au centre de ces examens. Les analyses s'appuient sur un large ensemble de données économiques et environnementales. Les rapports sur les performances environnementales de l'Allemagne, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal et du Royaume-Uni sont déjà publiés.
(97 95 03 2) ISBN 92-64-24349-6, 145 p.
France: FF140 ; autres pays : FF180 US\$35 DM55

Finances, fiscalité, entreprises, investissements

Statistiques financières de l'OCDE (Partie 2) Comptes financiers des pays de l'OCDE *

Allemagne 1977-92
avril 1995
(20 94 28 3) ISBN 92-64-04366-7, bilingue, 44 p.

Espagne 1978-93
mars 1995
(20 94 27 3) bilingue, 66 p.

Japon 1978-1993
avril 1995
(20 94 26 3) ISBN 92-64-04365-9, bilingue, 44 p.
Chaque étude:
France: FF50 ; autres pays : FF65 US\$12 DM20
Abonnement (trois Parties) :
France: FF1 700 ;
autres pays : FF1 870 US\$340 DM600
* Également disponible sur disquette

Introduction aux codes OCDE de libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes

avril 1995
Les pays membres de l'OCDE se sont engagés à assurer et à généraliser la liberté des mouvements de capitaux et celle des opérations invisibles courantes en vertu des instruments juridiquement contraignants que sont les Codes OCDE de libération. Cette publication fait connaître la teneur des Codes OCDE et explique comment ils sont appliqués pour atteindre cet objectif.
(21 95 02 2) ISBN 92-64-24386-0, 102 p.
France: FF120 ; autres pays : FF155 US\$29 DM47

Investissement direct étranger Pays de l'OCDE et Économies

dynamiques d'Asie et d'Amérique latine

mars 1995
(21 95 02 2) ISBN 92-64-24382-8, 190 p.
France: FF230 ; autres pays : FF300 US\$55 DM90

Investissement direct étranger, échanges et emploi

avril 1995
L'investissement direct étranger (IDE) contribue-t-il à créer des emplois, dans le pays d'origine comme à l'étranger ? Étant donné que les pays de l'OCDE affrontent aujourd'hui un chômage sans précédent, et que leurs gouvernements examinent de plus près les liens entre IDE, échanges et création d'emploi, l'OCDE a organisé un atelier sur les conséquences, pour le marché du travail, des décisions des entreprises en matière d'investissement étranger. Cette publication présente les travaux de cet atelier et les conclusions des débats sur la délocalisation, l'éventail des mesures économiques nécessaires à la création d'un climat d'investissement propice à l'IDE, et les domaines dans lesquels il convient d'améliorer la coordination internationale des politiques menées.
(21 95 03 2) ISBN 92-64-24406-9, 150 p.
France: FF210 ; autres pays : FF275 US\$52 DM79

Rentabilité des banques Comptes des banques 1984-1993 *

avril 1995
L'évolution de la rentabilité bancaire et les facteurs qui agissent sur elle constituent des indicateurs importants de l'état de santé des systèmes bancaires nationaux. Ces statistiques de l'OCDE, fondées sur les comptes des banques, offrent aux spécialistes un instrument d'analyse unique en son genre pour évaluer l'évolution de la rentabilité bancaire durant la période 1984-1993 et mettent à jour la publication de l'OCDE **Rentabilité des banques, Comptes des banques - 1983-1992**.
(21 95 04 3) ISBN 92-64-04363-2, bilingue, 200 p.
France: FF210 ; autres pays : FF275 US\$52 DM78
* Également disponible sur disquette

Industrie, science et technologie

Les infrastructures de télécommunications
Les avantages de la concurrence
PCCI n° 35
avril 1995

Ces dernières années, il y a eu une accélération des mesures de libéralisation des marchés des services des télécommunications pour en accroître l'efficacité. Alors que des monopoles existent encore dans certains pays de l'OCDE, une dynamique en faveur de leur suppression se manifeste clairement. Toutefois, les restrictions sur le financement concurrentiel des infrastructures, c'est-à-dire le matériel et le logiciel pour la commutation et la transmission servant de base à ces services, constituent l'une des dernières barrières de la concurrence dans ce secteur. Ce rapport analyse les expériences des pays de l'OCDE, de plus en plus nombreux, confrontés à cette concurrence, ainsi que les avantages qu'elle apporte.
(93 95 02 2) ISBN 92-64-24407-7, 82 p.
France: FF95 ; autres pays : FF125 US\$24 DM36

Dynamiser les entreprises Les services de conseil

février 1995
Les pouvoirs publics fournissent aux PME des services de conseil, directement (services assurés par des organismes publics) ou indirectement (crédits destinés à financer l'utilisation de services privés). Cet ouvrage présente un panorama complet de la conception, la sélection, la mise en œuvre et du financement des programmes de conseil ainsi que des données empiriques sur les résultats obtenus. Treize études de cas portant notamment sur les secteurs des techniques de production et de l'électronique dans treize pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, France, Irlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède), donnent des exemples concrets d'utilisation positive de ces services. Un cadre pour l'action gouvernementale couronne cette présentation.
(70 95 02 2) ISBN 92-64-24321-6, 192 p.
France: FF275 ; autres pays : FF345 US\$67 DM104

La formation à la recherche aujourd'hui et demain

avril 1995
Le doctorat représentait presque exclusivement le système de reproduction des scientifiques voués à la recherche fondamentale dans les universités ou les organismes publics. Mais aujourd'hui la situation a changé. La recherche, dont ceux qui préparent des doctorats sont des acteurs importants, doit faire preuve de pertinence économique et sociale. Un marché de l'emploi extra-universitaire s'est développé pour ces chercheurs et une proportion crois-

sante se dirige vers des carrières dans l'industrie. Les lieux où peuvent être effectuées les recherches menant au doctorat se sont par conséquent multipliés. Un des principaux soucis actuels, compte tenu de l'alourdissement des tâches et de l'internationalisation croissante de l'université, est de maintenir la qualité de la recherche universitaire.
(92 95 01 2) ISBN 92-64-24347-X, 236 p.
France: FF240 ; autres pays : FF310 US\$58 DM94

Les dépenses en recherche et développement dans l'industrie 1973-92

avril 1995
50 tableaux.
(70 95 04 2) ISBN 92-64-24402-6, 230 p.
France: FF220 ; autres pays : FF290 US\$55 DM83

Statistiques des structures industrielles 1993 *

avril 1995
(70 95 05 3) ISBN 92-64-04360-8, bilingue, 420 p.
France: FF340 ; autres pays : FF425 US\$80 DM123
* Également disponible sur disquette et bande magnétique

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

Examen de l'industrie et de la politique industrielle en Hongrie

avril 1995
Voir Helgard Wienert, «La politique industrielle de la Hongrie», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 193, avril-mai 1995.
(14 95 04 2) ISBN 92-64-24401-8, 108 p.
France: FF110 ; autres pays : FF140 US\$27 DM40

Documents OCDE

Protection of Intellectual Property in Central and Eastern European Countries : The Legal Situation in Bulgaria, CSFR, Hungary, Poland and Romania *

mars 1995
* En anglais uniquement.
(92 95 04 1) ISBN 92-64-14397-1, 138 p.
France: FF70 ; autres pays : FF90 US\$17 DM28

Transports

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

Tendances du transport européen et besoins en infrastructures

février 1995
(75 95 03 2) ISBN 92-821-2199-2, 312 p.
France: FF300 ; autres pays : FF375 US\$70 DM114

Offres d'emploi

Secrétariat de l'OCDE, Paris

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

- administration publique
- balance des paiements
- comptes nationaux
- économie agricole
- économie du développement
- économie de l'énergie
- économie de l'industrie
- économie du travail
- économie monétaire
- économétrie
- environnement
- études urbaines
- fiscalité
- ingénierie nucléaire
- macro-économie
- physique nucléaire
- sciences de l'éducation
- affaires sociales
- statistiques
- informatiques et communication

Qualifications :

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue.

Engagement initial :

deux ou trois ans.

Traitement annuel de base :

de FF 377 000 (administrateur) et de FF 438 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays membres de l'OCDE. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

Division de la gestion des ressources humaines
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
France



Population et développement

Répertoire des organisations non gouvernementales dans les pays de l'OCDE



Ce répertoire contient des renseignements sur plus de 700 organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant de population et de développement. On trouvera dans les profils des ONG une description détaillée de leurs objectifs, de leurs activités éducatives et de leurs actions dans les pays en développement. Des index croisés permettent d'identifier «qui fait quoi où» dans le domaine de la population et du développement.

Illustrant la diversité des activités de ces ONG, le répertoire constitue un guide détaillé, indispensable pour les acteurs et les planificateurs du développement et de la santé, ainsi que pour tous ceux qui s'intéressent aux questions de population. Paru au moment de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, le répertoire est le dernier en date d'une série du Centre de développement de l'OCDE sur les activités des ONG des pays membres dans le domaine du développement.

La disquette comprend un logiciel qui fonctionne sur les micro-ordinateurs de type IBM sous MS-Windows.

Le logiciel vous offre une interface intuitive et très simple à utiliser qui permet de :

- choisir la langue du texte (soit l'anglais, soit le français)
- balayer le texte dans son intégralité
- sélectionner un texte choisi
- faire une recherche automatique du texte choisi
- copier un texte délimité dans un autre programme sous Windows
- imprimer soit un texte sélectionné, soit des sections entières du document
- définir des mots-clés multiples par une relation booléenne
- choisir les paramètres d'affichage
- obtenir de l'aide conceptuelle en ligne.

Configuration conseillée du matériel

Pour pouvoir utiliser cette application, vous devez disposer de la configuration suivante :

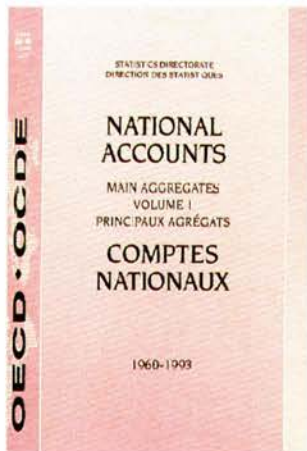
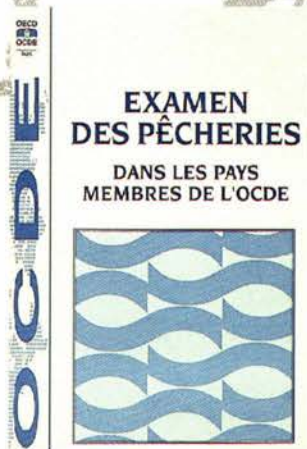
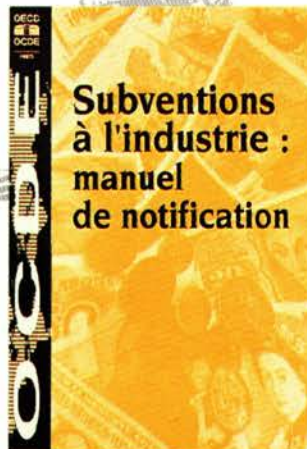
- un micro-ordinateur compatible IBM avec écran compatible VGA
- un minimum de 4MO de RAM (8 MO ou plus est préférable)
- 1 MO d'espace disque disponible
- MS-DOS version 5.0 ou plus
- MS-Windows 3.1 ou plus.

Prix : FF800 £90 \$US145 DM240

L'OCDE accorde une remise de 40 % aux utilisateurs appartenant au monde de l'éducation, des bibliothèques publiques ou à une ONG.

Brochure descriptive disponible auprès des Éditions électroniques de l'OCDE

les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois



*les éditions
de l'OCDE*

bon de commande
à l'intérieur

